APERCU DE LA SITUATION DES INDIENS INSCRITS DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

E78.B9
C6614
ex.2

LIBRARY
INDIAN AND NORTHERN AFFAIRS
CANADA

JAN 7 1991

AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD
CANADA
BIBLIOTHÈQUE

APERÇU DE LA SITUATION DES INDIENS INSCRITS DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

par

KATIE COOKE

Sous la direction de N.H. LITHWICK

LITHWICK ROTHMAN SCHIFF ASSOCIATES LTD.

pour le compte
d'AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADA

1987

Les opinions exprimées dans le présent rapport sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement le point de vue ni les politiques du ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada.

La version française révisée et relue a été confiée aux soins de la société Christiane E. Kaisin Translating and Editing Inc.

AVANT-PROPOS

Au moment où les Indiens reprennent la direction de leurs affaires politiques, sociales et économiques, il est essentiel que les intervenants dans ce processus disposent de données complètes et exactes sur la situation des Indiens. La Série d'aperçus sur la situation des Indiens inscrits, dont le présent rapport de recherche fait partie, fut amorcée et parrainée par le ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada (MAINC). Cette série d'études présente une analyse des éléments clefs de la situation démographique, sociale et économique des Indiens inscrits au début des années 1980 et compare la situation des Indiens vivant à l'intérieur et à l'extérieur des réserves avec celle de l'ensemble de la population canadienne.

Les rapports de cette série sont conçu de façon à fournir au lecteur une image la plus complète possible de la situation passée des Indiens. Bien que cette série utilise l'information de diverses sources administratives fédérales du milieu des années 1970 au début des années 1980, elle repose principalement sur les données du recensement de 1981. En fournissant des données de base exhaustives, cette série constitue un point de référence pour des comparaisons éventuelles avec les données recueillies sur les conditions des Indiens dans des recensements subséquents.

Les données de cette série devraient être utiliseés avec soin étant donné que certaines d'entre elles peuvent ne pas reflèter la situation actuelle. Il existe de récents signes d'améliorations de la situation des Indiens. En particulier, le nombre d'étudiants au niveau

post-secondaire financés par le MAINC s'est accrû de façon significative au cours des années. En 1981-82, le Ministère a financé l'équivalent de 4 445 étudiants à temps plein (basé sur une année académique de 32 semaines). En 1985-86, ce chiffre est passé à 9 906. De ce nombre, environ 423 ont reçu une aide financière du MAINC à la suite de leur inscription en vertu du projet de loi C-31. Il y a aussi des signes positifs d'une augmentation du nombre d'Indiens à la direction d'entreprises ainsi que du nombre d'entreprises à l'intérieur et à l'extérieur des réserves ce qui accroît la part du secteur privé indien au niveau de l'emploi et du revenu chez les Indiens. De plus, les Indiens ont exercé ces dernières années un plus grand contrôle de leur développement économique par la création d'un nombre croissant d'institutions financières et économiques gérées par les Indiens, institutions qui fonctionnent au niveau local, régional et national.

Voici les titres des 14 rapports de recherche de la série:

* Aperçu de la situation des Indiens inscrits du Canada
* Aperçu de la situation des Indiens inscrits de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve
* Aperçu de la situation des Indiens inscrits du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince Édouard
* Aperçu de la situation des Indiens inscrits du Québec
* Aperçu de la situation des Indiens inscrits de l'Ontario
* Aperçu de la situation des Indiens inscrits du Manitoba
* Aperçu de la situation des Indiens inscrits de la Saskatchewan
* Aperçu de la situation des Indiens inscrits de l'Alberta

* Aperçu de la situation des Indiens inscrits de la Colombie-Britannique
* Aperçu de la situation des Indiens inscrits - Rapport méthodologique (Canada et certaines provinces)
* Aperçu des conditions du logement des Indiens inscrits du Canada
* Aperçu des caractéristiques éducationnelles des Indiens inscrits du Canada
* Aperçu des circonstances économiques des Indiens inscrits du Canada
* Aperçu de la situation socio-démographique des Indiens inscrits habitant hors des réserves.

Comme dans tout grand projet de longue durée, la présente série de rapports est le fruit de la collaboration et des efforts d'une foule de personnes, trop nombreuses pour toutes les nommer ici. Leur apport précieux est grandement apprécié.

Je m'attends à ce que cette série constitue une source utile de renseignements pour les personnes qui s'intéressent à la situation des Indiens et j'espère qu'elle donnera naissance à d'autres études sur des sujets apparentés.

Directeur général des politiques
Développement économique

Mike Sims

PRÉFACE

Le présent rapport fait partie d'une série d'études destinées à donner un aperçu de la situation sociale, démographique et économique des Indiens inscrits dans l'ensemble du Canada et les provinces. Il met à jour les renseignements contenus dans une synthèse antérieure de la situation des Indiens inscrits que la Direction de la recherche du ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada (MAINC) a rédigée sous la direction d'Andrew Siggner; il présente en outre de nouvelles données dans divers domaines importants. La source principale de ces nouvelles données est le recensement de 1981 qui a fourni des renseignements non seulement sur les principales variables démographiques, mais aussi sur les familles et les ménages, la langue, l'éducation, l'emploi, le revenu et le logement. En conséquence, la présente série d'aperçus élargit sensiblement la somme de nos connaissances sur la situation des Indiens inscrits du Canada.

La série fut commandée par la Direction de la recherche, Orientations générales, et réalisée sous les auspices de la Direction générale de l'élaboration des politiques, Développement économique, MAINC. Au ministère, Viviane Renaud fut chargée du projet au début et Tom Brecher a assuré la relève. L'appui et les conseils que Tom Brecher, Gilles Larocque et certains de leurs collègues nous ont donnés durant tout le projet furent précieux.

La rédaction des rapports a pris la forme d'un programme de recherche en deux étapes. La première étape comprenait la définition des variables pertinentes, le repérage et le groupement des données, puis la composition des tableaux et graphiques appropriés. Cette tâche fut assurée par une équipe centrale de coordination, composée de Monica Boyd, Allan Maslove, Roger Roberge et Mark Rosenberg et oeuvrant sous la direction générale de Harvey Lithwick. Chaque membre de l'équipe fut chargé de sujets particuliers : Monica Boyd fut chargée de la démographie, la langue, les familles et les ménages; Allan Maslove du logement et de la justice; Roger Roberge de l'éducation, l'emploi et le revenu; et Mark Rosenberg de la

santé et des services sociaux. Le concours de Gilles Larocque, Viviane Renaud et Gary Cohen du MAINC fut des plus utiles dans l'exécution de cette phase du projet.

De plus, la tâche énorme que constituaient le traitement des données et l'exécution des calculs fut réalisée sous la direction de Roger Roberge, aidé de Salamuddin Ansari et Pierre Nantel.

Etant donné la complexité des données et la diversité des sources, Monica Boyd et Mark Rosenberg ont rédigé un rapport complémentaire sur la méthodologie, lequel apporte plus de précisions sur les données de base des études et leurs sources, et permet ainsi aux lecteurs et chercheurs de reproduire ou de modifier tous les renseignements contenus dans les aperçus géographiques de la série.

La deuxième étape se composait de la rédaction même des rapports national et provinciaux. Cette tâche fut confiée à des adjoints de recherche régionaux qui vivent dans les régions en question et qui connaissent la situation des Indiens inscrits de leurs régions respectives. Cette équipe comprenait les personnes suivantes : Katie Cooke, Colombie-Britannique; George Jarvis, Alberta et Saskatchewan; Jeremy Hull, Manitoba et Québec; Katherine Graham, Ontario; et Hugh Lautard, Nouvelle-Ecosse et Terre-Neuve, Nouveau-Brunswick et Île-du-Prince-Édouard. L'aperçu national est l'oeuvre de Harvey Lithwick, Marvin Schiff et Eric Vernon, aidés de Joan Katz et Alex Lithwick.

Harvey Lithwick, Marvin Schiff et Eric Vernon, ont révisé et relu la version anglaise de tous les rapports. Pierre Gauvin du MAINC a coordonné le contrôle de l'exactitude des données, une tâche très importante. Le graphisme est l'oeuvre de Paul Ting et Alex Lithwick.

Eric Vernon a supervisé la révision de tous les rapports préparés par Litwick, Rothman et Schiff.

Wendy Wright, M.V. George et Jeannine Perreault de Statistique Canada ont collaboré à l'établissement des données. Nous remercions aussi Bob Neil, Alain Marcil et Audrey McDonnell du Service correctionnel Canada, Kirsti Walker et Ovila Gobeil du MAINC ainsi que Roy Addie et Ellen Bobet de Santé et Bien-être social Canada de leur collaboration dans l'établissement et l'interprétation d'ensembles de données complexes. Bernard Stepien nous a fourni des services de calcul complémentaires. Sheila Klein du MAINC a offert une aide particulière dans l'établissement des données spéciales axées sur le recensement ainsi que des projections et des données ajustées du Registre. De plus, Jacques Denault et Jean McNiven ont participé à la préparation du présent manuscrit.

Enfin, nous remercions nos dactylos et opératrices de machines de traitement de textes, parmi lesquelles notamment Margaret Johnston, Janet Stewart, Jane Tallim, Dana Rothman, Maria Sergio, Rosa Stone et Lil Levitin, de leur serviabilité et de leur aide précieuse.

POINTS SAILLANTS

1. Introduction

- La présente synthèse statistique décrit les caractéristiques démographiques et socio-économiques des Indiens inscrits de la Colombie-Britannique. Elle les met en parallèle avec les traits correspondants de l'ensemble de la population provinciale (appelée la population "de référence") et permet ainsi de comparer les situations relatives.

- Les Indiens de la côte du Pacifique sont issus de milieux culturels, linguistiques et économiques riches et divers; ils ont hérité leurs traditions de diverses tribus dotées de différentes structures politiques. De plus, le contexte historique des rapports entre les Indiens et les non-Indiens est complexe et il évolue encore aujourd'hui. Le présent aperçu a pour but d'aider à comprendre la situation contemporaine de la population indienne.

2. Démographie

- En 1986, il y avait environ 66 000 Indiens inscrits en Colombie-Britannique, et ceux-ci représentaient 2,4 % de l'ensemble de la population de la province. Un peu moins des deux cinquièmes des Indiens vivaient à l'extérieur des réserves.

- En 1982, l'année qui a suivi le recensement, il y avait 195 bandes, 1 608 réserves et 23 conseils tribaux ou de district. Quatre-vingt-cinq pour cent des bandes comptaient moins de 500 membres.

- En 1981, la population indienne était plus jeune que la population de référence; 36 % des Indiens avaient moins de 15 ans, comparativement à 21 % de l'ensemble de la population provinciale, mais les deux populations vieillissent. Le ratio de dépendance bien qu'en diminution, était quand même plus élevé chez les Indiens.

- La natalité a baissé chez les Indiens tout comme dans la population de référence, mais elle est demeurée plus forte parmi les Indiens. L'espérance de vie était moins élevée chez les Indiens que dans la population de référence, alors que le taux de décès était plus fort, mais les écarts tendent à se rétrécir.

- Dans l'ensemble, la population indienne a été assez mobile entre 1976 et 1981, mais moins que la population de référence. Les Indiens des réserves ont été moins mobiles que ceux vivant en dehors des réserves; ces derniers ont été plus mobiles encore que la population de référence.

3. Familles et ménages

- La famille moyenne était plus nombreuse parmi les Indiens que dans la population de référence. Chez les Indiens, et tout particulièrement dans la population indienne des réserves, les familles comptaient presque deux fois plus d'enfants, les ménages se composaient d'un plus grand nombre de personnes et les familles élargies étaient plus répandues.

- La proportion de célibataires était plus forte parmi les Indiens que dans la population de référence et, par voie de conséquence, la proportion de personnes mariées était plus basse. Les personnes vivant en union libre étaient proportionnellement deux fois plus nombreuses chez les Indiens que dans la population de référence. La proportion des familles monoparentales indiennes représentait le double de la proportion correspondante dans la population de référence; la plupart de ces familles avaient une femme à leur tête.

4. Langue

En 1981, la plupart des Indiens de la Colombie-Britannique parlaient anglais à la maison, quelle que fût leur langue maternelle. Plus de

80 % des Indiens de 44 ans ou moins ont déclaré que l'anglais était leur langue maternelle. Les Indiens plus âgés étaient plus susceptibles d'avoir une langue amérindienne comme langue maternelle, mais l'anglais demeurait la langue prédominante parmi les personnes de 45 ans et plus.

- La prédominance de l'anglais est sans doute liée au fait que la Colombie-Britannique est une province anglophone, mais elle est peut-être aussi liée à la diversité remarquable des langues que parlent les Indiens du Pacifique et qui sont mutuellement inintelligibles pour leurs locuteurs.

- Presque tous les Indiens de la Colombie-Britannique parlaient l'une ou l'autre des langues officielles du Canada ou les deux.

5. Santé

- Tel que mesuré par le taux de décès, le taux de suicide, la mortalité infantile et l'incidence de la tuberculose, l'état de santé des Indiens, et notamment de ceux des réserves, n'était pas aussi bon que celui de la population de référence.

- Les causes de décès les plus communes n'étaient pas les mêmes parmi les Indiens que dans la population de référence. Chez les Indiens, la cause n°1 de décès était les traumatismes et les empoisonnements, tandis que dans l'ensemble de la population provinciale, les troubles de l'appareil circulatoire prédominaient.

- Le taux de suicide était plus élevé parmi les Indiens dans tous les groupes d'âge, sauf parmi les 45 à 64 ans. Chez les moins de 20 ans et les 20 à 29 ans, le taux de suicide des Indiens dépassait le triple du taux correspondant dans la population provinciale.

- Le taux de mortalité infantile a diminué de près de la moitié chez les Indiens entre 1976 et 1982, mais en 1982, il représentait encore près du double du taux correspondant dans l'ensemble de la population provinciale.

- L'incidence de la tuberculose pour 1 000 habitants a baissé légèrement parmi les Indiens en 1982 par rapport à 1978, mais elle demeurait le quadruple du taux relevé dans la population provinciale.

6. Éducation

- Dans l'ensemble, les Indiens inscrits avaient un niveau de scolarité inférieur à celui des membres de la population de référence en 1981; par exemple, la proportion des Indiens de 15 ans et plus qui détenaient au moins un certificat d'études secondaires était égale à la moitié seulement de la proportion correspondante dans la population de référence. La population indienne hors réserves était plus instruite que celle des réserves.

- Les jeunes Indiens étaient plus instruits que leurs aînés et un nombre croissant d'entre eux faisaient des études postsecondaires.

- La proportion de non-Indiens qui avaient fait des études universitaires partielles au moins dépassait le double de la proportion correspondante d'Indiens. La proportion des Indiens qui détenaient un grade ou certificat universitaire était égale au neuvième environ de la proportion correspondante de non-Indiens.

- Dans l'ensemble, le taux de fréquentation scolaire des Indiens était inférieur à celui de la population de référence.

- Entre les années scolaires 1978-1979 et 1982-1983, la proportion d'étudiants indiens qui fréquentaient les écoles des bandes a augmenté de 61 %, et ce aux dépens des écoles provinciales surtout.

- Chez les jeunes Indiens de 14 ou 15 ans, on constatait un ralentissement de l'évolution scolaire normale. En 1982-1983, 37% de ce groupe se trouvaient toujours dans les classes allant de la 5e à la 8e année.

- Les deux tiers des Indiens inscrits à des cours d'éducation permanente étaient des femmes.

7. Emploi et revenu

- En 1981, les Indiens ont enregistré des taux d'activité et d'emploi inférieurs et un taux de chômage supérieur à ceux de la population de référence, soit 50 %, 40 % et 20 % contre respectivement 66 %, 62 % et 6 %. Ces taux étaient particulièrement désavantageux pour les Indiens des réserves et l'ensemble des jeunes Indiens.

- Un niveau de scolarité inférieur et un bas revenu coïncidaient. Malgré cela, les Indiens gagnaient beaucoup moins que la population de référence, quel que fût leur niveau d'instruction.

- Le revenu moyen des Indiens en 1980, tant des particuliers que des familles économiques, était égal aux deux tiers environ du revenu correspondant dans la population de référence; l'écart était encore plus grand lorsque le revenu de la population de référence était comparé avec ceux de l'ensemble des femmes et des Indiens des réserves.

- La proportion des actifs expérimentés qui oeuvraient dans le secteur primaire était plus forte parmi les Indiens que chez les non-Indiens, alors que c'était l'inverse dans le secteur tertiaire.

- Une plus forte proportion d'Indiens que de non-Indiens travaillaient à temps partiel en 1980, alors qu'une plus petite proportion occupaient un emploi à plein temps.

- La proportion des Indiens qui n'ont touché aucun revenu en 1980 dépassait le double de la proportion correspondante dans la population de référence. Parmi les personnes qui avaient un revenu, la proportion d'Indiens qui le tiraient principalement de transferts gouvernementaux était

égale à un peu moins du double de la proportion correspondante dans la population de référence. Dans l'ensemble, 66 % de la population de référence ont déclaré qu'un emploi était leur principale source de revenu, comparativement à 52 % des Indiens.

8. Logement

- Dans l'ensemble, les Indiens n'étaient pas aussi bien logés que la population provinciale. Le nombre moyen de personnes par pièce était plus élevé chez les Indiens et près d'un cinquième des logements indiens étaient surpeuplés, soit le décuple du taux des logements de référence. Une plus grande proportion de logements indiens (le quadruple) requéraient d'importantes réparations et une plus petite proportion étaient pourvus d'un système de chauffage central (64 % contre 91 %) et d'une salle de bains (94 % contre 99 %).

- Bien que le parc immobilier des réserves fût généralement de construction plus récente que celui de l'extérieur des réserves, il était plus délabré. La proportion de logements surpeuplés et ayant besoin de grosses réparations était aux moins deux fois plus élevée dans les réserves; la proportion de logements sans chauffage central y était trois fois plus élevée; et la proportion de logements sans salle de bains y était presque quatre fois plus élevée.

- Les ménages indiens des réserves avaient tendance à occuper leurs logements plus longtemps que les ménages hors réserves.

- Étant donné les formes de propriété particulières qui existent dans les réserves, les données sur le mode d'occupation et la part du revenu du ménage consacrée au logement ne sont pas sûres en ce qui a trait aux Indiens des réserves. Les ménages indiens qui possédaient leurs logements étaient moins nombreux à l'extérieur qu'à l'intérieur des réserves. Chez les propriétaires comme chez les locataires, plus de ménages indiens consacraient au moins 25 % de leur revenu de 1980 au logement à l'extérieur qu'à l'intérieur des réserves.

9. Services sociaux

- Entre 1971 et 1981, environ 80 % des enfants indiens mis en adoption ont été adoptés par des non-Indiens.

- Environ 60 % des Indiens vivant dans les réserves ont touché des prestations d'assistance sociale entre 1979 et 1981.

- Près de 8 % des enfants indiens des réserves vivaient dans des foyers nourriciers.

- Entre 1980-1981 et 1982-1983, le nombre d'Indiens adultes habitant dans les réserves et accueillis dans des foyers a plus que doublé, passant de 18 à 42.

10. Justice

- Les Amérindiens représentaient en moyenne 8 % de l'ensemble des prisonniers fédéraux détenus en Colombie-Britannique entre 1974 et 1983. Les femmes ne comptaient que pour 3 % des détenus tant chez les Amérindiens que chez les non-Indiens.

- Dans l'ensemble, les détenus amérindiens étaient plus jeunes que les détenus de référence. Le taux de récidive était à peu près le même dans les deux groupes de prisonniers.

- Un plus grand nombre d'Amérindiens que de détenus de référence avaient été condamnés à l'emprisonnement pour des crimes contre la personne, tandis qu'un plus petit nombre avaient enfreint la Loi sur les stupéfiants.

- Dans l'ensemble, les Amérindiens purgeaient des peines un peu plus courtes que celles des détenus de référence.

TABLE DES MATIÈRES

SECTION		PAGE
AVANT-PROPOS		iii
PRÉFACE		vii
POINTS SAILLANTS		xi
1. INTRODUCTION		1
	1.1 Sommaire	1
	1.2 Historique	2
	1.3 Sources des données et notes techniques	5
2. DÉMOGRAPHIE		9
	2.1 Introduction	9
	2.2 Population indienne	9
	2.3 Caractéristiques des bandes et des réserves	11
	2.4 Lieu de résidence	14
	2.5 Croissance démographique	17
	2.6 Répartition par âge et par sexe, et ratios de dépendance	19
	2.7 Natalité, naissances en dehors du mariage et mortalité	26
	2.8 Mobilité et migration	34
	2.9 Conclusion	38
3. FAMILLES ET MÉNAGES		41
	3.1 Introduction	41
	3.2 Familles de recensement et ménages	41
	3.3 Indiens inscrits dans les familles de recensement	44
	3.4 Indiens inscrits dans les familles économiques	44
	3.5 État matrimonial	48
	3.6 Conclusion	51

TABLE DES MATIÈRES (suite)

SECTION		PAGE
4.	**LANGUE**	53
4.1	Introduction	53
4.2	Rapport entre la langue parlée à la maison et la langue maternelle	53
4.3	Rapport entre la langue maternelle et les langues officielles	57
4.4	Conclusion	57
5.	**SANTÉ**	61
5.1	Introduction	61
5.2	Taux et causes de décès	61
5.3	Suicides	65
5.4	Mortalité infantile	65
5.5	Tuberculose	68
5.6	Conclusion	68
6.	**ÉDUCATION**	71
6.1	Introduction	71
6.2	Fréquentation scolaire -- personnes de 15 ans et plus	71
6.3	Niveau de scolarité	73
6.4	Études universitaires	78
6.5	Inscriptions scolaires	78
6.6	Éducation permanente	83
6.7	Conclusion	86
7.	**EMPLOI ET REVENU**	89
7.1	Introduction	89
7.2	Activité	89
7.3	Niveau de scolarité, revenu et activité	93
7.4	Population active expérimentée, profession	95

TABLE DES MATIÈRES (suite)

SECTION		PAGE
7.7	Revenu des familles économiques	110
7.8	Conclusion	115
8. LOGEMENT		119
8.1	Introduction	119
8.2	Nombre moyen de personnes par pièce	120
8.3	État des logements	120
8.4	Période de construction	122
8.5	Système de chauffage principal	124
8.6	Salles de bains	124
8.7	Durée d'occupation et mode d'occupation	127
8.8	Part du revenu de 1980 du ménage qui était consacrée aux principales dépenses de propriété ou au loyer brut	129
8.9	Conclusion	130
9. SERVICES SOCIAUX		133
9.1	Introduction	133
9.2	Adoptions d'enfants indiens inscrits	133
9.3	Prestation de services sociaux aux Indiens des réserves	135
9.4	Conclusion	136
10. JUSTICE		139
10.1	Introduction	139
10.2	Détenus	139
10.3	Incarcérations antérieures	141
10.4	Crimes	143
10.5	Durée des peines	144
10.6	Conclusion	148

TABLE DES MATIÈRES (suite)

SECTION		PAGE
ANNEXE I	: GROUPES LINGUISTIQUES DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE	149
ANNEXE II	: GLOSSAIRE	151
BIBLIOGRAPHIE		167

LISTE DES FIGURES

FIGURE Nº	TITRE	PAGE
2.1	Répartition en pourcentage des Indiens inscrits, par province et territoire, 1982	10
2.2	Données du recensement sur la répartition de la population par région rurale et urbaine, Colombie-Britannique, 1981	16
2.3	Profils âge-sexe, Colombie-Britannique, 1971, 1981, 1991	21
2.4	Taux de naissances déclarées en dehors du mariage selon l'âge de la mère, Colombie-Britannique, 1981	29
5.1	Taux de suicide, Colombie-Britannique, 1976-1982	66
5.2	Incidence de la tuberculose, Colombie-Britannique, 1976-1982	69
6.1	Plus haut niveau de scolarité atteint, personnes de 15 ans et plus, Colombie-Britannique, 1981	74
6.2	Départs scolaires en pourcentage des inscriptions, selon l'âge et le type d'école, région de la Colombie-Britannique du MAINC, 1982-1983	84
6.3	Inscriptions selon le programme d'études projeté, région de la Colombie-Britannique du MAINC, 1979-1983	87

LISTE DES FIGURES (suite)

FIGURE NO	TITRE	PAGE
7.1	Activité, Colombie-Britannique, 1981	90
7.2	Répartition des revenus, Colombie-Britannique, 1980	106
8.1	Indicateurs des conditions de logement, Colombie-Britannique, 1981	131
10.1	Répartition en pourcentage des crimes des prisonniers, Colombie-Britannique, 1974-1983	145

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU No	TITRE	PAGE
2.1	Indiens inscrits habitant dans les réserves et hors des réserves, ainsi qu'en pourcentage de la population provinciale, Colombie-Britannique, 1971-1991	12
2.2	Nombre et pourcentage des bandes et effectif et répartition des bandes, selon le groupe de taille de la population, région de la Colombie-Britannique du MAINC, 1982	13
2.3	Taux de croissance démographique et proportions des Indiens inscrits habitant dans les réserves et hors des réserves, Colombie-Britannique, 1971-1991	18
2.4	Composantes de l'accroissement naturel des Indiens inscrits, Colombie-Britannique, 1972-1991	20
2.5	Répartition de la population par groupes d'âge et par sexe, Colombie-Britannique, 1971, 1981, 1991	23
2.6	Répartition de la population recensée par âge et par sexe, Colombie-Britannique, 1981	24
2.7	Ratios de dépendance, Colombie-Britannique, 1971, 1981, 1991	25
2.8	Nombre de naissances vivantes, taux des naissances par âge et taux global de fécondité, Indiens inscrits, Colombie-Britannique, 1971, 1976 et 1981	27
2.9	Âge moyen au décès, Colombie-Britannique, 1971, 1976 et 1981	30

LISTE DES TABLEAUX (suite)

TABLEAU Nº	TITRE	PAGE
2.10	Taux brut et taux normalisé de décès parmi les Indiens inscrits, et taux brut de décès dans l'ensemble de la population, Colombie-Britannique, 1971, 1976 et 1981	32
2.11	Taux bruts de décès, par âge et par sexe, Colombie-Britannique, 1981	33
2.12a	Statut de mobilité par âge et par sexe, Colombie-Britannique, 1981	35
2.12b	Statut de mobilité par âge et par sexe, Colombie-Britannique, 1981	36
3.1	Structure des familles de recensement selon le nombre moyen d'enfants, Colombie-Britannique, 1981	43
3.2	Situation des particuliers dans la famille de recensement, Colombie-Britannique, 1981	45
3.3	Situation des particuliers dans la famille économique, Colombie-Britannique, 1981	46
3.4	État matrimonial, par âge et par sexe, Colombie-Britannique, 1981	49
4.1a	Répartition de la population indienne indiquant le rapport entre la langue parlée à la maison et la langue maternelle, selon l'âge, Colombie-Britannique, 1981	54

LISTE DES TABLEAUX (suite)

TABLEAU No	TITRE	PAGE
4.1b	Répartition de la population indienne indiquant le rapport entre la langue parlée à la maison et la langue maternelle, selon l'âge, Colombie-Britannique, 1981	55
4.2	Répartition de la population indienne indiquant le rapport entre les langues officielles et la langue maternelle, Colombie-Britannique, 1981	58
5.1	Taux de décès selon la cause, Colombie-Britannique, 1980 et 1982	62
5.2	Taux de décès attribuables à des traumatismes et empoisonnements selon la cause, Colombie-Britannique, 1980 et 1982	64
5.3	Taux de suicide selon l'âge, Colombie-Britannique, 1982	67
6.1	Taux de fréquentation scolaire des personnes de 15 ans et plus, selon l'âge et le sexe, Colombie-Britannique, 1980-1981	72
6.2	Répartition des personnes âgées de 15 ans et plus, selon le plus haut niveau de scolarité atteint, Colombie-Britannique, 1981	75
6.3	Répartition des personnes âgées de 15 ans et plus, selon le plus haut niveau de scolarité atteint, par âge et par sexe, Colombie-Britannique, 1981	77

LISTE DES TABLEAUX (suite)

TABLEAU Nº	TITRE	PAGE
6.4	Proportion des personnes de 15 ans et plus qui ont fréquenté l'université, par sexe, Colombie-Britannique, 1981	79
6.5	Population étudiante d'Indiens inscrits selon le type d'école et l'année d'études, région de la Colombie-Britannique du MAINC, 1978-1979 et 1982-1983	81
6.6	Population étudiante d'Indiens inscrits selon l'année d'études, par âge et par sexe, région de la Colombie-Britannique du MAINC, 1978-1979 et 1982-1983	82
6.7	Éducation permanente - Inscriptions cumulées d'Indiens inscrits habitant dans les réserves et hors des réserves, selon l'âge et le sexe, région de la Colombie-Britannique du MAINC, 1979-1983	85
7.1	Personnes de 15 ans et plus, selon l'activité, l'âge et le sexe, Colombie-Britannique, 1981	91
7.2	Répartition des personnes de 15 ans et plus ne fréquentant pas l'école, selon la tranche de revenu et le plus haut niveau de scolarité atteint, Colombie-Britannique, 1980	94
7.3	Activité des personnes de 15 ans et plus ne fréquentant pas l'école, selon le plus haut niveau de scolarité atteint, Colombie-Britannique, 1981	96

LISTE DES TABLEAUX (suite)

TABLEAU No	TITRE	PAGE
7.4	Revenu moyen de la population active expérimentée, selon le sexe et la profession, Colombie-Britannique, 1980	98
7.5	Population active expérimentée - Profession selon le sexe, Colombie-Britannique, 1981	100
7.6	Population active expérimentée - Travail par profession, Colombie-Britannique, 1981	102
7.7	Répartition des personnes de 15 ans et plus, selon leur principale source de revenu, Colombie-Britannique, 1980	104
7.8	Répartition des personnes de 15 ans et plus, selon la tranche de revenu, l'âge et le sexe, Colombie-Britannique, 1980	108
7.9	Revenu individuel moyen des personnes de 15 ans et plus qui ont touché un revenu, selon le sexe, Colombie-Britannique, 1980	111
7.10	Taille moyenne des familles économiques, selon la tranche de revenu, Colombie-Britannique, 1980	113
7.11	Répartition des familles économiques selon la tranche de revenu et la taille de la famille, Colombie-Britannique, 1980	114

LISTE DES TABLEAUX (suite)

TABLEAU Nº	TITRE	PAGE
8.1	Répartition des logements privés occupés, selon l'état du logement, Colombie-Britannique, 1981	121
8.2	Répartition des logements privés occupés, selon la période de construction, Colombie-Britannique, 1981	123
8.3	Répartition des logements privés occupés, selon le système de chauffage principal, Colombie-Britannique, 1981	125
8.4	Indicateurs des conditions de logement, Colombie-Britannique, 1981	126
8.5	Répartition des ménages privés, selon la durée d'occupation, Colombie-Britannique, 1981	128
9.1	Enfants indiens inscrits adoptés par des Indiens inscrits et des non-Indiens, Colombie-Britannique, 1971-1981	134
10.1	Nombre de prisonniers au 31 décembre, Colombie-Britannique, 1974-1983	140
10.2	Répartition des prisonniers selon l'âge et le sexe, Colombie-Britannique, 1974-1983	142
10.3	Nombre d'incarcérations antérieures, selon l'âge, Colombie-Britannique, 1974-1983	143

LISTE DES TABLEAUX (suite)

TABLEAU No	TITRE	PAGE
10.4	Répartition en pourcentage des crimes des prisonniers, selon l'âge, Colombie-Britannique, 1974-1983	146
10.5	Durée de la peine des prisonniers, selon l'âge, Colombie-Britannique, 1974-1983	147

1. INTRODUCTION

1.1 Sommaire

Le présent rapport est une synthèse de la situation socio-économique et démographique des Indiens inscrits de la Colombie-Britannique. Il vise à tracer le profil statistique des éléments les plus quantifiables de la situation des Indiens, et notamment des éléments qui ont trait à la planification des programmes relevant du Programme des affaires indiennes au ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada (MAINC).

Les renseignements contenus dans ce rapport sont tirés principalement des données spéciales établies par le MAINC à partir du recensement du Canada de 1981. Il existe un rapport détaillé sur les méthodes utilisées pour établir cette base de données et les personnes intéressées peuvent s'y reporter. D'autres données proviennent du MAINC; ces sources complémentaires sont indiquées à la section 1.3 de l'introduction. Les sources des données présentées dans les tableaux et les figures sont précisées en bas de page.

Dans le présent rapport, sauf au chapitre 10, le terme "Indiens" désigne l'ensemble de la population indienne inscrite de la Colombie-Britannique, c'est-à-dire les personnes qui sont principalement d'ascendance amérindienne et qui sont inscrites au Registre des Indiens. Cette population est parfois subdivisée selon le lieu de résidence qui peut être "dans les réserves" ou "hors des réserves". Ces expressions et d'autres termes propres aux rapports entre les Indiens et le MAINC sont définis dans le glossaire (annexe II) pour la commodité du lecteur. Des données sur une population de référence (l'ensemble de la population provinciale ou, dans certains cas, la population provinciale moins la population indienne) sont communiquées chaque fois que la chose est possible afin que la situation des Indiens inscrits puisse être mise en parallèle avec celle des autres habitants de la province.

1.2 Historique

Des Indiens de nombreuses tribus ou nations habitent la côte du Pacifique depuis des millénaires. Des fouilles archéologiques ont révélé qu'un groupe d'aborigènes habitait la région d'Old Crow dans le Yukon il y a 35 000 ans. Notre connaissance des établissements aborigènes qui existaient à l'ère préhistorique, dans le territoire appelé aujourd'hui la Colombie-Britannique, date cependant de la période qui a suivi la dernière glaciation, c'est-à-dire d'environ 12 000 ans. À l'époque, tout comme aujourd'hui d'ailleurs, la région était habitée par des tribus très diverses quant à leur culture et leur langue.

Il existait des réseaux commerciaux complexes entre les nombreuses tribus qui habitaient la côte du Pacifique allant de l'Alaska jusqu'à l'État de Washington. Les échanges commerciaux se faisaient aussi sur un axe est-ouest entre les tribus côtières, telles que les Haidas, les Tsimshians et les Kwakiutls et les tribus du plateau intérieur telles que les Castors, les Porteurs et d'autres. Il semblerait que les réseaux commerciaux s'étendaient au moins jusqu'à la présente frontière entre la Colombie-Britannique et l'Alberta et peut-être aussi loin que la baie d'Hudson.

La date exacte des premiers contacts avec les explorateurs venus de la Russie impériale, de l'Espagne, de l'Angleterre et peut-être de la Polynésie et du Japon à la recherche de la gloire et de la fortune n'est pas connue. Selon Fisher (1977, p. 1), "la première rencontre avec les Indiens de la Colombie-Britannique actuelle qui est consignée dans l'histoire eut lieu en juillet 1774 lorsque le navigateur espagnol, Juan Perez, a rencontré un groupe de Haidas au large de la pointe nord-ouest de l'île Langara". Grâce à leur longue expérience du commerce, les Indiens se sont montrés d'excellents entrepreneurs dans le commerce maritime, et plus tard dans le commerce terrestre des fourrures.

Le contact avec les blancs ne s'est pas fait sans problèmes. Les explorateurs et les commerçants de fourrures ont apporté des maladies contre

lesquelles les indigènes n'étaient pas immunisés; les conséquences furent catastrophiques. Les premiers explorateurs s'attendaient à être accueillis avec hostilité, mais la plupart des Indiens s'intéressaient davantage au commerce et tout particulièrement à l'acquisition des outils et des techniques que les étrangers pouvaient leur fournir. Jusqu'à l'arrivée des colons qui se croyaient en droit de s'approprier des terres agricoles "gratuites", les indigènes et les étrangers furent unis par une grande interdépendance profitable à chacun.

Les peuples aborigènes de la côte du Pacifique présentent la plus grande diversité parmi les autochtones du Canada. Ils sont réunis en huit grandes familles linguistiques comprenant une trentaine de langues qui sont mutuellement inintelligibles pour leurs locuteurs (voir l'annexe I). La multiplicité des langues a imposé l'adoption d'une langue commerciale à l'époque de la pré-conquête et, aujourd'hui, elle facilite l'utilisation de l'anglais comme moyen de communication entre les groupes.

Dans l'ensemble, ces groupes linguistiques coïncidaient avec les groupements culturels et tribaux. Chaque tribu avait non seulement sa propre langue, mais aussi ses traditions, sa culture, ses arts et son organisation sociale et politique. Ces structures culturelles, linguistiques et politiques sont reflétées aujourd'hui dans les 22 conseils tribaux, tels que le conseil tribal des Nishgas, le conseil tribal des Gitksans, le conseil tribal des Shuswaps et le conseil tribal des Nuu-chah-nuulth pour n'en nommer que quelques-uns.

Les diverses tribus ou nations indiennes se livraient à différentes activités, selon notamment, l'endroit où elles habitaient. Les tribus côtières comptaient sur les richesses de la mer pour se nourrir, alors que celles du plateau intérieur vivaient des produits de la terre et des animaux terrestres. Ce fait a également entraîné des rapports différents avec les conquérants européens du territoire qui constitue aujourd'hui la Colombie-Britannique.

Actuellement, les Indiens sont confrontés à plusieurs grands problèmes déterminant leurs rapports avec la société canadienne dans son ensemble. Outre les bandes qui habitent une petite partie de l'extrémité nord-ouest de la province et quelques bandes de l'île de Vancouver (Madill, 1982), la Colombie-Britannique n'est pas assujettie à des traités officiels conclus avec le Gouvernement du Canada, comme le sont les provinces des Prairies. Par conséquent, les Indiens de la province ont présenté au gouvernement fédéral au moins 15 revendications globales, c'est-à-dire des revendications fondées sur le titre des autochtones relatif à l'occupation et l'utilisation traditionnelles des terres. D'autres revendications ont également été introduites, notamment des revendications portant sur les terres "retranchées" des réserves sans que la procédure légale soit respectée, et des "revendications particulières" portant sur l'administration lacunaire des biens et des terres des Indiens aux termes de la Loi sur les Indiens.

D'autres sujets alimentent le débat : l'autonomie gouvernementale locale, la liberté d'administrer les fonds de la tribu, la direction par les Indiens de leur système d'éducation, l'amélioration des soins donnés aux enfants et du système des adoptions. De plus en plus, les conseils des bandes et des tribus se dotent de dirigeants responsables, qui veulent administrer eux-mêmes leurs affaires et qui sont en mesure de le faire. A cet égard, les rapports entre les Indiens et les gouvernements évoluent rapidement.

Cet historique est nécessairement bref et il a donc condensé et simplifié une situation qui, en réalité, est fascinante, complexe et dynamique. On espère également que les renseignements contenus dans la présente étude aideront à comprendre la situation contemporaine des Indiens de la Colombie-Britannique.

1.3 Sources des données et notes techniques

La présente étude fait partie d'une série d'aperçus national et provinciaux rédigés pour le compte du ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada (MAINC). Des méthodes communes ont été utilisées pour établir et présenter les données portant sur les diverses provinces et sur l'ensemble du Canada; elles sont exposées dans le rapport complémentaire sur la méthodologie. Cette section décrit brièvement les principales sources des données; les lecteurs qui veulent plus de précisions sur les sources des données et les méthodes employées devraient se reporter au rapport sur la méthodologie. Pour les définitions des termes utilisés, le lecteur est prié de consulter le glossaire annexé au présent rapport.

Recensement du Canada de 1981

Le recensement de 1981 est le premier à fournir des données qui permettent de comparer un éventail complet des conditions socio-économiques dans lesquelles vivent les Indiens avec la situation de l'ensemble de la population ou d'autres groupes ethniques. Si de tels renseignements sont disponibles, c'est grâce à la présence de meilleures questions sur le statut légal et l'auto-identification des Indiens dans le questionnaire de 1981 et aux efforts spéciaux déployés pour dénombrer les autochtones en 1981. Une première analyse du succès du recensement à dénombrer les autochtones laisse entrevoir un certain sous-dénombrement parmi les Indiens inscrits, mais cette insuffisance est très réduite par rapport aux années précédentes.

Le MAINC a obtenu un ensemble de totalisations spéciales de Statistique Canada pour la série d'aperçus. Dans chaque cas, ces calculs ont été effectués pour les Indiens inscrits ainsi que pour les autres peuples autochtones et pour la population de référence, c'est-à-dire l'ensemble de la population moins les Indiens inscrits.

L'utilisation des données du recensement est cependant assujettie à certaines contraintes particulières. Statistique Canada a supprimé les données pour tout nombre inférieur à 25 afin de protéger la vie privée des personnes. Les données ainsi supprimées sont cependant incluses dans les totaux partiels et les totaux généraux appropriés. Les données concernant les Indiens reposent sur un échantillon de 20 % des ménages, bien qu'il y eût des dérogations à la méthode du un sur cinq dans certaines collectivités septentrionales. De plus, les données ont été soumises aux méthodes habituelles d'arrondissement aléatoire de Statistique Canada.

Projections démographiques

Une étude spéciale des caractéristiques démographiques de la population indienne inscrite et de son accroissement attendu de 1982 à 1996, par province et par région du MAINC, a été réalisée pour le compte du MAINC par la Section des projections démographiques, Division de la démographie, de Statistique Canada. Ces renseignements ont servi à la rédaction de la présente série d'aperçus et ils reposent sur une analyse du Registre des Indiens (voir ci-dessous). Le scénario d'une croissance démographique moyenne (projection n° 3) est utilisé dans les rapports de la série. Pour plus de précisions, voir la publication de 1985 du MAINC intitulée Projections de la population indienne inscrite, 1982-1996.

Le Registre des Indiens

Le MAINC tient un répertoire de tous les Indiens inscrits (aux termes de la Loi sur les Indiens) en raison de leur statut légal spécial. Les caractéristiques démographiques de la population indienne sont mises à jour régulièrement par les responsables des bandes et publiées pour le 31 décembre de chaque année. Ces données, corrigées pour tenir compte des naissances et des décès déclarés tardivement, ont servi d'assises aux projections et données démographiques contenues dans le présent rapport.

L'état nominatif

L'état nominatif a aussi servi de documentation à la présente étude; il s'agit d'une liste de tous les Indiens qui fréquentent des écoles primaires et secondaires et dont l'enseignement est financé par le MAINC. L'état nominatif, qui est mis à jour annuellement, soit en octobre, décrit les diverses caractéristiques des élèves et des écoles qu'ils fréquentent. Il présente toutefois des lacunes, notamment : la définition et la collecte des données n'ont pas été cohérentes au fil des ans, et les données portent principalement sur les élèves habitant dans les réserves. (Voir le glossaire et le rapport sur la méthodologie.)

Système d'information de l'éducation permanente (SIEP)

Le Système d'information de l'éducation permanente enregistre les études postsecondaires et la formation continue des Indiens inscrits qui reçoivent une aide financière du MAINC. Ainsi, les données ne s'étendent pas aux étudiants indiens qui ne bénéficient d'aucune aide financière. Les données de cette source sont incomplètes.

Santé et Bien-être social Canada

Santé et Bien-être social Canada est chargé de la prestation de soins de santé aux Indiens et il tient des données sur la population indienne qu'il sert (voir le glossaire). Ces données portent sur les causes de décès, les suicides, la mortalité infantile et diverses maladies.

Autres sources de données

Plusieurs autres sources d'information ont été utilisées dans la rédaction de la présente étude, y compris des données sur les services sociaux qui sont établies par le MAINC et publiées par Statistique Canada ainsi que des données sur la criminalité provenant du Service correctionnel Canada.

Symboles

Dans les tableaux, un trait (-) est utilisé pour indiquer une valeur nulle, un nombre arrondi à zéro ou une petite valeur absolue que Statistique Canada a supprimée et pour laquelle il était impossible de calculer un pourcentage. L'abréviation n.d. signifie non disponible.

Définition du terme "Indiens"

Dans le présent rapport, le terme "Indiens" désigne les Indiens "inscrits" ou "ayant statut légal", sauf indications contraires.

Le glossaire explique les différentes définitions du terme "Indiens inscrits" selon le Registre des Indiens et le recensement de 1981.

2. DÉMOGRAPHIE

2.1 Introduction

Le présent chapitre a pour but de tracer un profil démographique de base des Indiens de la Colombie-Britannique. Les caractéristiques démographiques habituelles, à savoir l'âge, le sexe, la natalité, la mortalité et la mobilité, y sont analysées. Le chapitre traite aussi des caractéristiques propres à la population indienne, notamment le lieu de résidence à l'intérieur ou l'extérieur des réserves, le nombre de bandes et leur effectif, ainsi que la situation géographique des réserves. Des comparaisons sont établies entre la population indienne et une population de référence qui, aux fins du présent chapitre, se compose soit de l'ensemble de la population provinciale ou de l'ensemble de la population provinciale moins les Indiens inscrits (dans le cas des données du recensement).

Ces données servent d'assises aux analyses présentées dans d'autres chapitres et elles aident beaucoup à comprendre la situation des Indiens inscrits de la Colombie-Britannique. Les constatations se répercutent sur l'élaboration des politiques du MAINC, la planification de ses programmes et la prestation de biens et services.

2.2 Population indienne

Le tableau 2.1 de l'Aperçu de la situation des Indiens inscrits du Canada révèle que les Indiens constituaient un peu plus des deux tiers de la population autochtone de la Colombie-Britannique. L'autre tiers se composait d'Indiens non inscrits (20 %) et de Métis (10 %); une fraction seulement ont déclaré qu'ils étaient d'ascendance inuite. Tous les autochtones réunis représentaient 3 % de la population provinciale. Comme le montre la figure 2.1, parmi les provinces et les territoires, la Colombie-Britannique avait la deuxième population indienne en importance en 1982, soit 18 % de la population indienne totale du Canada.

FIGURE 2.1

RÉPARTITION EN POURCENTAGE DES INDIENS INSCRITS, PAR PROVINCE ET TERRITOIRE

1982

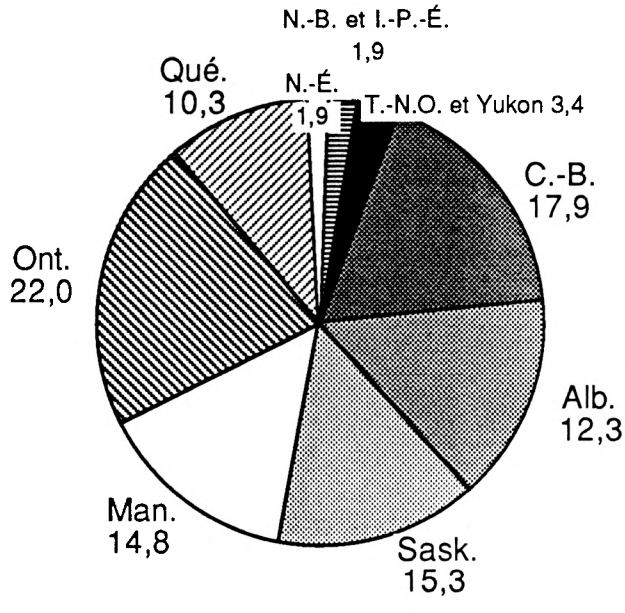

Nota : Les chiffres ayant été arrondis, il se peut que leur somme ne corresponde pas aux totaux indiqués.

Source : Projections de la population indienne inscrite, Direction de la recherche, MAINC, 1985.

Les 65 900 Indiens inscrits de la Colombie-Britannique constituaient un peu plus de 2 % de la population totale de la province en 1986. Selon les projections présentées au tableau 2.1, il y aura 71 300 Indiens en 1991 qui représenteront alors 2,5 % de la population provinciale. Entre 1971 et 1986, la proportion d'Indiens vivant en dehors des réserves est passée de 32 % à 38 % et, selon les projections, elle devrait demeurer à ce niveau jusqu'en 1991. Le lecteur devrait aussi savoir que suite à l'adoption le 28 juin 1985 du projet de loi C-31, Loi modifiant la Loi sur les Indiens, les dispositions discriminatoires de la Loi sur les Indiens furent abrogées. La loi modificative prévoit la réintégration des personnes rayées du Registre des Indiens en vertu des articles de la loi qui portaient sur l'émancipation ou qui établissaient des distinctions injustes fondées sur le sexe, ainsi que l'inscription de la première génération de descendants de ces personnes. De toute évidence, la réintégration des Indiens déchus de leur statut légal et l'inscription de leurs enfants modifieront le nombre d'Indiens inscrits, leur profil âge-sexe ainsi que leur répartition selon qu'ils habitent à l'intérieur ou à l'extérieur des réserves.

2.3 Bandes et réserves

Il y avait 195 bandes dans la province. Le tableau 2.2, qui indique le nombre et le pourcentage de bandes selon le groupe de taille de l'effectif de chacune, montre qu'en 1982, les trois cinquièmes des bandes comptaient moins de 250 membres. Quatre-vingt-cinq pour cent des bandes avaient moins de 500 membres et constituaient 54 % de la population indienne de la province. Il n'y avait que 12 bandes qui comptaient entre 1 000 et 2 999 membres, mais elles réunissaient 25 % des Indiens de la Colombie-Britannique.

Les conséquences de ces données sur l'administration locale, une grande priorité dans les rapports contemporains entre les Indiens et le gouvernement, ne sont pas claires. Presque toutes les bandes font partie d'un des 23 conseils tribaux et de district de la province. On s'attend à

TABLEAU 2.1

Indiens inscrits habitant dans les réserves
et hors des réserves, ainsi qu'en pourcentage
de la population provinciale,

Colombie-Britannique, 1971-1991

	1971	1976	1981	1986	1991
Indiens inscrits					
Dans les réserves					
Nombre	33 643	35 136	37 679	41 028	44 363
Pourcentage	67,5	63,9	62,3	62,3	62,2
Hors des réserves					
Nombre	16 227	19 845	22 833	24 863	26 966
Pourcentage	32,5	36,1	37,7	37,7	37,8
Total					
Nombre	49 870	54 981	60 512	65 891	71 329
Pourcentage	100	100	100	100	100
Population provinciale (en milliers)	2 185	2 467	2 744	2 764	2 905
Indiens inscrits en % de la population provinciale	2,28	2,23	2,21	2,38	2,46

Sources : Indiens inscrits : 1971-1981 : Données ajustées du Registre des Indiens, Direction de la recherche, MAINC, 1985.

1986-1991 : Projections de la population indienne inscrite, Direction de la recherche, MAINC, 1985.

Population provinciale : 1971 : Recensement du Canada de 1971, Population : groupes d'âge, n° 92-715 au cat., avril 1973, tableau 7.

1976-1981 : Recensement du Canada de 1981, Population : Âge, sexe et état matrimonial, n° 92-901 au cat., septembre 1982, tableau 1.

1986-1991 : Statistique Canada, Projections démographiques pour le Canada et les provinces, 1976-2001, n° 91-520 au cat., février 1979, projection n° 4.

TABLEAU 2.2

Nombre et pourcentage des bandes
et
effectif et répartition des bandes,
selon le groupe de taille de la population

Région de la Colombie-Britannique du MAINC, 1982

Groupe de taille	Nombre de bandes	En % du nombre total de bandes	Effectif	En % de l'effectif total
1 - 249	118	60,5	14 193	23,8
250 - 499	48	24,6	17 913	30,1
500 - 999	17	8,7	12 576	21,1
1 000 - 2 999	12	6,2	14 861	25,0
3 000 - 4 999	-	-	-	-
5 000 +	-	-	-	-
Total	195	100,0	59 543	100,0

Source : Réserves et Fidéicommis, MAINC, le 30 novembre 1983 (polycopié). Les données sur l'effectif des bandes reposent sur des données non ajustées tirées du Registre des Indiens.

ce que dans certains cas, l'administration locale et la direction financière relèveront du conseil tribal. La situation évolue continuellement; les groupes indiens et le gouvernement n'ignorent pas les difficultés pratiques auxquelles sont confrontées les bandes isolées dont l'effectif est peu nombreux.

Selon le tableau 2.4 de l'Aperçu de la situation des Indiens inscrits du Canada, il y avait 1 608 réserves indiennes en Colombie-Britannique en 1982, soit plus que dans tout autre province ou territoire. C'était presque neuf fois plus qu'en Ontario, province qui s'est classée deuxième pour le nombre de ses réserves. La multiplicité des réserves de chaque bande reflète notamment l'absence de traités en Colombie-Britannique. Certaines réserves ne représentaient que la moitié d'un acre et la superficie moyenne, soit 520 acres par réserve, était inférieure à celle des autres provinces. Les réserves couvraient 836 132 acres au total; la superficie moyenne par Indien vivant dans les réserves était de 22 acres, soit moins que la moyenne nationale de 27 acres par personne.

2.4 Lieu de résidence

En 1981, les Indiens de la Colombie-Britannique vivaient dans les réserves ou en dehors des réserves dans d'autres régions de la province. Il est intéressant de noter que la répartition de la population indienne en fonction de sa résidence à l'intérieur ou à l'extérieur des réserves variait selon la source des données. D'après les documents du MAINC, 62 % des Indiens habitaient dans les réserves, y compris ceux qui vivaient sur des terres de la Couronne et dans des établissements indiens non désignés comme des réserves, alors que 38 % se trouvaient en dehors des réserves (tableau 2.3). Selon les données du recensement de 1981, 49 % des Indiens ont déclaré qu'ils habitaient dans les réserves et 51 % qu'ils vivaient en dehors des réserves (tableau 2.6). La raison principale et légitime de l'écart est l'adoption de définitions et d'objectifs différents. Les chiffres du MAINC représentent une classification destinée à satisfaire des

exigences administratives liées, du moins partiellement, à la répartition des avantages prévus dans la Loi sur les Indiens. Les données du recensement de 1981 reposent sur des renseignements que les Indiens eux-mêmes ont communiqués dans un contexte différent et reflètent peut-être plus fidèlement la réalité de leur vie quotidienne.

Le MAINC utilise une classification par zone géographique (urbaine, rurale, éloignée ou à accès spécial) pour situer les bandes par rapport à leur accès au centre régional le plus proche. La répartition en pourcentage des bandes selon cette classification (voir le tableau 2.6 de l'Aperçu de la situation des Indiens inscrits du Canada) révèle que 39 % des bandes de la Colombie-Britannique étaient urbaines, c'est-à-dire situées à moins de 50 km d'un centre urbain. Quarante pour cent, soit 77 bandes, vivaient dans des zones rurales accessibles par route carrossable pendant toute l'année et situées entre 50 et 350 km d'un centre régional. Seulement 34 bandes, soit 18 %, se trouvaient dans des zones à accès spécial, tandis que les sept autres bandes (4 %) étaient situées dans des régions éloignées accessibles par route.

Selon les données du recensement de 1981 présentées au tableau 2.8 de l'Aperçu de la situation des Indiens inscrits du Canada, 61 % de la population indienne vivaient dans des régions que Statistique Canada désigne comme "rurales" et 39 % vivaient dans des régions urbaines. La population indienne de la Colombie-Britannique, comme celles de l'Ontario et du Québec, était donc la plus urbanisée du Canada.

Une des raisons de ce phénomène est l'urbanisation relativement forte de la population indienne hors réserves. Bien que quelques réserves soient situées dans des centres urbains tels que Vancouver, Victoria et Port Alberni, presque toute la population des réserves est classée comme rurale.

La situation selon les données du recensement est récapitulée clairement à la figure 2.2 qui fait ressortir les différences marquées entre la localisation de la population des réserves et celle des Indiens hors

FIGURE 2.2

DONNÉES DU RECENSEMENT SUR LA RÉPARTITION DE LA POPULATION PAR RÉGION RURALE ET URBAINE COLOMBIE-BRITANNIQUE, 1981

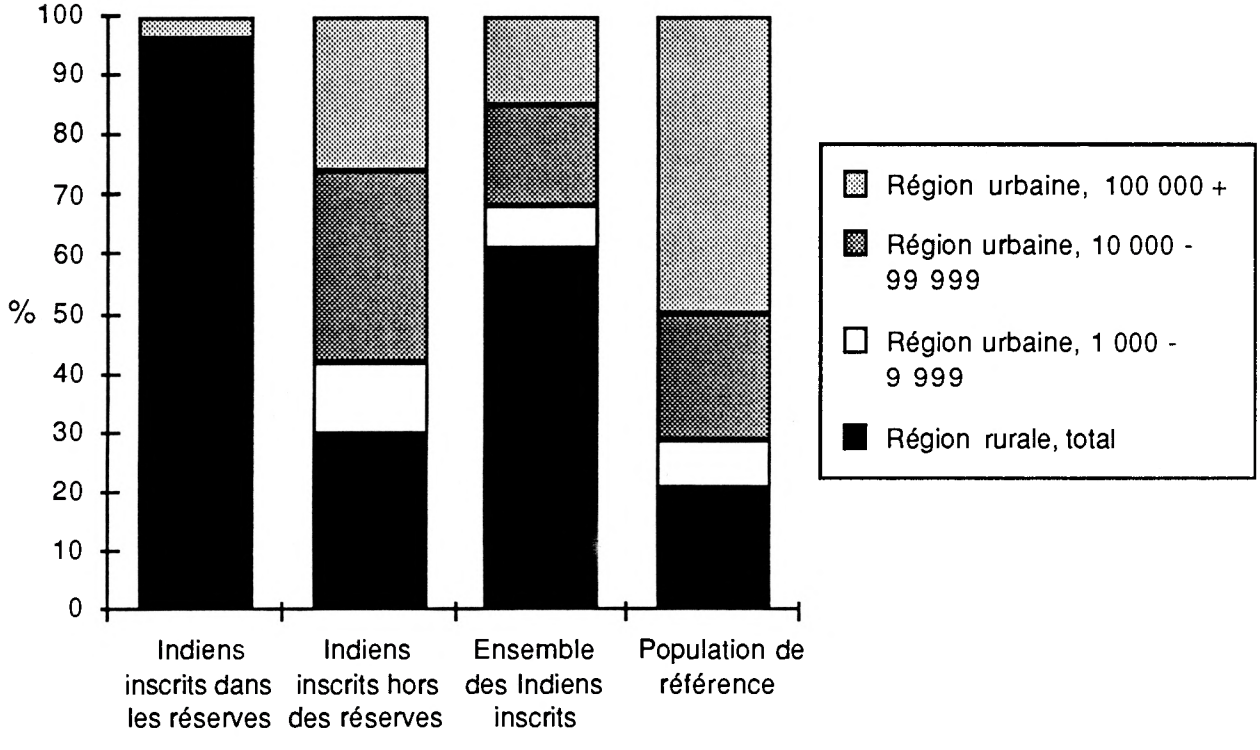

Nota : Population de référence = Ensemble de la population moins les Indiens inscrits

Source : Données spéciales établies par le MAINC à partir du recensement du Canada de 1981.

réserves. La répartition de la population indienne hors réserves par région urbaine et rurale se rapproche beaucoup plus de la répartition correspondante de la population de référence.

Ces données semblent peut-être contredire la répartition de la population des réserves en zones urbaines et rurales du MAINC, qui est présentée au tableau 2.7 de l'Aperçu de la situation des Indiens inscrits du Canada et selon laquelle 37 % de la population indienne vivant en milieu urbain. Cette divergence est attribuable en grande partie à l'utilisation de définitions différentes. Les définitions du MAINC reposent sur la distance : une zone urbaine est une zone qui est située à moins de 50 km d'un centre régional. La classification du MAINC est utile à des fins de planification en tant qu'indicateur de l'accessibilité des services, des marchés et des occasions d'emploi. Par ailleurs, la définition d'une zone urbaine selon le recensement est fonction de la taille de la population et de la densité du district. Cette dichotomie est analysée plus à fond dans le glossaire et le rapport sur la méthodologie.

2.5 Croissance démographique

Le tableau 2.3 donne les taux de croissance, réels et prévus, de la population indienne ainsi que de la population provinciale. Selon les projections, le taux d'accroissement de la population passera de 1,95 en 1976 à 1,59 en 1991. Cette baisse n'est pas aussi forte que celle que connaîtra la population provinciale, puisque l'on prévoit que le taux de croissance de celle-ci diminuera de 2,43 en 1976 à 1,00 en 1991.

La répartition de la population indienne à l'intérieur et l'extérieur des réserves ne changera pas beaucoup entre 1976 et 1991 d'après les projections, mais les taux de croissance entre 1976 et 1981 présentaient une différence très nette. Le taux de croissance de la population des réserves est passé de 0,87 en 1976 à 1,40 en 1981, tandis que celui de la population hors réserves a chuté de 4,03 en 1976 à 2,81 en 1981, ce qui représentait néanmoins le double du taux enregistré dans la population des réserves.

TABLEAU 2.3

Taux de croissance démographique et proportions des Indiens inscrits habitant dans les réserves et hors des réserves, Colombie-Britannique, 1971-1991

Année	Indiens inscrits dans les réserves		Indiens inscrits hors des réserves		Ensemble des Indiens inscrits		Ensemble de la population provinciale
	En % des Ind. ins.	Taux de croissance[1]	En % des Ind. ins.	Taux de croissance	En % des Ind. ins.	Taux de croissance	Taux de croissance[1]
1971	67,5	-	32,5	-	100	-	-
1976	63,9	0,87	36,1	4,03	100	1,95	2,43
1981	62,3	1,40	37,7	2,81	100	1,92	2,13
1986	62,3	1,70	37,7	1,70	100	1,70	0,14
1991	62,2	1,56	37,8	1,62	100	1,59	1,00

Nota : 1. Taux annuel moyen de croissance au cours des cinq années précédentes.

Sources : Indiens inscrits : 1971-81 : Données ajustées du Registre des Indiens, Direction de la recherche, MAINC, 1985.
1986-91 : Projections de la population indienne inscrite, Direction de recherche, MAINC, 1985.
Population provinciale : 1971 : Recensement du Canada de 1971, Population : groupes d'âge, n° 92-715 au cat., avril 1973, tableau 7.
1976-1981 : Recensement du Canada de 1981, Population : Age, sexe et état matrimonial, n° 92-901 au cat., septembre 1982, tableau 1.
1986-1991 : Statistique Canada, Projections démographiques pour le Canada et les provinces, 1976-2001, n° 91-520 au cat., projection n° 4, février 1979.

Le tableau 2.4 analyse les composantes de l'accroissement naturel, c'est-à-dire le rapport entre la natalité et la mortalité, pour obtenir le "taux d'accroissement naturel". Selon les projections, la natalité diminuera un peu plus que la mortalité d'ici 1991, et par conséquent, le taux d'accroissement naturel passera de 19,5 pour 1 000 habitants entre 1972 et 1976 à 17 pour 1 000 habitants entre 1987 et 1991.

2.6 Répartition par âge et par sexe, et ratios de dépendance

Les tableaux 2.5 et 2.6 répartissent en pourcentage l'ensemble de la population indienne de la province ainsi que les Indiens des réserves et les Indiens hors réserves selon l'âge et le sexe. Le tableau 2.5, qui repose sur des données ajustées tirées du Registre des Indiens du MAINC, indique les pourcentages réels de 1971 à 1981 et les projections pour l'année 1991. Par ailleurs, le tableau 2.6 est fondé sur des données spéciales établies par le MAINC à partir du recensement de 1981. Les chiffres des deux tableaux divergent quelque peu à cause des différences notées précédemment entre les définitions respectives de la population indienne habitant dans les réserves et hors des réserves (voir la section 2.4). Dans l'ensemble, cependant, l'évolution de la population est la même.

Comme le montre le tableau 2.5, la composition par âge de la population indienne différait sensiblement de celle de la population provinciale en 1981. La population indienne était jeune : 36 % des Indiens avaient moins de 15 ans, alors que ce groupe d'âge représentait 21 % de la population provinciale; 4 % des Indiens avaient 65 ans et plus, comparativement à 11 % de la population provinciale. La composition par âge de l'ensemble de la population et les tendances qui émergent en Colombie-Britannique sont présentées clairement à la figure 2.3 qui indique le profil âge-sexe de la population indienne ainsi que de la population provinciale en 1971 et 1981 et qui établit des projections pour l'an 1991. Le vieillissement progressif des deux populations est manifeste, mais la population indienne demeurera beaucoup plus jeune que la population provinciale. La diminution constante

TABLEAU 2.4

Composantes de l'accroissement naturel
des Indiens inscrits,

Colombie-Britannique, 1972-1991
(Taux pour 1 000 habitants)[1]

Période	Natalité brute	Mortalité brute	Taux d'accroissement naturel
1972-1976	28,6	9,1	19,5
1977-1981	26,4	8,2	18,2
1982-1986	25,3	6,8	18,5
1987-1991	23,3	6,3	17,0

Nota : 1. Taux moyen au cours du quinquennat.

Sources : 1972-1981 : Données ajustées du Registre des Indiens, Direction de la recherche, MAINC, 1985.

1982-1991 : Projections de la population indienne inscrite, Direction de la recherche, MAINC, 1985.

FIGURE 2.3
PROFILS AGE-SEXE[1], COLOMBIE BRITANNIQUE, 1971, 1981, 1991

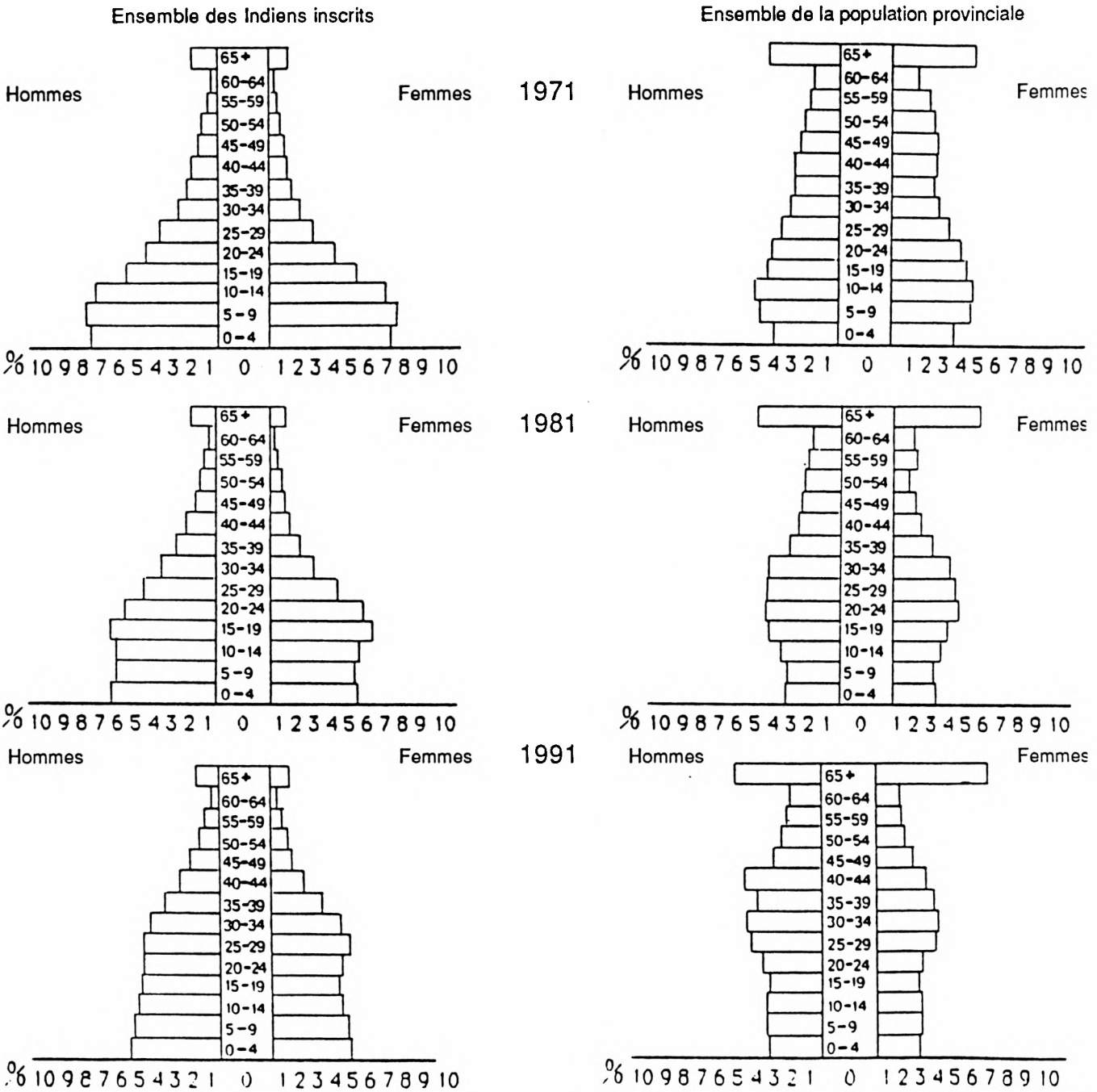

Nota : 1. Des groupes d'âge quinquennaux jusqu'à 65 ans et plus sont présentés en pourcentage de la population en question.

Source : Voir le tableau 2

de la proportion de la population indienne âgée de moins de 15 ans, qui est évidente à la figure 2.3 et au tableau 2.5, reflète la baisse de la fécondité parmi les Indiens (voir le tableau 2.8). Ces changements se répercutent sur le taux d'activité des Indiens et leurs ratios de dépendance.

Le tableau 2.5 révèle que chez les Indiens, la composition par âge de la population masculine et de la population féminine était à peu près la même en 1971 et 1981. Les petites différences relevées correspondent aux différences notées chez les hommes et les femmes lorsque la population est décomposée selon qu'elle habitait à l'intérieur ou à l'extérieur des réserves. Le ratio hommes:femmes variait : en 1981, par exemple, il était de 53:47 dans les réserves et 48:52 en dehors des réserves.

Le tableau 2.6 fait ressortir la répartition par groupe d'âge des Indiens et des Indiennes recensés vivant à l'intérieur et à l'extérieur des réserves en 1981. Dans les réserves, les hommes et les femmes étaient répartis à peu près également. Par contre, en dehors des réserves, la proportion des moins de 15 ans était sensiblement plus élevée chez les hommes que chez les femmes, alors que c'était l'inverse pour la proportion des 25 à 44 ans.

Les personnes plus âgées, c'est-à-dire de 45 ans et plus, étaient proportionnellement plus nombreuses à l'intérieur qu'à l'extérieur des réserves. Seize pour cent des Indiens des réserves avaient 45 ans et plus, comparativement à seulement 9 % des Indiens hors réserves.

Un autre phénomène témoignait de la répartition par âge de la population indienne, à savoir son ratio de dépendance qui était plus élevé que celui de la population provinciale. Le tableau 2.7 présente les ratios de dépendance effectivement enregistrés en 1971 et 1981 ainsi que les ratios prévus en 1991. En 1971, le ratio de dépendance était de 0,99 chez les Indiens et 0,60 dans l'ensemble de la population provinciale; en 1981, il a diminué chez les Indiens et l'écart entre les deux populations a été comblé de moitié. Les ratios de dépendance des deux populations devraient

TABLEAU 2.5

Répartition de la population par groupes d'âge et par sexe

Colombie-Britannique, 1971, 1981, 1991

(en pourcentage)

	Indiens inscrits dans les réserves			Indiens inscrits hors des réserves			Ensemble des Indiens inscrits			Population provinciale		
	1971	1981	1991	1971	1981	1991	1971	1981	1991	1971	1981	1991
Hommes												
0-14 ans	43	35	31	48	40	36	45	37	33	28	22	21
15-24 ans	21	24	20	18	24	20	20	24	20	18	18	14
25-44 ans	20	26	32	24	25	31	22	26	32	26	31	34
45-64 ans	10	11	13	8	8	10	9	10	12	19	19	20
65 ans et plus	5	4	4	2	2	2	4	4	4	9	10	10
Total (%)	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Nombre (en milliers)	13,2	20,0	23,5	7,9	10,9	12,6	55,6	30,8	36,0	1 100,4	1 365,2	1 435,4
Femmes												
0-14 ans	48	37	32	46	35	30	47	36	31	28	21	20
15-24 ans	22	26	20	20	26	19	21	26	20	18	18	13
25-44 ans	17	23	31	24	29	39	20	26	34	24	30	32
45-64 ans	9	9	12	8	8	10	8	9	11	20	20	20
65 ans et plus	5	5	5	2	2	2	4	4	4	10	12	15
Total (%)	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Nombre (en milliers)	15,9	17,7	20,9	8,4	12,0	14,4	24,2	29,7	35,3	1 084,2	1 379,3	1 469,5
Les deux sexes												
0-14 ans	45	36	31	47	37	33	46	36	32	28	21	21
15-24 ans	21	25	20	19	25	20	21	25	20	18	18	14
25-44 ans	19	25	31	24	27	35	21	26	33	25	30	33
45-64 ans	10	10	12	8	8	10	9	9	12	20	20	20
65 ans et plus	5	4	5	2	2	2	4	4	4	9	11	13
Total (%)	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Nombre (en milliers)	33,6	37,7	44,4	16,2	22,8	27,0	49,9	60,5	71,3	2 184,6	2 744,5	2 904,9

Nota : Les chiffres ayant été arrondis, il se peut que leur somme ne corresponde pas aux totaux indiqués.

Sources : Indiens inscrits :
1971, 1981: Données ajustées du Registre des Indiens, Direction de la recherche, MAINC, 1985.
1991 : Projections de la population indienne inscrite, Direction de la recherche, MAINC, 1985.

Population provinciale :
1971 : Statistique Canada, Estimations intercensitaires annuelles de la population suivant l'état matrimonial, l'âge et le sexe, Canada et Provinces, 1971-1976, n° 91-519 au cat., juillet 1979.
1981 : Statistique Canada, Recensement du Canada de 1981, Population: Age, sexe et état matrimonial n° 92-901 au cat., septembre 1982, tableau 1.
1991 : Statistique Canada, Projections démographiques pour le Canada et les provinces, 1976-2001, n° 91-520 au cat., février 1979, projection n° 4.

TABLEAU 2.6

Répartition de la population recensée par âge et par sexe

Colombie-Britannique, 1981

	0-14 ans (%)	15-24 ans (%)	25-44 ans (%)	45-64 ans (%)	65 ans et plus (%)	Tous les âges %	Tous les âges Nombre
Indiens inscrits dans les réserves							
Hommes	37,0	23,7	23,3	11,3	4,8	100,0	15 390
Femmes	37,5	24,5	22,6	11,1	4,3	100,0	14 100
Les deux sexes	37,2	24,1	22,9	11,2	4,5	100,0	29 500
Indiens inscrits hors des réserves							
Hommes	47,0	24,2	20,5	6,6	1,7	100,0	13 715
Femmes	36,0	23,4	30,6	7,9	2,1	100,0	16 445
Les deux sexes	41,0	23,7	26,0	7,3	1,9	100,0	30 160
Ensemble des Indiens inscrits							
Hommes	41,7	23,9	22,0	9,1	3,3	100,0	29 110
Femmes	36,7	23,9	26,9	9,4	3,1	100,0	30 545
Les deux sexes	39,1	23,9	24,5	9,2	3,2	100,0	59 655
Population de référence[1]							(000)
Hommes	21,8	18,0	31,1	19,7	9,4	100,0	1 323
Femmes	20,7	17,7	30,2	20,1	11,3	100,0	1 331
Les deux sexes	21,3	17,9	30,6	19,9	10,3	100,0	2 654

Nota : 1. Ensemble de la population moins les Indiens inscrits.
Les chiffres ayant été arrondis, il se peut que leur somme ne corresponde pas aux totaux indiqués.

Source : Données spéciales établies par le MAINC à partir du recensement du Canada de 1981.

TABLEAU 2.7

Ratios de dépendance[1]
Colombie-Britannique, 1971, 1981, 1991

	1971	1981	1991
Indiens inscrits dans les réserves	1,01	0,67	0,57
Indiens inscrits hors des réserves	0,95	0,65	0,54
Ensemble des Indiens inscrits	0,99	0,67	0,56
Population provinciale	0,60	0,48	0,50

Nota : 1. $\frac{\text{(0-14 ans) + (65 ans et plus)}}{\text{(15-64 ans)}}$

Sources : Indiens inscrits :
1971, 1981 : Données ajustées du Registre des Indiens, Direction de la recherche, MAINC, 1985.
1991 : Projections de la population indienne inscrite, Direction de la recherche, MAINC, 1985.

Population provinciale :
1971 : Statistique Canada, Estimations intercensitaires annuelles de la population suivant l'état matrimonial, l'âge et le sexe, Canada et Provinces, 1971-1976, n° 91-519 au cat., juillet 1979.
1981 : Statistique Canada, Recensement du Canada de 1981, Population : Âge, sexe et état matrimonial, n° 92-901 au cat., septembre 1982, tableau 1.
1991 : Statistique Canada, Projections démographiques pour le Canada et les provinces, 1976-2001, n° 91-520 au cat., février 1979, projection n° 4.

converger encore plus d'ici 1991 à mesure que la proportion des jeunes Indiens diminuera et que celle des personnes de 65 ans et plus augmentera dans la population provinciale. Les ratios de dépendance divergeaient très peu entre les Indiens des réserves et ceux qui vivaient à l'extérieur des réserves.

Des ratios de dépendance élevés imposent un lourd fardeau à la population active virtuelle (les personnes âgées de 15 à 64 ans) et ils influeront sur la demande de services sociaux et éducatifs. Étant donné leur différente composition par âge, la population indienne et la population provinciale ont besoin de services de nature différente. La proportion plus élevée de jeunes gens chez les Indiens accroît la demande d'établissements d'enseignement, alors que dans la population provinciale, la proportion plus élevée de personnes âgées requiert des services destinés à répondre aux besoins des aînés.

2.7 Natalité, naissances en dehors du mariage et mortalité

Le tableau 2.8 montre qu'en 1971, 1976 et 1981, le taux de fécondité était sensiblement plus élevé parmi les Indiens que dans l'ensemble de la population de la Colombie-Britannique. Le nombre total de naissances vivantes a augmenté légèrement chez les Indiens entre 1976 et 1981, mais la fécondité a diminué de 3 020 pour 1 000 en 1976 à 2 490 pour 1 000 en 1981, se rapprochant davantage du taux de 1 710 enregistré dans la population provinciale en 1981. Cette baisse concorde avec la diminution de la croissance démographique indiquée au tableau 2.3.

Le tableau 2.8 présente également le taux de naissance pour 1 000 femmes selon leur âge. La natalité a chuté entre 1971 et 1981 tout particulièrement parmi les femmes de 35 ans et plus. Ce phénomène se traduit également par la diminution du nombre moyen d'enfants par famille (voir le tableau 3.1) et il contribue à la baisse de la fécondité.

TABLEAU 2.8

Nombre de naissances vivantes, taux de naissance par âge et taux global de fécondité[1],

Indiens inscrits, Colombie-Britannique, 1971, 1976 et 1981

	1971	1976	1981
Nombre total de naissances	1 516	1 498	1 538
Taux de naissance par âge[2] (pour 1 000 femmes)			
Âge			
15-19 ans	140	120	100
20-24 ans	250	210	170
25-29 ans	190	140	120
30-34 ans	120	70	60
35-39 ans	60	30	20
40-44 ans	30	10	10
45-49 ans	40	10	10
Taux global de fécondité (pour 1 000 femmes)			
Indiennes inscrites	4 180	3 020	2 490
Population provinciale	2 140	1 720	1 710

Nota : 1. Le taux global de fécondité est le nombre de naissances vivantes pour 1 000 femmes âgées de 15 à 49 ans. On le calcule en multipliant le taux de naissance par âge par cinq et en additionnant les produits obtenus pour tous les groupes d'âge.

2. Le taux de naissance par âge est le nombre de naissances pour 1 000 femmes dans le groupe d'âge de référence, arrondi à la dizaine près.

Sources : Données ajustées du Registre des Indiens, Direction de la recherche, MAINC, 1985.

Population provinciale :

1971, 1976 : Statistique Canada, Naissances : La statistique de l'état civil, 1975-1976, vol. 1, n° 84-204 au cat., novembre 1978, tableau 6.

1981 : Statistique Canada, Naissances et décès : La statistique de l'état civil, 1981, vol. 1, n° 84-204 au cat., février 1983, tableau 5.

Le pourcentage des naissances en dehors du mariage est présenté à la figure 2.4 selon l'âge de la mère. La proportion de naissances qui se sont produites en dehors du mariage a augmenté, semble-t-il, au Canada; le même phénomène a été relevé dans la population indienne nationale (Aperçu de la situation des Indiens inscrits du Canada, figure 2.3). Le pourcentage de naissances signalées comme ayant eu lieu en dehors du mariage était quatre fois plus élevé chez les Indiens que dans la population provinciale.

Certaines indications portent à croire qu'avant les changements apportés récemment à la Loi sur les Indiens, les femmes qui vivaient à l'extérieur des réserves avec des non-Indiens demeuraient parfois célibataires afin de transmettre le statut d'Indien à leurs enfants. Cependant, ce phénomène n'explique pas un écart d'une telle ampleur; il y a sans doute d'autres facteurs qui interviennent.

Le pourcentage de naissances en dehors du mariage variait selon l'âge de la mère. La proportion la plus élevée fut enregistrée parmi les mères de moins de 15 ans. Elle a diminué parmi les 15 à 19 ans et elle était la moins élevée parmi les mères de 20 ans et plus. L'écart entre les mères qui vivaient dans les réserves et celles vivant à l'extérieur était mince, sauf parmi les moins de 15 ans; à l'intérieur des réserves, tous les enfants de ces très jeunes mères sont nés en dehors du mariage, alors qu'à l'extérieur des réserves, c'était le fait des trois quarts des bébés nés de femmes de ce groupe d'âge.

Le tableau 2.9 montre l'âge moyen au décès des Indiens et de la population provinciale en 1971, 1976 et 1981. L'âge moyen des Indiens à leur mort a augmenté dans l'ensemble, mais il demeurait nettement inférieur à celui de la population provinciale. En 1981, l'âge moyen des hommes à leur mort était de 42 ans chez les Indiens comparativement à 66 ans dans la population provinciale. L'écart entre les deux populations était encore plus grand chez les femmes : en 1981, l'âge moyen des femmes à leur mort était de 43 ans chez les Indiennes et 71 ans parmi l'ensemble des femmes de la province.

FIGURE 2.4

TAUX DES NAISSANCES DÉCLARÉES, EN DEHORS DU MARIAGE,

SELON L'AGE DE LA MERE

COLOMBIE-BRITANNIQUE, 1981

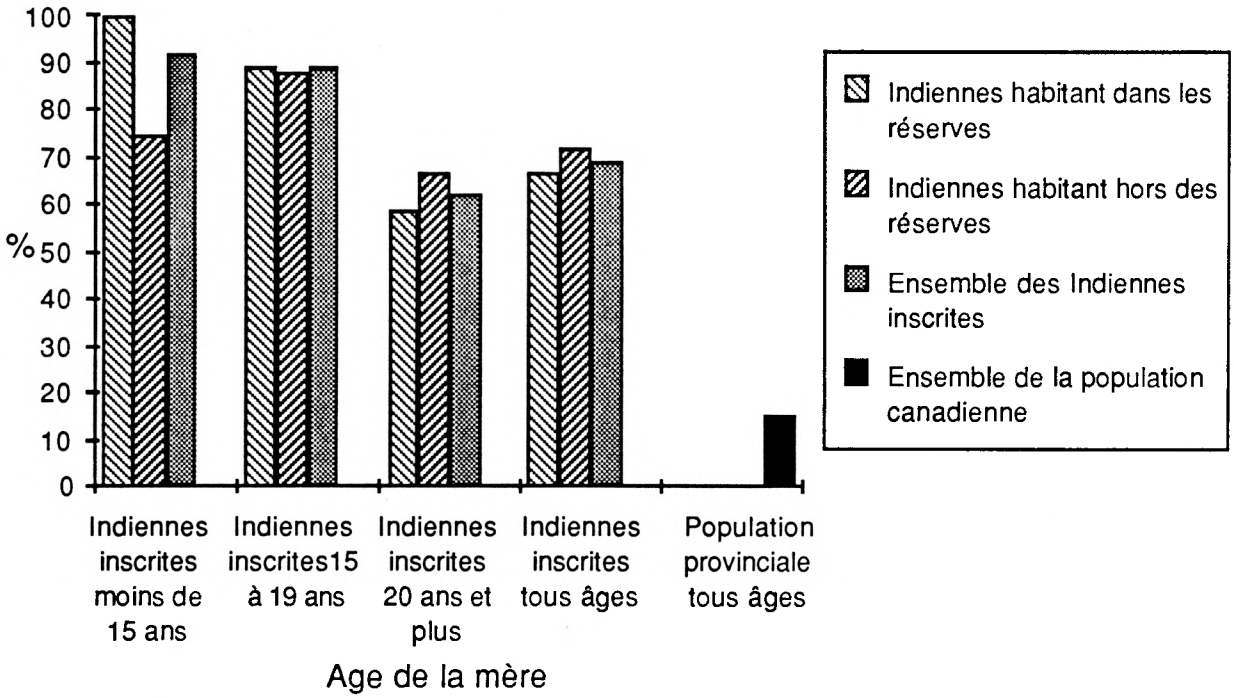

Sources Données non ajustées du Registre des Indiens, Réserves et Fidéicommis, MAINC. Pour les données sur la population canadienne, Statistique Canada, Naissances et décès : La statistique de l'état civil, (1981), nº84-204 au cat., tableau 8, p.12.

TABLEAU 2.9

Âge moyen au décès,

Colombie-Britannique, 1971, 1976 et 1981

	1971		1976		1981	
	Indiens inscrits	Population provinciale	Indiens inscrits	Population provinciale	Indiens inscrits	Population provinciale
Hommes	37,8	64,9	43,8	65,8	42,1	65,7
Femmes	40,8	69,3	42,7	71,1	43,2	70,8

Sources : Indiens inscrits : Données ajustées du Registre des Indiens, Direction de la recherche, MAINC, 1985.

Population provinciale :

1971, 1976 : Statistique Canada, Décès : La statistique de l'état civil, 1977, vol. 3, n° 84-206 au cat., mars 1980, tableau 8A.

1981 : Statistique Canada, Naissances et décès : La statistique de l'état civil, 1981, vol. 1, n° 84-204 au cat., février 1983, tableau 18.

L'espérance de vie à la naissance a augmenté sensiblement chez les Indiens du Canada. En 1981, elle avait atteint 62,4 ans pour les garçons et 68,9 ans pour les filles, mais elle demeurait néanmoins environ 10 ans en deçà de celle de l'ensemble de la population canadienne (Aperçu de la situation des Indiens inscrits du Canada, tableau 2.16). Des tables de survie ne sont pas disponibles pour la Colombie-Britannique, mais le régime était vraisemblablement le même dans cette province.

Le tableau 2.10 indique les taux bruts de décès parmi les Indiens et dans l'ensemble de la population de la Colombie-Britannique ainsi que le taux normalisé de décès parmi les Indiens en 1971, 1976 et 1981. En 1981, la mortalité brute était la même chez les Indiens et dans la population provinciale (7 pour 1 000 dans l'ensemble de la population; 8 pour 1 000 chez les hommes et 6 pour 1 000 chez les femmes), mais cette similitude voile la différence marquée qui se dégage lorsque l'analyse porte sur les taux normalisés. Ce phénomène est attribuable à la jeunesse relative de la population indienne qui entraîne une sous-estimation des taux bruts de décès. Les taux normalisés mettent davantage en évidence les grandes différences qui existaient en 1981 au détriment des Indiens inscrits, et ce malgré la baisse considérable de la mortalité enregistrée au cours des dix précédentes années. Chez les Indiennes, par exemple, le taux normalisé de décès est passé de 17 à 13 pour 1 000, mais en 1981 il dépassait encore le double du taux correspondant dans la population provinciale.

De même, ces différences ressortent davantage lorsque le taux de décès est examiné par groupe d'âge comme au tableau 2.11. Chez les Indiens de 15 à 24 ans, par exemple, le taux de décès était de 4 pour 1 000, alors que parmi les 45 à 64 ans, il atteignait 15 pour 1 000. Le taux le plus élevé a été enregistré parmi les 65 à 90 ans. De plus, les taux de mortalité dans tous les groupes d'âge étaient plus élevés parmi les Indiens que dans la population provinciale. Chez les Indiens de 45 à 64 ans, par exemple, le taux de décès était de 16 pour 1 000 hommes et 14 pour 1 000 femmes, alors que dans la population provinciale du même groupe d'âge, le taux était de 9 pour 1 000 hommes et 5 pour 1 000 femmes.

TABLEAU 2.10

Taux brut[1] et taux normalisé[2] de décès parmi les Indiens inscrits et taux brut de décès dans l'ensemble de la population provinciale

Colombie-Britannique, 1971, 1976 et 1981
(Taux pour 1 000 habitants)

	Indiens inscrits						Population provinciale		
	Taux brut de décès			Taux normalisé de décès			Taux brut de décès		
	1971	1976	1981	1971	1976	1981	1971	1976	1981
Hommes	12	9	8	19	14	13	10	9	8
Femmes	9	7	6	17	12	13	7	6	6
Les deux sexes	11	8	7	18	13	13	8	8	7

Nota : 1. Le taux brut de décès est le nombre total de décès dans un groupe, divisé par la population totale du groupe en question.

2. Le taux normalisé de décès corrige le taux brut de décès parmi les Indiens inscrits à partir de la structure par âge et par sexe de l'ensemble de la population provinciale.

Sources : Indiens inscrits : Données ajustées du Registre des Indiens, Direction de la recherche, MAINC, 1985.

1971 : Recensement du Canada de 1971, Population : groupes d'âge, n° 92-715 au cat., avril 1973, tableau 7.

1976, 1981 : Rencensement du Canada de 1981, Population : Âge, sexe et état matrimonial, n° 92-901 au cat., septembre 1982, tableau 1.

Ensemble de la population provinciale :

Statistique Canada, Décès : La statistique de l'état civil, 1977, vol.3, n° 84-206 au cat., mars 1980, tableau 4.

Statistique Canada, Naissances et décès : La statistique de l'état civil, 1981, vol.1, n° 84-204 au cat., février 1983, tableau 19.

TABLEAU 2.11

Taux bruts de décès[1], par âge et par sexe

Colombie-Britannique, 1981
(Taux pour 1 000 habitants)

Âge	Hommes	Femmes	Les deux sexes
Indiens inscrits			
0-14 ans	3	2	3
15-24 ans	5	3	4
25-44 ans	6	5	6
45-64 ans	16	14	15
65-90 ans	70	46	58
Population provinciale[2]			
0-14 ans	1	1	1
15-24 ans	2	1	1
25-44 ans	2	1	2
45-64 ans	9	5	7
65-99 ans	49	32	40

Nota : 1. Le taux brut de décès est le nombre total de décès dans un groupe, divisé par la population totale du groupe en question.

2. Sont exclus un petit nombre de morts dont l'âge n'a pas été signalé.

Sources : Données ajustées du Registre des Indiens, Direction de la recherche, MAINC, 1985.

Pour les données sur la population provinciale, Statistique Canada, Naissances et décès : La statistique de l'état civil, 1981, vol. 1, n° 84-204 au cat., février 1983, tableau 18; et le Recensement du Canada de 1981, Population : Âge, sexe et état matrimonial, n° 92-901 au cat., septembre 1982, tableau 1.

2.8 Mobilité et migration

Selon le recensement de 1981, la Colombie-Britannique a accueilli plus d'Indiens (1 805) qu'elle n'en a perdus (1 510) entre 1976 et 1981, ce qui donne une migration interrégionale nette de +295. Tant chez les Indiens que dans la population de référence, la Colombie-Britannique s'est classée deuxième derrière l'Alberta comme destination des émigrants des autres régions du pays. (Aperçu de la situation des Indiens inscrits du Canada, tableau 2.21.)

Entre 1976 et 1981, la population indienne a été assez mobile dans son ensemble, mais moins que la population totale de la Colombie-Britannique. Les tableaux 2.12a et 2.12b, qui portent sur le statut de mobilité par âge et par sexe, montrent que 48 % des Indiens avaient déménagé, c'est-à-dire qu'ils n'occupaient pas le même logement que celui où ils vivaient cinq ans auparavant, comparativement à 57 % de la population de référence. Vingt-deux pour cent des Indiens étaient des migrants (voir le glossaire), contre 31 % de la population de référence. La proportion des migrants dont le lieu d'origine était situé en Colombie-Britannique était identique dans les deux populations, soit 18 %. Le pourcentage des Indiens qui avaient migré de l'extérieur du Canada était négligeable, alors que c'était le fait de 4 % de la population de référence -- un fait qui n'a rien d'étonnant. Seulement 3 % des Indiens ont immigré en Colombie-Britannique au départ des autres provinces, par opposition à 9 % de la population de référence.

Lorsque la population indienne est décomposée selon son lieu de résidence à l'intérieur ou l'extérieur des réserves, le tableau 2.12a montre que les Indiens hors réserves étaient deux fois plus susceptibles d'avoir déménagé au cours des cinq précédentes années : 67 % d'entre eux avaient déménagé comparativement à 29 % des Indiens des réserves. De plus, les

TABLEAU 2.12a

Statut de mobilité par âge et par sexe

Colombie-Britannique, 1981

(en pourcentage)

Statut de mobilité[1]	5-14 ans	15-24 ans	25-44 ans	45-64 ans	65 ans et plus	Tous les âges 5 ans et plus	5-14 ans	15-24 ans	25-44 ans	45-64 ans	65 ans et plus	Tous les âges 5 ans et plus	Tous les âges 5 ans et plus
	Hommes						Femmes						Les deux sexes
Ensemble des Indiens inscrits													
Personnes ayant déménagé	28	30	35	19	10	28	28	38	34	19	12	31	29
Migrants	7	10	10	5	-	8	9	14	14	3	-	11	9
De l'extérieur de Canada	-	-	1	-	-	-	-	-	1	-	-	1	1
D'une autre province	-	-	-	-	-	-	1	-	2	-	-	1	1
De la même province	7	9	9	4	-	7	8	14	12	3	4	9	8
Non-migrants	21	20	26	14	8	20	19	24	20	15	9	20	20
Personnes n'ayant pas déménagé	72	70	65	81	90	72	72	61	66	81	88	69	71
Total (%)	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Nombre (en milliers)	3,9	3,7	3,6	1,7	0,7	13,6	3,5	3,4	3,2	1,6	0,6	12,3	25,9
Population de référence[2]													
Personnes ayant déménagé	65	63	74	45	53	65	66	74	73	49	41	68	67
Migrants	34	34	38	18	28	34	32	41	34	25	15	34	34
De l'extérieur du Canada	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-
D'une autre province	7	3	8	-	-	6	7	7	7	4	-	7	6
De la même province	27	30	30	15	23	27	25	33	27	20	13	27	27
Non-migrants	31	29	36	27	26	31	33	33	39	24	26	34	33
Personnes n'ayant pas déménagé	35	38	26	55	47	36	34	25	27	51	59	32	33
Total (%)	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Nombre (en milliers)	4,3	3,3	2,8	0,9	0,2	11,6	4,1	3,8	5,0	1,3	0,3	14,6	26,2

Nota : 1. Pour la définition, voir le glossaire.
Les chiffres ayant été arrondis, il se peut que leur somme ne corresponde pas aux totaux indiqués.

Source : Données spéciales établies par le MAINC à partir du recensement du Canada de 1981.

TABLEAU 2.12b

Statut de mobilité par âge et par sexe

Colombie-Britannique, 1981

(en pourcentage)

Statut de mobilité[1]	5-14 ans	15-24 ans	25-44 ans	45-64 ans	65 ans et plus	Tous les âges 5 ans et plus	5-14 ans	15-24 ans	25-44 ans	45-64 ans	65 ans et plus	Tous les âges 5 ans et plus	Tous les âges 5 ans et plus
	Hommes						Femmes						Les deux sexes
Ensemble des Indiens inscrits													
Personnes ayant déménagé	48	45	52	28	20	45	48	57	58	32	23	51	48
Migrants	21	21	22	9	8	20	22	28	26	13	7	24	22
De l'extérieur de Canada	-	-	1	-	-	-	-	-	1	-	-	1	-
D'une autre province	4	2	4	-	-	3	4	4	5	2	-	4	3
De la même province	17	19	18	8	8	17	17	24	21	11	6	19	18
Non-migrants	26	24	30	19	12	25	27	29	31	19	15	28	26
Personnes n'ayant pas déménagé	52	55	48	72	79	55	52	42	42	68	77	49	52
Total (%)	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Nombre (en milliers)	8,2	7,0	6,4	2,6	1,0	25,2	7,6	7,3	8,2	2,9	1,0	26,9	52,1
Population de référence[2]													
Personnes ayant déménagé	59	59	74	40	33	57	59	66	70	39	33	56	57
Migrants	33	32	41	21	18	32	33	36	39	21	16	31	31
De l'extérieur du Canada	4	4	4	3	2	4	4	5	5	3	3	4	4
D'une autre province	9	11	13	6	5	10	10	11	12	6	4	9	9
De la même province	20	17	24	13	11	18	20	21	23	12	10	18	18
Non-migrants	26	27	32	19	14	26	27	30	30	18	16	25	25
Personnes n'ayant pas déménagé	41	41	26	60	67	43	41	34	30	61	67	44	43
Total (%)	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Nombre (en milliers)	194,7	238,5	410,6	260,4	123,8	1 228,0	185,9	235,5	402,1	266,8	150,5	1 240,9	2 468,9

Nota : 1. Pour la définition, voir le glossaire.
2. Ensemble de la population moins les Indiens inscrits.
Les chiffres ayant été arrondis, il se peut que leur somme ne corresponde pas aux totaux indiqués.

Source : Données spéciales établies par le MAINC à partir du recensement du Canada de 1981.

Indiens des réserves qui avaient déménagé se classaient généralement dans la catégorie des non-migrants, c'est-à-dire qu'ils avaient déménagé à l'intérieur de la même subdivision de recensement; ce fait indique peut-être qu'ils ont simplement changé de maison dans la même réserve. Les Indiens hors réserves étaient aussi plus susceptibles d'avoir déménagé que la population de référence : 67 % d'entre eux avaient déménagé comparativement à de 57 % de la population de référence. La proportion des migrants était à peu près la même parmi les Indiens hors réserves que dans la population de référence.

L'âge était un autre facteur déterminant de la mobilité. La plus forte proportion d'hommes ayant déménagé a été enregistrée parmi les 25 à 44 ans dans toutes les populations; elle allait de 35 % parmi les Indiens des réserves à 74 % des Indiens hors réserves et de la population masculine de référence. Chez les femmes, la plus forte proportion d'Indiennes ayant déménagé a été relevée parmi les 15 à 24 ans tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des réserves, alors que dans la population de référence, c'étaient les femmes de 25 à 44 ans qui étaient les plus susceptibles d'avoir déménagé. La proportion des personnes ayant déménagé était plus petite parmi les 65 ans et plus que dans tout autre groupe d'âge, soit respectivement 20 % et 23 % chez les Indiens et les Indiennes et 33 % chez les hommes comme chez les femmes de référence.

Indépendamment de leur âge et leur lieu de résidence, les Indiennes dans leur ensemble étaient un peu plus mobiles que les hommes indiens : 51 % d'entre elles avaient déménagé par opposition à 45 % des hommes indiens. Parmi les Indiens tout comme dans la population de référence, la proportion des 15 à 24 ans qui avaient déménagé était plus forte chez les femmes : c'était le fait de 57 % des femmes contre 45 % des hommes dans la population indienne et de 66 % des femmes contre 59 % des hommes dans la population de référence.

2.9 Conclusion

Avant d'aborder les conclusions précises qui se dégagent de cette analyse des caractéristiques démographiques de la population indienne et de sa situation par rapport à la population de référence, il convient de se rappeler la forte interdépendance qui existe entre ces variables ainsi qu'entre ces variables et celles des chapitres suivants. Un grand nombre de ces rapports de dépendance sont signalés dans les diverses parties du rapport et leurs conséquences les plus importantes sont indiquées ici. L'analyse n'est pas exhaustive, cependant, à cause du manque de temps et d'espace et parce que nous ne voulons pas abuser de la patience du lecteur.

La jeunesse relative de la population indienne se répercute sur les programmes éducatifs du MAINC. Jusqu'à ce que les effets de la baisse de fécondité se fassent sentir pleinement, le ministère devra continuer à consacrer beaucoup d'efforts et d'argent à l'éducation. Les ratios de dépendance demeureront relativement élevés eux aussi, et ce fait, allié au taux de chômage plus élevé qui est signalé au chapitre 7, influe sur l'étendue de l'aide sociale requise.

L'accroissement de la proportion des Indiens en âge d'activité au cours de la prochaine décennie aura des répercussions sur le nombre de personnes à la recherche d'un emploi dans un marché du travail ne promet guère d'offrir plus d'occasions d'emploi. Il se peut fort bien que les perspectives d'emploi demeurent plus restreintes pour les jeunes et les travailleurs inexpérimentés qui cherchent à se joindre à la population active. Cette éventualité influencera l'élaboration des plans et des programmes de développement économique.

L'évolution de la composition par âge de la population indienne et son vieillissement progressif rendront d'autres types de services nécessaires. Comme l'espérance de vie des Indiens s'allonge et que leur mortalité diminue, la demande de services destinés aux personnes âgées augmentera.

La petite taille de 80 % des bandes comporte des conséquences pour la prise en charge intégrale de l'administration locale par les Indiens. L'autonomie gouvernementale est une initiative assez récente qui est encore à l'étape transitoire, et les rôles respectifs des bandes et des conseils tribaux n'ont pas encore été définis. Il se peut également que la forte proportion des Indiens vivant en dehors des réserves en Colombie-Britannique, selon les résultats du recensement de 1981, détermine les solutions aux problèmes d'administration locale.

Bien qu'une proportion considérable de la population indienne soit urbanisée ou habite près des centres urbains, il y a encore un grand nombre d'Indiens, dans la province, qui vivent dans des endroits plus éloignés et moins accessibles. Cet éloignement d'une grande partie de la population a des répercussions sur la prestation de biens et services, et notamment sur l'aménagement d'établissements de santé et d'enseignement. Il est peu probable que les réserves soient relocalisées et, par conséquent, la prestation de biens et de services continuera à exiger une grande attention.

A plusieurs égards, les Indiens de la Colombie-Britannique étaient dans une situation désavantageuse en 1981 par rapport à l'ensemble de la population provinciale. Leur taux de décès était plus élevé, leur espérance de vie était plus basse, et d'autres facteurs analysés dans les chapitres suivants reflètent également cet état de choses.

3. FAMILLES ET MÉNAGES

3.1 Introduction

Le présent chapitre examine diverses caractéristiques que présentaient les familles et ménages indiens de la Colombie-Britannique en 1981, y compris la taille des familles, le nombre d'enfants par famille et l'état matrimonial.

Les caractéristiques des ménages et des familles ont des répercussions dans divers domaines d'activité qui intéressent le ministère, y compris le logement et l'assistance sociale. Il se peut aussi qu'elles influent sur les services éducatifs et d'autres services qui sont offerts aux Indiens habitant à l'intérieur et à l'extérieur des réserves.

Quelques-uns des termes du recensement ont été abrégés afin de faciliter la lecture de l'analyse. Ainsi, "famille de recensement" devient "famille" et "ménage privé" devient simplement "ménage". Le lecteur doit toutefois se rappeler que des définitions précises existent et qu'il peut les trouver dans le glossaire et dans le rapport sur la méthodologie.

3.2 Familles de recensement et ménages

Selon le tableau 3.1 de l'Aperçu de la situation des Indiens inscrits du Canada, la famille indienne moyenne de la Colombie-Britannique se composait de 3,8 personnes en 1981, soit un peu plus que la taille moyenne de 3,1 personnes qu'affichaient les familles de la population de référence. Il y avait des différences marquées entre la taille des familles indiennes selon qu'elles vivaient à l'intérieur ou à l'extérieur des réserves. La famille indienne moyenne comptait 4,2 personnes dans les réserves et 3,5 personnes en dehors des réserves. Comparées aux familles indiennes des autres provinces et de l'ensemble du Canada, celles de la Colombie-Britannique et de l'Ontario étaient les plus petites.

Le nombre moyen d'enfants était près du double dans les familles indiennes par rapport aux familles de référence, soit 2,0 comparativement à 1,2 (tableau 3.1). L'écart était moins marqué dans les familles monoparentales, qu'elles aient une femme ou un homme à leur tête. Les familles monoparentales où le père était seul comptaient en moyenne 2,2 enfants dans la population indienne contre 1,6 enfant dans la population de référence; parmi les familles monoparentales ayant une femme à leur tête, le nombre moyen d'enfants était de 2,3 chez les Indiens et 1,7 dans la population de référence.

Tout comme d'autres variables, le nombre moyen d'enfants différait sensiblement selon que la famille indienne habitait à l'intérieur ou à l'extérieur des réserves. En moyenne, les familles indiennes des réserves avaient généralement plus d'enfants que celles vivant en dehors des réserves. L'écart le plus marqué a été relevé parmi les familles époux-épouse : elles comptaient en moyenne 2,4 enfants dans les réserves et 1,6 enfant à l'extérieur.

Selon le tableau 3.5 de l'Aperçu de la situation des Indiens inscrits du Canada, les ménages indiens de la Colombie-Britannique se composaient en moyenne de 4,0 personnes, soit beaucoup plus que les ménages de référence dont la taille moyenne était de 2,7 personnes. C'étaient les ménages indiens des réserves qui comptaient le plus de personnes, soit 4,7 personnes en moyenne; à l'extérieur des réserves, le ménage indien moyen avait 3,5 membres. Parmi les provinces, la Colombie- Britannique se classait dans la moyenne quant à la taille des ménages, soit juste en deçà de la moyenne nationale.

La proportion des familles époux-épouse était plus faible chez les Indiens que dans la population de référence, soit 77 % contre 89 %. Elle était la même à l'intérieur comme à l'extérieur des réserves. La proportion des familles monoparentales présentait un écart considérable elle aussi : 4 % (père seul) et 19 % (mère seule) des familles indiennes comparativement à 2 % (père seul) et 9 % (mère seule) des familles non indiennes. Fait intéressant à signaler, la proportion des familles monoparentales ayant un

TABLEAU 3.1

Structure des familles de recensement,
selon le nombre moyen d'enfants

Colombie-Britannique, 1981

Structure de la famille de recensement	Nombre moyen d'enfants			
	Indiens inscrits dans les réserves	Indiens inscrits hors des réserves	Ensemble des Indiens inscrits	Population de référence[1]
Famille époux-épouse	2,4	1,6	2,0	1,1
Monoparentale - père	2,3	2,0	2,2	1,6
Monoparentale - mère	2,4	2,2	2,3	1,7
Total	2,4	1,8	2,0	1,2

Nota : 1. Ensemble de la population moins les Indiens inscrits.

Source : Données spéciales établies par le MAINC à partir du recensement du Canada de 1981.

TABLEAU 3.1

Structure des familles de recensement,
selon le nombre moyen d'enfants

Colombie-Britannique, 1981

Structure de la famille de recensement	Nombre moyen d'enfants			
	Indiens inscrits dans les réserves	Indiens inscrits hors des réserves	Ensemble des Indiens inscrits	Population de référence[1]
Famille époux-épouse	2,4	1,6	2,0	1,1
Monoparentale - père	2,3	2,0	2,2	1,6
Monoparentale - mère	2,4	2,2	2,3	1,7
Total	2,4	1,8	2,0	1,2

Nota : 1. Ensemble de la population moins les Indiens inscrits.

Source : Données spéciales établies par le MAINC à partir du recensement du Canada de 1981.

homme à leur tête était près de trois fois plus élevée à l'intérieur qu'à l'extérieur des réserves, soit 6,8 % contre 2,5 %, alors que la proportion des familles monoparentales ayant une femme à leur tête était plus forte en dehors des réserves, soit 20 % contre 16 % des familles des réserves. (Brecher, 1985 : p. 19.)

3.3 Indiens inscrits dans les familles de recensement

Le tableau 3.2 analyse la répartition des particuliers selon leur situation dans la famille de recensement. La plupart des personnes, tant dans la population indienne que dans la population de référence, faisaient partie de familles époux-épouse, soit respectivement 79 % et 91 %. Vingt et un pour cent des Indiens faisaient partie de familles monoparentales, soit plus du double de la proportion correspondante de la population de référence (9 %). Les familles monoparentales ayant une femme à leur tête étaient plus nombreuses que les familles monoparentales ayant un homme à leur tête, soit cinq fois plus dans la population indienne et trois fois plus dans la population de référence.

La proportion des enfants jamais mariés était plus élevée parmi les Indiens que dans la population de référence, soit 60 % contre 39 %. Cet écart témoigne de la différence signalée précédemment dans la composition par âge des deux populations (voir la figure 2.3) ainsi que du plus grand nombre d'enfants par famille (voir le tableau 3.1). La proportion des enfants jamais mariés et âgés de 18 ans ou plus était légèrement plus forte à l'intérieur qu'à l'extérieur des réserves.

3.4 Indiens inscrits dans les familles économiques

Le tableau 3.3 examine la situation des Indiens qui faisaient partie d'une famille économique, la définition de la famille économique étant moins restrictive que celle de la famille de recensement (voir le glossaire).

TABLEAU 3.2

Situation des particuliers dans la famille de recensement

Colombie-Britannique, 1981
(en pourcentage)

Situation des particuliers dans la famille de recensement	Indiens inscrits dans les réserves	Indiens inscrits hors des réserves	Ensemble des Indiens inscrits	Population de référence[1]
Personnes faisant partie d'une famille époux-épouse	81	77	79	91
Époux ou épouse	36	33	34	58
Enfants jamais mariés	45	44	45	33
De moins de 18 ans	37	39	38	27
De 18 ans et plus	9	4	6	6
Personnes faisant partie d'une famille monoparentale	19	23	21	9
Père seul	2	1	1	1
Mère seule	4	6	5	3
Enfants jamais mariés	13	16	15	6
De moins de 18 ans	9	14	11	4
De 18 ans et plus	4	3	3	2
Total (%)	100	100	100	100
Nombre (en milliers)	24,3	24,9	49,2	2 212,0

Nota : 1. Ensemble de la population moins les Indiens inscrits.
Les chiffres ayant été arrondis, il se peut que leur somme ne corresponde pas aux totaux indiqués.

Source : Données spéciales établies par le MAINC à partir du recensement du Canada de 1981.

TABLEAU 3.3

Situation des particuliers dans la famille économique

Colombie-Britannique, 1981
(en pourcentage)

Situation des particuliers dans la famille économique[1]	Indiens inscrits dans les réserves	Indiens inscrits hors des réserves	Ensemble des Indiens inscrits	Population de référence[2]
Conjoints dans les familles économiques	29	30	29	55
Personnes repères dans les familles autres que les familles é-é[3]	5	7	6	4
Personnes repères de sexe masculin	2	1	1	1
Personnes repères de sexe féminin	4	6	5	3
Enfants jamais mariés de moins de 15 ans	31	42	36	24
Enfants jamais mariés de 15 ans et plus	17	14	16	13
Enfants mariés de 15 ans et plus	1	-	1	-
Autres personnes apparentées à la personne repère et âgées de 15 ans et plus	8	4	6	3
Autres personnes apparentées à la personne repère et âgées de moins de 15 ans	7	2	5	-
Total (%)	100	100	100	100
Nombre (en milliers)	27,9	26,7	54,6	2 286,8

Nota : 1. Pour la définition, voir le glossaire.
2. Ensemble de la population moins les Indiens inscrits.
3. Familles économiques autres que les familles époux-épouse.
Les chiffres ayant été arrondis, il se peut que leur somme ne corresponde pas aux totaux indiqués.

Source : Données spéciales établies par le MAINC à partir du recensement du Canada de 1981.

Dans la population de référence, la proportion des membres des familles économiques qui étaient des conjoints représentait presque le double de la proportion correspondante parmi les Indiens, soit 55 % contre 29 %. Par ailleurs, la proportion des personnes qui faisaient partie de familles économiques autres que des familles époux-épouse ne variait pas beaucoup d'une population à l'autre. Dans un cas comme dans l'autre, il n'y avait pas de différence notable entre la population indienne des réserves et celle de l'extérieur.

La proportion des enfants jamais mariés faisant partie d'une famille économique différait sensiblement -- une constatation qui n'étonne nullement. Elle s'élevait à 52 % parmi les Indiens et à 37 % dans la population de référence; à 48 % parmi les Indiens des réserves et à 56 % parmi ceux qui vivaient en dehors des réserves. La proportion des enfants jamais mariés de moins de 15 ans, membres d'une famille économique indienne, était de 11 % plus forte à l'extérieur qu'à l'intérieur des réserves, tandis que la proportion correspondante d'enfants de 15 ans et plus était de 3 % plus élevée dans les réserves qu'à l'extérieur.

Certains soutiennent que les familles élargies sont plus communes chez les Indiens que dans l'ensemble de la population. Les données du tableau 3.3 étayent cette thèse. Premièrement, 1 % des Indiens qui faisaient partie d'une famille économique (vivant tous dans les réserves, semble-t-il) étaient des enfants mariés de 15 ans et plus, alors qu'aucun des membres des familles économiques non indiennes ne se classait dans cette catégorie. De plus, les "autres personnes apparentées" constituaient 11 % des membres des familles économiques indiennes, comparativement à 3 % de la population de référence. Chez les Indiens, la proportion des autres personnes apparentées s'élevait à 15 % dans les réserves contre 6 % en dehors des réserves, soit plus du double.

3.5 État matrimonial

Les données du recensement sur l'état matrimonial devraient être examinées isolément, séparées des données sur les ménages et les familles, car elles touchent des éléments tels que l'union libre, la séparation, le divorce et le veuvage.

La proportion des célibataires était plus forte chez les Indiens que dans la population de référence, alors que la proportion des personnes mariées y était plus faible. Comme l'indique le tableau 3.4, 39 % des Indiens étaient célibataires, comparativement à 25 % de la population de référence. Cet écart reflétait la jeunesse relative de la population indienne (voir la figure 2.3). Trente-huit pour cent des Indiens étaient mariés, contre 58 % de la population de référence. L'union libre était plus répandue parmi les Indiens que dans la population de référence (respectivement 11 % et 5 %) et un peu plus répandue à l'extérieur qu'à l'intérieur des réserves. La proportion des personnes séparées, veuves ou divorcées était à peu près la même dans les deux populations.

Les Indiens et la population de référence présentaient les différences habituelles quant à leur répartition selon l'état matrimonial et l'âge. Les jeunes personnes étaient plus susceptibles d'être célibataires, la proportion des personnes mariées augmentait à l'âge mûr et les personnes séparées, veuves ou divorcées étaient plus nombreuses parmi le groupe des 65 ans et plus. De plus, les femmes avaient tendance à se marier à un plus jeune âge que les hommes.

Dans le groupe des 15 à 25 ans, les célibataires représentaient pour un peu plus de 75 % des Indiens ainsi que de la population de référence. Parmi les Indiens de ce groupe d'âge, 9 % des hommes étaient mariés, contre 19 % des femmes.

Dans le groupe des 25 à 44 ans, la proportion des célibataires était plus élevée parmi les hommes indiens que dans la population masculine de

TABLEAU 3.4

État matrimonial, par âge et par sexe

Colombie-Britannique, 1981

(en pourcentage)

État matrimonial	15-24 ans	25-44 ans	45-64 ans	65 ans et plus	Total 15 ans et plus	15-24 ans	25-44 ans	45-64 ans	65 ans et plus	Total 15 ans et plus	15-24 ans	25-44 ans	45-64 ans	65 ans et plus	Total 15 ans et plus
	Hommes					Femmes					Les deux sexes				
Indiens inscrits dans les réserves															
Célibataires	84	29	11	8	45	70	15	5	-	34	77	22	8	6	40
Séparé(e)s, veuf(ve)s, divorcé(e)s	1	7	17	38	9	2	12	20	59	12	1	9	18	48	11
Partenaires en union libre	5	13	7	-	8	9	16	8	-	11	7	14	7	3	9
Marié(e)s	10	50	65	51	38	19	58	68	35	43	14	54	66	44	40
Total (%)	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Nombre (en milliers)	3,6	3,6	1,7	0,7	9,6	3,4	3,2	1,6	0,6	8,7	7,0	6,7	3,3	1,3	18,3
Indiens inscrits hors les réserves															
Célibataires	84	22	13	-	49	66	14	4	-	31	74	17	8	-	38
Séparé(e)s, veuf(ve)s, divorcé(e)s	-	12	20	49	8	3	16	37	57	15	2	15	30	53	12
Partenaires en union libre	9	20	7	-	12	12	17	7	-	13	11	18	7	-	13
Marié(e)s	7	47	60	49	30	19	53	52	37	40	13	51	55	43	36
Total (%)	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Nombre (en milliers)	3,2	2,7	0,8	0,2	6,9	3,8	4,9	1,3	0,3	10,3	7,0	7,6	2,1	0,5	17,2
Ensemble des Indiens inscrits															
Célibataires	84	26	12	7	47	68	14	4	4	32	76	19	8	5	39
Séparé(e)s, veuf(ve)s, divorcé(e)s	1	9	18	40	9	2	14	27	58	14	1	12	23	49	11
Partenaires en union libre	6	16	7	-	10	11	16	8	3	12	9	16	7	2	11
Marié(e)s	9	49	63	51	35	19	55	61	35	41	14	52	62	43	38
Total (%)	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Nombre (en milliers)	6,8	6,2	2,5	0,9	16,5	7,2	8,1	2,8	0,9	19,0	14,0	14,3	5,4	1,9	35,5
Indiens inscrits dans les réserves															
Célibataires	84	17	5	5	28	70	11	4	5	21	77	14	4	5	25
Séparé(e)s, veuf(ve)s, divorcé(e)s	1	8	9	16	7	2	11	19	50	17	1	9	14	35	12
Partenaires en union libre	5	7	2	1	5	8	6	2	-	5	6	7	2	1	5
Marié(e)s	10	68	83	78	60	20	72	75	44	57	15	70	79	59	58
Total (%)	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Nombre (en milliers)	232,5	404,0	255,3	121,2	1 013,0	232,5	399,8	265,3	149,0	1 046,6	465,0	803,8	520,6	270,2	2 059,5

Nota : 1. Pour la définition de la profession et de la population active expérimentée (population active), voir le glossaire.
Les chiffres ayant été arrondis, il se peut que leur somme ne corresponde pas aux totaux indiqués.

Source : Données spéciales établies par le MAINC à partir du recensement du Canada de 1981.

référence, soit respectivement 26 % et 17 %. Cinquante-deux pour cent des Indiens de ces âges étaient mariés, comparativement à 70 % de la population de référence. La proportion des personnes vivant en union libre était plus élevée parmi les Indiens, soit 16 % contre 7 %.

Parmi les personnes de 45 à 64 ans, 8 % de tous les Indiens étaient célibataires, soit le double de la proportion correspondante dans la population de référence. Fait intéressant à signaler, 12 % des hommes indiens étaient célibataires, par opposition à seulement 4 % des Indiennes. Une proportion plus forte d'Indiens se classaient dans la catégorie des personnes séparées, veuves ou divorcées : 23 % contre 14 % de la population de référence, et la proportion était encore plus élevée parmi les Indiens hors réserves, soit 30 %. Dans ce groupe d'âge, l'union libre demeurait plus répandue dans la population indienne.

Dans le groupe des 65 ans et plus, les Indiens étaient plus susceptibles d'être séparés, veufs ou divorcés que les membres de la population de référence. Parallèlement, les Indiens de ces âges étaient moins susceptibles d'être mariés que les personnes du même âge dans la population de référence, les proportions respectives étant de 43 % contre 59 %. L'écart entre les proportions des deux populations qui vivaient en union libre s'était réduit à 1 % en faveur des Indiens.

La proportion des hommes indiens qui étaient célibataires était nettement supérieure à la proportion correspondante parmi les Indiennes ou dans la population masculine et féminine de référence. En 1981, les célibataires comptaient pour 47 % des hommes indiens, comparativement à 32 % des Indiennes et à respectivement 28 % et 21 % des hommes et des femmes dans la population de référence.

L'état matrimonial des femmes de 45 à 64 ans différait sensiblement selon leur lieu de résidence. Soixante-huit pour cent des femmes des réserves étaient mariées, en comparaison de 52 % des Indiennes hors réserves; par contre, 37 % des Indiennes hors réserves ont déclaré qu'elles

étaient séparées, veuves ou divorcées, alors que 20 % des femmes des réserves se classaient dans cette catégorie.

3.6 Conclusion

La taille moyenne plus grande des familles et des ménages d'Indiens se répercute sur les frais de logement et le programme du logement du MAINC, tout particulièrement à l'intérieur des réserves. Les familles plus grandes ont besoin de maisons plus spacieuses si l'on veut éliminer le surpeuplement de près d'un tiers des habitations dans les réserves (voir le tableau 8.4). Alors que les familles indiennes comptaient en moyenne près de deux fois plus d'enfants que les familles de référence, leurs revenus correspondaient aux deux tiers seulement de ceux de la population de référence comme il est précisé au chapitre 7.

La composition des familles et la situation des particuliers dans les familles différaient également dans les deux populations. La proportion plus élevée de familles monoparentales parmi les Indiens indique peut-être le besoin de services familiaux accrus, quel que soit l'organisme chargé de leur prestation. Le grand nombre de familles élargies, notamment parmi les familles indiennes des réserves, est peut-être le résultat d'un choix familial ou est peut-être lié, du moins en partie, à une pénurie de logements dans les réserves ou à l'insuffisance des revenus.

4. LANGUE

4.1 Introduction

Le présent chapitre examine les connaissances linguistiques des Indiens de la Colombie-Britannique en 1981 sous trois volets : la langue maternelle, la langue parlée à la maison et les langues officielles (voir le glossaire). L'analyse porte également sur les rapports entre ces trois volets et sur le rapport entre la langue maternelle et l'âge ainsi que le lieu de résidence.

La connaissance de l'une des deux langues officielles du Canada est essentielle pour quiconque veut occuper presque n'importe quel emploi aujourd'hui. Elle est également importante pour les élèves qui veulent faire des études secondaires. Actuellement, en Colombie-Britannique, une connaissance confirmée de l'anglais est une condition d'admission à l'université.

4.2 Rapport entre la langue parlée à la maison et la langue maternelle

En général, l'anglais était la langue prédominante parmi les Indiens de la Colombie-Britannique tout comme dans l'ensemble de la population provinciale. Comme le montre le tableau 4.1a, 93 % des Indiens ont déclaré qu'ils parlaient anglais à la maison, alors que seulement 5 % utilisaient régulièrement une langue amérindienne à la maison. Le lecteur est prié de se reporter à l'annexe I pour la liste des nombreux groupes linguistiques que l'on trouve en Colombie-Britannique.

Selon le tableau 4.1, 83 % des Indiens ont déclaré que leur langue maternelle était l'anglais, environ 11 % ont dit que c'était une langue amérindienne, moins de 1 % que c'était le français et 6 %, une "autre" langue. La proportion des Indiens dont la langue maternelle était l'anglais variait sensiblement selon le groupe d'âge. Parmi les moins de 15 ans,

TABLEAU 4.1a

Répartition de la population indienne indiquant le rapport entre la langue parlée à la maison [1] et la langue maternelle[2], selon l'âge

Colombie-Britannique, 1981

(en pourcentage)

Âge/Langue parlée à la maison	Langue maternelle														
	Indiens inscrits dans les réserves					Indiens inscrits hors des réserves					Ensemble des Indiens inscrits				
	Anglais	Français	Amérindien et inuktitut	Autres	Total	Anglais	Français	Amérindien et inuktitut	Autres	Total	Anglais	Français	Amérindien et inuktitut	Autres	Total
Tous les âges															
Anglais	98	-	49	68	88	99	74	83	87	98	99	77	58	76	93
Français	-	-	-	-	-	-	20	-	-	-	-	20	-	-	-
Amérindien et inuktitut[3]	1	-	50	3	9	1	-	17	-	1	1	-	41	2	5
Autres	1	-	1	29	3	-	-	-	12	1	-	-	1	22	2
Total (%)	100	-	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Nombre (en milliers)	22,8	-	4,6	2,1	29,5	26,7	0,2	1,6	1,7	30,2	49,5	0,2	6,3	3,8	59,7
0-14 ans															
Anglais	99	-	45	75	93	100	-	83	89	99	99	-	50	84	96
Français	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Amérindien et inuktitut	1	-	55	-	6	-	-	17	-	-	-	-	50	-	3
Autres	-	-	-	23	1	-	-	-	11	-	-	-	-	16	-
Total (%)	100	-	100	100	100	100	-	100	100	100	100	-	100	100	100
Nombre (en milliers)	9,6	-	1,1	0,2	11,0	11,9	-	0,2	0,3	12,3	21,5	-	1,3	0,5	23,3
15-24 ans															
Anglais	99	-	55	82	94	99	75	87	90	98	99	75	62	85	96
Français	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Amérindien et inuktitut	-	-	46	-	5	1	-	15	-	1	1	-	38	-	3
Autres	-	-	-	20	1	-	-	-	10	1	-	-	-	14	1
Total (%)	100	-	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Nombre (en milliers)	6,1	-	0,8	0,2	7,1	6,6	-	0,3	0,3	7,1	12,6	-	1,0	0,6	14,3

Nota et source : Voir le tableau 4.1b.

TABLEAU 4.1b

Répartition de la population indienne indiquant le rapport entre la langue parlée à la maison [1] et la langue maternelle[2], selon l'âge

Colombie-Britannique, 1981

(en pourcentage)

Âge/Langue parlée à la maison	Langue maternelle														
	Indiens inscrits dans le réserves					Indiens inscrits hors des réserves					Ensemble des Indiens inscrits				
	Anglais	Français	Amérindien et inuktitut	Autres	Total	Anglais	Français	Amérindien et inuktitut	Autres	Total	Anglais	Français	Amérindien et inuktitut	Autres	Total
25-44 ans															
Anglais	97	-	55	82	90	99	71	90	90	97	98	64	67	87	94
Français	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Amérindien et inuktitut	2	-	42	-	8	1	-	11	-	1	1	-	31	-	5
Autres	1	-	-	16	2	-	-	-	10	1	1	-	-	12	2
Total (%)	100	-	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Nombre (en milliers)	5,2	-	1,1	0,5	6,7	6,5	0,1	0,6	0,6	7,8	11,7	0,1	1,7	1,1	14,5
45-64 ans															
Anglais	93	-	51	63	73	98	100	83	85	93	96	100	60	70	81
Français	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Amérindien et inuktitut	2	-	48	3	17	-	-	16	-	4	2	-	39	3	12
Autres	4	-	-	34	10	-	-	-	13	2	2	-	-	27	7
Total (%)	100	-	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Nombre (en milliers)	1,5	-	1,1	0,8	3,3	1,4	-	0,4	0,3	2,2	2,9	-	1,5	1,1	5,5
65 ans et plus															
Anglais	89	-	36	46	54	97	-	50	70	79	92	-	39	52	61
Français	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Amérindien et inuktitut	7	-	61	6	30	-	-	47	-	15	5	-	58	5	25
Autres	-	-	-	45	17	-	-	-	30	6	-	-	-	43	14
Total (%)	100	-	100	100	100	100	-	100	100	100	100	-	100	100	100
Nombre (en milliers)	0,3	-	0,5	0,4	1,3	0,3	-	0,2	0,1	0,6	0,6	-	0,7	0,5	1,9

Nota :
1. La "langue parlée à la maison" est la "langue que le recensé parlait à la maison au moment du recensement. Si le recensé parlait plus d'une langue, il devait indiquer la langue qu'il utilisait le plus fréquemment."
2. La "langue maternelle" est la "première langue apprise et encore comprise".
3. Bien que l'inuktitut soit groupé avec les langues amérindiennes aux fins du recensement, les données de ce tableau se rapportent uniquement aux langues amérindiennes.

Les chiffres ayant été arrondis, il se peut que leur somme ne corresponde pas aux totaux indiqués.

Source : Oonnées spéciales établies par le MAINC à partir du recensement du Canada de 1981.

92 % ont déclaré que l'anglais était leur langue maternelle, alors que c'était le fait de seulement 32 % des Indiens de 65 ans et plus. Dans ce dernier groupe d'âge, 37 % ont déclaré une langue amérindienne comme langue maternelle, comparativement à 6 % seulement des moins de 15 ans.

La proportion des Indiens dont la langue maternelle était l'anglais variait également selon que leur lieu de résidence était situé à l'intérieur ou l'extérieur des réserves. Les Indiens hors réserves étaient plus susceptibles d'avoir l'anglais comme langue maternelle. Seulement 5 % des Indiens hors réserves ont déclaré une langue amérindienne comme langue maternelle, contre 16 % de la population indienne des réserves. Le français était la langue maternelle d'une petite fraction des Indiens hors réserves et, apparemment, d'aucun de ceux qui vivaient dans les réserves.

Le tableau 4.1 montre également que, dans l'ensemble, l'utilisation de l'anglais à la maison diminuait en rapport inverse avec l'âge. Au moins 94 % des Indiens âgés de 44 ans ou moins parlaient anglais à la maison, alors que cette proportion diminuait à 81 % parmi les 45 à 64 ans et à 61 % parmi les personnes de 65 ans et plus. Cela s'expliquait principalement par le fait que 25 % des Indiens de 65 ans et plus, soit la plus forte proportion enregistrée, parlaient une langue amérindienne à la maison.

De fait, la proportion la plus faible des personnes dont la langue maternelle était l'anglais et qui parlaient également anglais à la maison a été enregistrée parmi les personnes les plus âgées, mais elle atteignait tout de même 92 %. Par ailleurs, la proportion la plus forte des Indiens qui ont déclaré une langue amérindienne comme langue maternelle et qui parlaient une langue amérindienne à la maison a été relevée parmi le groupe des 65 ans et plus, mais elle n'était que de 58 %. La réserve semble protéger quelque peu contre l'assimilation linguistique. Bien qu'à l'intérieur des réserves, la proportion des Indiens dont la langue maternelle était une langue amérindienne et qui parlaient cette langue à la maison n'ait jamais dépassé 61 %, elle était beaucoup plus élevée que la proportion correspondante hors des réserves dans tous les groupes d'âge.

Parmi les 45 à 64 ans, par exemple, 48 % des Indiens des réserves dont la langue maternelle était une langue amérindienne parlaient cette langue à la maison, alors que c'était le fait de seulement 16 % des Indiens hors réserves.

4.3 Rapport entre la langue maternelle et les langues officielles

Le tableau 4.2 indique que l'anglais était la langue officielle que presque tous les Indiens de la Colombie-Britannique utilisaient le plus souvent. Parmi ceux dont la langue maternelle était l'anglais, 99 % parlaient anglais seulement, alors que 1 % connaissaient les deux langues officielles. Parmi ceux dont la langue maternelle était le français, 63 % ont déclaré qu'ils parlaient français et anglais, tandis que 37 % ont dit que l'anglais était la seule langue officielle qu'ils utilisaient. Parmi les Indiens dont la langue maternelle était une langue amérindienne, 96 % ont déclaré que l'anglais était la seule langue officielle qu'ils parlaient, alors que 3 % ne parlaient ni anglais ni français.

4.4 Conclusion

La prédominance de l'anglais comme langue courante parmi les Indiens de la Colombie-Britannique est sans doute liée au fait qu'ils habitent une province anglophone, mais elle est peut-être aussi liée à l'étonnante diversité des langues que parlent les Indiens de la côte du Pacifique et qui sont mutuellement inintelligibles pour leurs locuteurs. L'utilisation de l'anglais facilite les communications non seulement avec les non-Indiens mais également entre les Indiens eux-mêmes.

Les groupements d'Indiens et les scientifiques craignent qu'un grand nombre de langues ancestrales soient en voie de disparition. Nous ne disposons pas de données sur l'utilisation et la connaissance de chacune des langues autochtones. Cependant, étant donné que la plupart des Indiens parlaient anglais à la maison et que seulement 5 % parlaient une langue

TABLEAU 4.2

Répartition de la population indienne indiquant le rapport entre les langues officielles[1] et la langue maternelle[2]

Colombie-Britannique, 1981
(en pourcentage)

	Langue maternelle				
Langue officielle	Anglais	Français	Amérindien et inuktitut	Autres	Total
Indiens inscrits dans les réserves					
L'anglais seulement	99	-	96	97	99
Le français seulement	-	-	-	-	-
L'anglais et le français	1	-	-	-	1
Ni l'anglais ni le français	-	-	4	2	1
Total (%)	100	-	100	100	100
Nombre (en milliers)	22,8	-	4,6	2,1	29,5
Indiens inscrits hors des réserves					
L'anglais seulement	98	36	96	96	98
Le français seulement	-	-	-	-	-
L'anglais et le français	2	61	2	3	2
Ni l'anglais ni le français	-	-	-	-	-
Total (%)	100	100	100	100	100
Nombre (en milliers)	26,7	0,2	1,6	1,7	30,2
Ensemble des Indiens inscrits					
L'anglais seulement	99	37	96	97	98
Le français seulement	-	-	-	-	-
L'anglais et le français	1	63	1	2	1
Ni l'anglais ni le français	-	-	3	2	-
Total (%)	100	100	100	100	100
Nombre (en milliers)	49,4	0,2	6,3	3,8	59,7

Nota : 1. "Langues officielles" désigne "la capacité des recensés de tenir une conversation dans l'une ou l'autre des langues officielles du Canada".
2. "Langue maternelle" désigne la "première langue apprise et encore comprise".
3. Il n'y a pas d'Indiens inscrits parmi les personnes qui parlent inuktitut en Colombie-Britannique.
Les chiffres ayant été arrondis, il se peut que leur somme ne corresponde pas aux totaux indiqués.

Source : Données spéciales établies par le MAINC à partir du recensement du Canada de 1981.

amérindienne, il est clair que la plupart des langues indiennes, sinon toutes, tombent en désuétude.

Bien que les données du recensement n'indiquent pas dans quelle mesure les Indiens et les non-Indiens parlent couramment ou maîtrisent les langues officielles, il est évident que les Indiens de la Colombie-Britannique possèdent les connaissances linguistiques nécessaires pour occuper un emploi et pour faire des études avancées. Ces connaissances constituent un atout pour ceux qui veulent se joindre à la population active ou poursuivre leurs études, bien qu'elles ne suffisent pas pour égaler les niveaux de scolarité et d'emploi des non-Indiens de la province, comme les chapitres 6 et 7 le montreront.

5. SANTÉ

5.1 Introduction

Le présent chapitre examine les taux de décès selon la cause ainsi que le taux d'accident, le taux de suicide, l'incidence de la tuberculose et la mortalité infantile parmi les Indiens de la Colombie-Britannique.

Santé et Bien-être social Canada tient des données sur certaines maladies et causes de décès parmi la population indienne inscrite qu'il sert. (Voir le glossaire.) Des données sur la population provinciale sont établies par Statistique Canada. Dans le présent chapitre, la population de référence est l'ensemble de la population provinciale.

Les renseignements contenus dans le présent chapitre se rattachent à la section 2.7 qui examine l'âge au décès, les taux bruts de décès et l'espérance de vie à la naissance. Récapitulons brièvement : l'âge moyen au décès était beaucoup plus bas parmi les Indiens que dans la population de référence; l'espérance de vie des Indiens à leur naissance avait augmenté en 1981, mais elle demeurait environ dix ans en deçà de celle des non-Indiens. Les données du présent chapitre ont des répercussions sur les programmes du MAINC ainsi que sur ceux de la Direction générale des services médicaux de Santé et Bien-être social Canada.

5.2 Taux et causes de décès

Les principales causes de décès parmi les Indiens de la Colombie-Britannique en 1980 et en 1982 et dans l'ensemble de la population provinciale en 1982 sont présentées au tableau 5.1. Il est intéressant de noter que la différente composition par âge des deux populations, et notamment la jeunesse relative des Indiens, influent sur les écarts entre

TABLEAU 5.1

Taux de décès selon la cause

Colombie-Britannique, 1980 et 1982

(Taux pour 100 000)

	Causes de décès	Indiens inscrits[1]		Population provinciale
		1980	1982	1982
I	Maladies infectieuses et parasitaires	19,4	8,5	3,7
II	Tumeurs	47,6	52,6	176,1
III	Maladies endocriniennes, nutritionnelles et métaboliques, et désordres immunitaires	8,8	13,6	13,6
IV	Maladies du sang et des organes sanguino-formateurs	-	-	2,1
V	Troubles mentaux	28,2	8,5	6,8
VI	Maladies du système nerveux et des organes des sens	14,1	6,8	10,1
VII	Maladies du l'appareil circulatoire	137,6	127,3	327,3
VIII	Maladies de l'appareil respiratoire	37,0	32,3	63,0
IX	Maladies de l'appareil digestif	84,7	47,5	34,6
X	Maladies de l'appareil génito-urinaire	8,8	5,1	8,7
XI	Complications de la grossesse et de l'accouchement, et accidents puerpéraux	-	-	-
XII	Maladies de la peau	-	1,7	0,6
XIII	Maladies du système ostéo-musculaire et du tissu conjonctif	3,5	6,8	3,2
XIV	Anomalies congénitales	10,6	5,1	6,7
XV	Troubles d'origine prénatale	22,9	18,7	6,6
XVI	Symptômes, signes et troubles mal définis	19,4	25,5	4,1
XVII	Traumatismes et empoisonnements	269,9	227,5	74,6
	L'ensemble des causes	712,7	594,1	741,9

Nota : Population indienne servie par Santé et Bien-être social Canada (voir le glossaire).

Sources : Indiens inscrits :
1980 : Santé et Bien-être social Canada, Servics médicaux, Revue annuelle.
1982 : Santé et Bien-être social Canada, Services médicaux, données statistiques inédites. Janie Reed, Indian and Inuit of Canada: Health Status Indicators, Santé et Bien-être social Canada, juin 1985 (ébauche).

Population provinciale :
1982 : Statistique Canada, Causes de décès: La statistique de l'état civil, 1982, vol. IV, n° 84-203 au cat., publication annuelle, janvier, 1984.
Statistique Canada, Estimations annuelles postcensitaires de la population suivant l'état matrimonial, l'âge, le sexe et les composantes de l'accroissement, Canada et provinces, le 1er juin 1982 et 1983, n° 91-210 au cat., novembre 1984.

leurs taux de décès. Au cours des deux années, la cause n° 1 de décès parmi les Indiens était les traumatismes et les empoisonnements qui ont fait respectivement 269,9 et 227,5 victimes pour 100 000 habitants. De fait, le taux enregistré en 1982 était le triple du taux provincial. En 1980 comme en 1982, la deuxième cause de décès en importance était les maladies de l'appareil circulatoire, bien que le taux de décès attribuables à cette cause ait été inférieur à la moitié du taux correspondant enregistré dans l'ensemble de la population provinciale en 1982.

En 1982, les tumeurs occupaient la troisième place parmi les causes de décès chez les Indiens, mais le taux de décès attribuables à cette cause (52,6 pour 100 000) était nettement inférieur au taux provincial correspondant (176,1 pour 100 000). Dans l'ensemble de la population provinciale, les tumeurs étaient la cause n° 2 de décès, alors que les maladies de l'appareil circulatoire occupaient la première place et les traumatismes et empoisonnements la troisième.

Le tableau 5.2, qui répartit les décès provoqués par des traumatismes et des empoisonnements selon la cause, montre que les formes de traumatismes et empoisonnements qui ont fait le plus de victimes pour 100 000 habitants en 1982 étaient les accidents de véhicules automobiles (47,5), les incendies (30,6) et les noyades (18,7) chez les Indiens, alors que dans l'ensemble de la population provinciale, c'étaient les accidents de véhicules automobiles (20,6), les doses mortelles de drogue (10,9) et les chutes (10,7). Le taux de décès attribuables au froid était 24 fois plus élevé parmi les Indiens que dans la population provinciale; par ailleurs, le taux de décès attribuables à des incendies était 12 fois plus élevé dans la population indienne. Les décès provoqués par des armes à feu et des doses mortelles de drogue étaient les seules formes de traumatismes et d'empoisonnements où les Indiens affichaient des taux inférieurs à ceux de l'ensemble de la population provinciale.

TABLEAU 5.2

Taux de décès attribuables à des traumatismes et empoisonnements selon la cause

Colombie-Britannique, 1980 et 1982
(Taux pour 100 000)

Causes	Indiens inscrits[1]		Population provinciale
	1980	1982	1982
Véhicules automobiles	51,2	47,5	20,6
Noyades	19,4	18,7	2,8
Froid	14,1	17,0	0,7
Incendies	49,4	30,6	2,5
Chutes	14,1	17,0	10,7
Armes à feu	1,8	3,4	6,9
Doses mortelles de drogue	3,5	5,1	10,9
Autres	116,4	88,3	19,5

Nota : 1. Population indienne servie par Santé et Bien-être social Canada (voir le glossaire).

Sources : Indiens inscrits :

1980 : Santé et Bien-être social Canada, Services médicaux, Revue annuelle.

1982 : Santé et Bien-être social Canada, Services médicaux, données statistiques inédites. Janie Reed, Indian and Inuit of Canada: Health Status Indicators, Santé et Bien-être social Canada, juin 1985 (ébauche).

Population provinciale :

Statistique Canada, Mortalité : La statistique de l'état civil, 1982, vol. III, n° 84-206 au cat., publication annuelle, mars 1984.

Statistique Canada, Causes de décès : La statistique de l'état civil, 1982, vol. IV, n° 84-203 au cat., publication annuelle, janvier 1984.

Statistique Canada, Estimations annuelles postcensitaires de la population suivant l'état matrimonial, l'âge, le sexe et les composantes de l'accroissement, Canada et provinces, le 1er juin 1982 et 1983, n° 91-210 au cat., novembre 1984.

5.3 Suicides

Les taux de suicide pour 100 000 habitants entre 1976 et 1982 sont présentés à la figure 5.1. Le taux global des suicides était plus élevé parmi les Indiens que dans l'ensemble de la population provinciale : il est passé de 37,7 chez les Indiens et 16,4 dans la population provinciale en 1976 à respectivement 62,1 et 18,3 en 1978. En 1982, les taux des suicides dans les deux populations étaient respectivement de 30,6 et 15,0 pour 100 000.

Le tableau 5.3 montre qu'en 1982, le taux de suicide le plus élevé dans la population provinciale, soit 23,2 pour 100 000, a été relevé parmi les 45 à 64 ans, alors que chez les Indiens, aucun suicide n'a été signalé dans ce groupe d'âge. Par contre, au cours de la même année, le taux de suicide le plus élevé parmi les Indiens était le fait des 20 à 29 ans; il était le triple du taux correspondant dans la population provinciale, soit 67,7 contre 21,2 pour 100 000. Autre donnée qui ajoute à cette situation alarmante, le taux de suicide parmi les moins de 20 ans était trois fois et demie plus élevé parmi les Indiens que dans l'ensemble de la population provinciale. A l'autre extrémité de l'échelle d'âge, le taux de suicide parmi les personnes de 65 ans et plus était deux fois et demie plus élevé chez les Indiens.

5.4 Mortalité infantile

Le taux de mortalité infantile, est établi par Santé et Bien-être social Canada pour l'ensemble du pays et des provinces. La mortalité infantile, tout comme les autres taux de décès, était plus élevée chez les Indiens que dans l'ensemble de la population provinciale. Bien qu'elle ait diminué de 40,6 en 1976 à 21,4 en 1982, elle demeurait près du double du taux correspondant de 9,9 affiché dans l'ensemble de la population provinciale en 1982. Dans l'ensemble du Canada, le taux global de mortalité infantile chez les Indiens est passé de 32,1 pour 1 000 naissances vivantes à 17,0 pour 1 000 en 1982; cette baisse répond à l'accroissement de l'espérance de vie des enfants indiens qui est signalé au chapitre 2.

FIGURE 5.1

TAUX DE SUICIDE[1]

COLOMBIE-BRITANNIQUE, 1976 - 1982

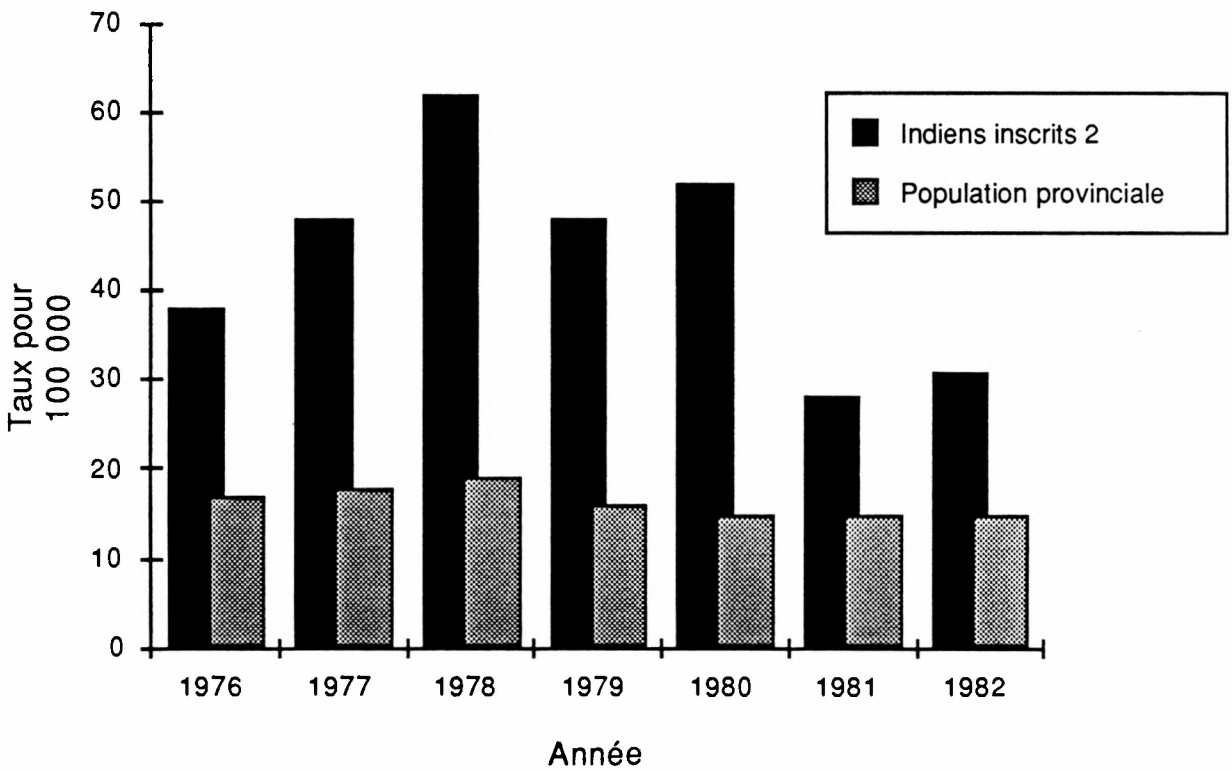

Nota : 1. Nombre de suicides pour 100 000 habitants.
2. Population indienne servie par Santé et Bien-être social Canada (voir le glossaire).

Source : Janie Reed, Indian and Inuit of Canada : Health Status Indicators.
Santé et Bien-être social Canada, juin 1985 (ébauche), tableau B-146, p.270.

Pour les données sur la population provinciale, Statistique Canada,
Causes de décès : La statistique de l'état civil. vol. IV, n°84-203 au cat.,
publication annuelle.

TABLEAU 5.3

Taux de suicide selon l'âge

Colombie-Britannique, 1982

(Taux pour 100 000)

Groupe d'âge	Indiens inscrits[1]	Population provinciale
0-19 ans	14,5	4,0
20-29 ans	67,7	21,2
30-44 ans	38,4	15,4
45-64 ans	-	23,2
65 ans et plus	44,9	18,8

Nota : 1. Population indienne servie par Santé et Bien-être social Canada (voir le glossaire).

Sources : Population indienne : Santé et Bien-être social Canada, Direction générale des services médicaux, données statistiques inédites.

Population provinciale : Statistique Canada, Division de la santé, registres de la statistique de l'état civil et des maladies, données statistiques inédites, 1982.

(Voir la figure 5.2 et le tableau 5.4 de l'Aperçu de la situation des Indiens inscrits du Canada.)

5.5 Tuberculose

L'incidence de la tuberculose a régressé constamment chez les Indiens de la Colombie-Britannique au cours de la période de référence, passant d'un maximum de 1,35 cas pour 1 000 en 1978 à 0,6 pour 1 000 en 1982 (figure 5.2). Elle demeurait cependant le quadruple du nombre de cas enregistrés dans l'ensemble de la population provinciale, soit environ 0,15 cas pour 1 000 habitants au cours de chaque année entre 1976 et 1982.

5.6 Conclusion

En bref, mesuré en fonction du taux de décès, du taux de suicide, de la mortalité infantile et de l'incidence de la tuberculose, l'état de santé des Indiens de la Colombie-Britannique était nettement inférieur à celui de l'ensemble de la population provinciale. Il existe, malheureusement, une corrélation positive entre, d'une part, la mortalité et d'autres taux utilisés comme indices de l'état de santé et, d'autre part, l'accessibilité des établissements de santé modernes des villes. Comme il est précisé précédemment, les Indiens des réserves, tout particulièrement, habitaient souvent dans des régions éloignées et avaient donc moins accès aux soins de santé spécialisés.

D'autres facteurs interviennent également. Comme le révèle le chapitre 7, les revenus des Indiens étaient inférieurs à ceux de la population de référence et, même avec l'assurance-maladie, un revenu insuffisant peut souvent aggraver le manque d'hygiène. Les problèmes relatifs au logement, tels que le surpeuplement et l'insuffisance de l'alimentation en eau, et qui sont examinés au chapitre 8, ont sans doute

FIGURE 5.2

INCIDENCE DE LA TUBERCULOSE [1]

COLOMBIE-BRITANNIQUE, 1976 - 1982

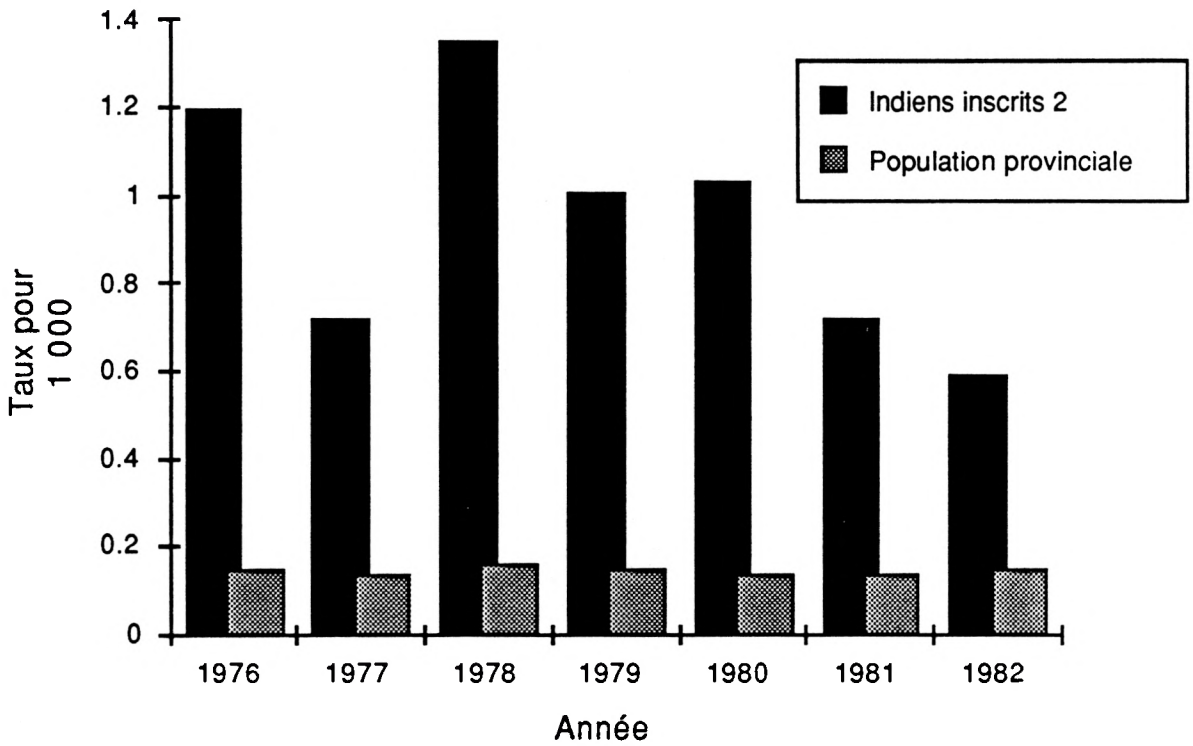

Nota : 1. L'incidence de la tuberculose englobe les nouveaux cas et les récidives.
2. Population indienne servie par Santé et Bien-être social Canada (voir le glossaire).

Source : Janie Reed, Indian and Inuit of Canada : Health Status Indicators.
Santé et Bien-être social Canada, juin 1985 (ébauche), tableau C- 9, p.307.

Pour les données sur la population provinciale, Statistique Canada,
La statistique de la tuberculose. nº82-212 au cat., publication annuelle.

contribué à cette situation. Ils auraient favorisé notamment la transmission de maladies infectieuses comme la tuberculose.

Le taux très élevé de suicide parmi les Indiens, et tout particulièrement parmi les 20 à 29 ans, préoccupent beaucoup les Indiens et d'autres personnes intéressées. Nous ne disposons pas de données qui puissent nous aider à comprendre les causes de ce phénomène.

6. EDUCATION

6.1 Introduction

L'instruction, le niveau de scolarité atteint et la nature des études faites sont importants pour quiconque veut améliorer son aptitude au travail. Le certificat d'études secondaires est un critère de sélection dans beaucoup de professions, et même dans des professions dont l'exercice ne requiert aucune expérience ni aptitude particulière ou très peu. La société canadienne contemporaine accorde une grande importance à la réussite scolaire. De plus, ces données et leur analyse sont importantes étant donné le grand apport du MAINC à l'éducation des Indiens inscrits.

Les données sur l'éducation des Indiens proviennent de diverses sources. Les données sur les inscriptions sont tirées de l'état nominatif et du Système d'information de l'éducation permanente (SIEP) du MAINC (voir le glossaire), tandis que les données sur la fréquentation scolaire et le niveau de scolarité sont extraites du recensement de 1981. Pour plus de précisions sur les réserves auxquelles les données sur l'éducation sont soumises, le lecteur est prié de se reporter au rapport sur la méthodologie.

6.2 Fréquentation scolaire -- personnes de 15 ans et plus

Le tableau 6.1 montre le taux de fréquentation scolaire en 1981 parmi les Indiens de la Colombie-Britannique et la population de référence âgés de 15 ans et plus. Lorsque tous les groupes d'âge et les deux sexes sont examinés collectivement, il apparaît que 20 % des Indiens fréquentaient l'école, soit un peu plus que le taux de 17 % enregistré dans la population de référence. Cette avance des Indiens disparaissait cependant lorsque le

TABLEAU 6.1

Taux de fréquentation scolaire des personnes de 15 ans et plus, selon l'âge et le sexe

Colombie-Britannique, 1980-81[1]

(en pourcentage)

Fréquentation scolaire	Indiens inscrits dans les réserves	Indiens inscrits hors des réserves	Ensemble des Indiens inscrits	Population de référence[2]	Indiens inscrits dans les réserves	Indiens inscrits hors des réserves	Ensemble des Indiens inscrits	Population de référence[2]	Indiens inscrits dans les réserves	Indiens inscrits hors des réserves	Ensemble des Indiens inscrits	Population de référence[2]	Indiens inscrits dans les réserves	Indiens inscrits hors des réserves	Ensemble des Indiens inscrits	Population de référence[2]
	15 à 19 ans				20 à 24 ans				25 ans et plus				Tous les âges (15 ans et plus)			
Hommes																
Ne fréquentant pas l'école	42	38	40	34	93	84	89	73	97	89	94	92	89	77	86	82
Fréquentant l'école	58	63	60	66	7	16	11	27	4	11	6	8	11	23	14	18
à plein temps	57	58	57	62	6	12	7	17	2	4	3	2	9	17	11	12
à temps partiel	2	5	3	4	-	4	3	10	2	6	3	6	2	5	3	6
Total (%)	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Nombre (en milliers)	2,0	2,0	3,9	117,7	1,1	0,6	1,8	134,5	4,0	1,6	5,6	603,5	6,9	2,9	9,8	844,6
Femmes																
Ne fréquentant pas l'école	40	37	38	32	88	81	85	79	95	88	92	93	85	80	83	84
Fréquentant l'école	60	63	62	68	12	19	15	21	5	12	8	7	15	20	17	16
à plein temps	58	58	58	63	12	14	13	15	4	3	3	2	17	16	16	10
à temps partiel	2	6	4	5	5	4	4	12	4	6	5	7	4	6	5	7
Total (%)	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Nombre (en milliers)	2,0	2,1	4,1	112,6	1,4	1,8	3,2	123,0	5,4	6,7	12,0	819,9	8,8	10,5	19,3	1 055,5
Les deux sexes																
Ne fréquentant pas l'école	41	37	39	33	86	84	85	72	95	91	93	91	82	78	80	83
Fréquentant l'école	59	63	61	67	14	16	15	28	5	9	7	9	18	22	20	17
à plein temps	57	58	57	62	10	13	12	16	2	3	3	2	16	17	16	10
à temps partiel	2	5	4	5	4	4	4	11	3	5	4	7	3	5	4	7
Total (%)	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Nombre (en milliers)	4,0	4,0	8,0	230,3	3,1	3,1	6,3	243,9	11,4	10,6	22,0	1 615,2	18,5	17,8	36,3	2 089,4

Nota : 1. Année scolaire allant de septembre 1980 au 3 juin 1981.
2. Ensemble de la population moins les Indiens inscrits.
Les chiffres ayant été arrondis, il se peut que leur somme ne corresponde pas aux totaux indiqués.

Source : Données spéciales établies par le MAINC à partir du recensement du Canada de 1981.

taux global de fréquentation scolaire était décomposé par groupe d'âge seulement; elle reflètait peut-être la jeunesse relative de la population indienne. À l'exception des Indiens hors réserves de 25 ans et plus, la proportion des Indiens qui fréquentaient l'école était inférieure à la proportion correspondante dans la population de référence.

Parmi les 15 à 19 ans, le taux de fréquentation scolaire en 1981 était à peu près le même chez les hommes et les femmes de la population indienne, mais leurs totaux étaient inférieurs à ceux de la population de référence. La proportion des Indiens qui fréquentaient l'école était légèrement plus élevée à l'extérieur qu'à l'intérieur des réserves. Dans ce groupe d'âge, 57 % des Indiens fréquentaient l'école à plein temps, contre 62 % de la population de référence.

Parmi les hommes de 20 à 24 ans, 13 % des Indiens fréquentaient l'école, comparativement à 29 % de la population masculine de référence. Dans ce groupe d'âge, la proportion des Indiennes qui fréquentaient l'école, soit 17 %, était légèrement plus forte que celle des hommes indiens, mais nettement en deçà des 27 % de la population féminine de référence.

Parmi les personnes de 25 ans et plus, plus de 90 % de toutes les populations ne fréquentaient pas l'école. Les écarts entre les Indiens et la population de référence étaient minimes dans ce groupe d'âge, mais il est à noter que 1 % plus d'Indiennes que d'hommes indiens fréquentaient l'école. Une légère différence persistait entre la population indienne des réserves et celle de l'extérieur des réserves : le taux de fréquentation scolaire de ces derniers dépassait celle de leurs confrères d'environ 4 %.

6.3 Niveau de scolarité

En 1981, le niveau de scolarité des Indiens de la Colombie-Britannique était sensiblement inférieur à celui de la population de référence. La figure 6.1 et le tableau 6.2 révèlent que 32 % des Indiens, par opposition à

FIGURE 6.1

PLUS HAUT NIVEAU DE SCOLARITÉ ATTEINT, PERSONNES DE 15 ANS ET PLUS COLOMBIE-BRITANNIQUE, 1981

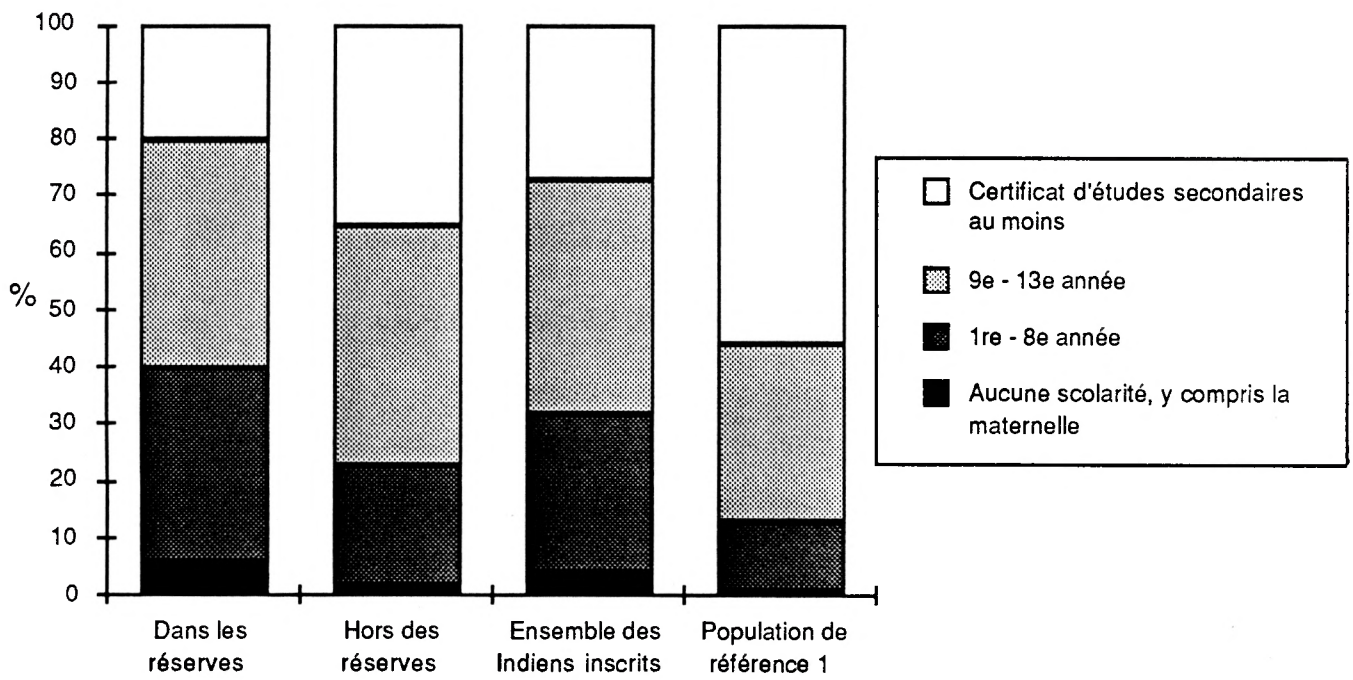

Nota : 1. Ensemble de la population moins les Indiens inscrits.

Source : Données spéciales établies par le MAINC à partir du recensement du Canada de 1981.

TABLEAU 6.2

Répartition des personnes âgées de 15 ans et plus, selon le plus haut niveau de scolarité atteint

Colombie-Britannique, 1981
(en pourcentage)

Plus haut niveau de scolarité atteint	Indiens inscrits dans les réserves	Indiens inscrits hors des réserves	Ensemble des Indiens inscrits	Population de référence[1]
Aucune scolarité ou maternelle[2]	6	2	4	1
1re-8e année	34	21	28	12
9e-13e année	40	42	41	31
Études secondaires au moins[3]	19	35	27	56
Total (%)	100	100	100	100
Nombre (en milliers)	18,5	17,8	36,3	2 089,4

Nota : 1. Ensemble de la population moins les Indiens inscrits.
2. Les personnes qui n'ont aucune scolarité ou qui ont terminé la maternelle seulement.
3. Certificat d'études secondaires ou études postsecondaires.
Les chiffres ayant été arrondis, il se peut que leur somme ne corresponde pas aux totaux indiqués.

Source : Données spéciales établies par le MAINC à partir du recensement du Canada de 1981.

13 % des non-Indiens, n'avaient pas atteint la 9e année et se classaient donc dans la catégorie des "analphabètes fonctionnels". Par ailleurs, seulement 27 % des Indiens détenaient au moins un certificat d'études secondaires, contre 56 % de la population de référence.

En règle générale, les Indiens hors réserves étaient plus instruits que ceux des réserves. La proportion des Indiens qui avaient terminé des études secondaires au moins différait beaucoup selon le lieu de résidence, soit 19 % de la population des réserves et 35 % de la population hors réserves. De plus, la proportion des Indiens hors réserves qui n'avaient aucune scolarité ou avaient fréquenté la maternelle seulement était égale au tiers seulement de la proportion correspondante dans les réserves.

Le tableau 6.3 montre que le niveau de scolarité des Indiens a augmenté au fil des ans. Parmi les Indiens de 65 ans et plus, 34 % n'avaient fait aucunes études scolaires, alors que 1 % seulement des 15 à 24 ans se situaient dans cette catégorie. De même, 33 % des Indiens de 25 à 64 ans détenaient au moins un certificat d'études secondaires, alors que c'était le fait de 5 % des 65 ans et plus. Dans tous les groupes d'âge, cependant, les Indiens accusaient un retard par rapport à la population de référence.

Parmi les Indiens, les femmes avaient généralement atteint un niveau de scolarité légèrement plus élevé que celui des hommes. Vingt-neuf pour cent des Indiennes détenaient au moins un certificat d'études secondaires, contre 24 % des hommes indiens. Cependant, les Indiennes se classaient nettement derrière la population féminine de référence. Deux fois plus de femmes de référence que d'Indiennes avaient terminé des études secondaires au moins. C'était la même chose chez les hommes. Seulement 24 % des hommes indiens détenaient au moins un certificat d'études secondaires, comparativement à 57 % de la population masculine de référence.

TABLEAU 6.3

Répartition des personnes âgées de 15 ans et plus selon le plus haut niveau de scolarité atteint, par âge et par sexe

Colombie-Britannique, 1981

(en pourcentage)

Plus haut niveau de scolarité atteint	Hommes				Femmes				Les deux sexes			
	15-24 ans	25-64 ans	65 ans et plus	Tous les âges 15 ans et plus	15-24 ans	25-64 ans	65 ans et plus	Tous les âges 15 ans et plus	15-24 ans	25-64 ans	65 ans et plus	Tous les âges 15 ans et plus
Ensemble des Indiens inscrits												
Aucune scolarité ou maternelle[1]	1	5	33	5	-	4	35	4	1	4	34	4
1re-8e année	17	35	56	29	15	32	48	26	16	33	53	28
9e-13e année	63	30	7	42	61	29	9	40	62	30	8	41
Études secondaires au moins[2]	19	31	4	24	24	35	6	29	21	33	5	27
Total (%)	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Nombre (en milliers)	7,0	9,0	1,0	17,0	7,3	11,1	1,0	19,3	14,3	20,1	1,9	36,3
Population de référence[3]												
Aucune scolarité ou maternelle[1]	-	1	3	1	-	1	5	2	-	1	4	1
1re-8e année	4	11	35	12	3	10	31	11	3	10	33	12
9e-13e année	50	23	26	30	45	29	31	33	48	26	29	31
Études secondaires au moins[2]	45	65	36	57	52	60	33	54	49	63	34	56
Total (%)	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Nombre (en milliers)	238,7	671,5	123,8	1 033,9	235,6	669,4	150,5	1 055,5	474,3	1 340,9	274,3	2 089,4

Nota : 1. Les personnes que n'ont aucune scolarité ou qui ont terminé la maternelle seulement.
2. Certificat d'études secondaires ou études postsecondaires.
3. Ensemble de la population moins les Indiens inscrits.
Les chiffres ayant été arrondis, il se peut que leur somme ne corresponde pas aux totaux indiqués.

Source : Données spéciales établies par le MAINC à partir du recensement du Canada de 1981.

6.4 Études universitaires

La proportion des Indiens âgés de 15 ans et plus qui ont fait des études universitaires a augmenté au fil des ans, mais en 1981, elle demeurait inférieure à la proportion correspondante de l'ensemble de la population provinciale. Comme l'indique le tableau 6.4, seulement 4,2 % des Indiens avaient fait des études universitaires partielles, comparativement à 10,5 % de la population de référence. L'écart était encore plus grand entre les pourcentages des titulaires d'un grade, certificat ou diplôme universitaire : 0,9 % des Indiens et 8,3 % de la population de référence. Dans l'ensemble de la population indienne, un peu plus de femmes que d'hommes avaient fait des études universitaires partielles, alors que dans la population de référence, la plus grande différence entre les deux sexes était la proportion plus élevée d'hommes qui détenaient un grade, certificat ou diplôme universitaire.

La proportion des Indiens qui avaient fréquenté l'université sans toutefois obtenir un grade était plus basse à l'intérieur qu'à l'extérieur des réserves, soit respectivement 2,5 % et 5,8 %, et les deux pourcentages étaient nettement inférieurs aux 10,5 % de la population de référence. Quant aux titulaires d'un grade, certificat ou diplôme universitaire, les proportions dans les trois groupes étaient les suivantes : 0,3 % des Indiens des réserves, 1,5 % des Indiens hors réserves et 8,3 % de la population de référence. Parmi les Indiens vivant dans les réserves, la proportion des femmes qui avaient fait des études universitaires partielles représentait le double de la proportion correspondante d'hommes; il semble, cependant, qu'aucune des femmes n'ait terminé son programme d'études, alors qu'un petit pourcentage des hommes ont obtenu leur grade ou diplôme. Il n'y avait pas de différence notable entre les deux sexes dans la population indienne hors réserves.

6.5 Inscriptions scolaires

Les données concernant les inscriptions sont extraites de l'état nominatif du Mainc. Bien que ces données ne contiennent pas de restrictions

TABLEAU 6.4

Proportion des personnes de 15 ans et plus qui ont fréquenté l'université, par sexe
Colombie-Britannique, 1981
(en pourcentage)

	Hommes	Femmes	Les deux sexes
Indiens inscrits dans les réserves			
Études universitaires sans grade, certificat ni diplôme	1,7	3,5	2,5
Grade, certificat ou diplôme universitaire	0,3	-	0,3
Total	2,0	3,5	2,8
Indiens inscrits hors des réserves			
Études universitaires sans grade, certificat ni diplôme	6,0	5,8	5,8
Grade, certificat ou diplôme universitaire	1,7	1,4	1,5
Total	7,7	7,2	7,4
Ensemble des Indiens inscrits			
Études universitaires sans grade, certificat ni diplôme	3,5	4,7	4,2
Grade, certificat ou diplôme universitaire	0,9	0,9	0,9
Total	4,4	5,6	5,1
Population de référence[1]			
Études universitaires sans grade, certificat ni diplôme	10,6	10,4	10,5
Grade, certificat ou diplôme universitaire	10,2	6,4	8,3
Total	20,8	16,8	18,8

Nota : 1. Ensemble de la population moins les Indiens inscrits.
Les chiffres ayant été arrondis, il se peut que leur somme ne corresponde pas aux totaux indiqués.

Source : Données spéciales établies par le MAINC à partir du recensement du Canada de 1981.

en fonction de l'âge, le tableau 6.5 ne concerne que la population étudiante des Indiens des réserves de moins de 15 ans, afin de mettre en évidence les modes d'inscription des plus jeunes étudiants. Ces renseignements devraient permettre de compléter l'analyse des données du recensement de 1981, présentées précédemment, relatives uniquement aux 15 ans et plus.

Le tableau 6.5 répartit les enfants selon leur âge et leur niveau d'enseignement. Il révèle qu'en 1978-1979 tout comme en 1982-1983, les deux tiers des enfants de 4 à 10 ans se trouvaient dans les classes de la 1re à la 4e année; cette proportion est à peu près normale pour ce groupe d'âge. Parmi les 11 à 13 ans, 92 % étaient en 5e jusqu'en 8e année. C'était, cependant, chez les 14 et 15 ans que le décalage entre l'âge et l'année du programme se manifestait : en 1978-1979, 43 % des élèves indiens de ce groupe d'âge étaient encore dans les classes de la 5e à la 8e année, bien que cette proportion ait diminué à 37 % en 1982-1983.

Comme les données disponibles sont restreintes, l'analyse est forcément sommaire. Quoi qu'il en soit, les chiffres semblent indiquer que les enfants indiens commençaient à prendre du retard par rapport aux non-Indiens avant l'âge de 14 ans. L'âge d'admission en 1re année est habituellement de six ans. Si l'élève est promu chaque année, à 14 ou 15 ans il devrait alors avoir terminé la 8e année et être dans les classes de 9e à la 13e année. La proportion des élèves inscrits à ce niveau devrait donc être normalement beaucoup plus élevée. Le tableau indique une légère amélioration entre 1978-1979 et 1982-1873.

A l'inverse du précédent, le tableau 6.6 couvre l'ensemble de la population étudiante de l'état nominatif pour mettre en relief le système d'inscription scolaire dans son entièreté. Plusieurs règles administratives doivent être respectées lors de l'inscription scolaire des étudiants indiens de moins de 15 ans vivant dans les réserves (pour la définition des divers types d'école, voir le glossaire). En Colombie-Britannique, très peu d'écoles des bandes et d'écoles fédérales poursuivent le programme d'études au-delà de la 8e année et la plupart des élèves indiens du niveau secondaire fréquentent des écoles provinciales "intégrées" ou "financées" en vertu d'ententes de financement conjoint conclues entre la province et le MAINC.

TABLEAU 6.5

Population étudiante d'Indiens inscrits[1]
selon l'année d'études, par âge et par sexe

Région de la Colombie-Britannique du MAINC, 1978-1979 et 1982-1983
(en pourcentage)

Année d'études/ sexe	Âge							
	1978-1979				1982-1983			
	4-10 ans	11-13 ans	14-15 ans	Tous 4-15 ans	4-10 ans	11-13 ans	14-15 ans	Tous 4-15 ans
Garçons								
Maternelle	23	-	-	13	26	-	-	15
Élèves spéciaux[2]	1	3	6	3	2	3	6	3
1 - 4 année	68	6	-	39	65	4	-	38
5 - 8 année	8	90	46	37	8	92	42	35
9 -13 année	-	1	48	9	-	1	51	9
Total (%)	100	100	100	100	100	100	100	100
Nombre	3 109	1 519	1 029	5 657	2 934	1 341	846	5 121
Filles								
Maternelle	21	-	-	11	27	-	-	15
Élèves spéciaux[2]	1	2	3	2	1	1	5	2
1 - 4 année	66	3	-	36	62	3	-	36
5 - 8 année	12	93	40	40	10	93	32	35
9 -13 année	-	2	57	11	-	3	63	12
Total (%)	100	100	100	100	100	100	100	100
Nombre	2 979	1 519	1 033	5 531	2 800	1 239	848	4 887
Les deux sexes								
Maternelle	22	-	-	12	26	-	-	15
Élèves spéciaux[2]	1	3	5	2	1	2	6	2
1 - 4 année	67	4	-	38	64	3	-	37
5 - 8 année	10	92	43	38	9	92	37	35
9 -13 année	-	2	52	10	-	2	57	10
Total (%)	100	100	100	100	100	100	100	100
Nombre	6 088	3 038	2 062	11 188	5 734	2 580	1 694	10 008

Nota : 1. La population étudiante des réserves, âgée de 15 ans ou moins, dont l'enseignement est financé par le MAINC et qui était inscrite à des écoles primaires et secondaires le 15 octobre.
2. Voir le glossaire.
Les totaux ne tiennent pas compte d'un certain nombre d'élèves qui n'ont pas été répartis. Ce tableau croisé a été établi à partir de données non ajustées obtenues auprès de la Direction générale de l'éducation; il se peut donc que les totaux partiels diffèrent des chiffres publiés par le Centre de référence du programme du MAINC. Voir aussi le rapport sur la méthodologie. Les chiffres ayant été arrondis, il se peut que leur somme ne corresponde pas aux totaux indiqués.

Source : État nominatif, Direction générale de l'éducation, MAINC.

TABLEAU 6.6

Population étudiante d'Indiens inscrits[1], selon le type d'école et l'année d'études Région de la Colombie-Britannique du MAINC, 1978-1979 et 1982-1983 (en pourcentage)

	Écoles des bandes	Écoles fédérales	Écoles privées	Écoles provinciales intégrées	Écoles provinciales financées	Toutes les écoles
Année d'études			1978-1979			
Maternelle	57	10	11	4	5	11
Élèves spéciaux[2]	3	1	-	1	3	2
1re-4e année	14	51	39	27	32	32
5e-8e année	14	37	38	34	35	33
9e-13e année	12	1	11	34	24	22
Total (%)	100	100	100	100	100	100
Nombre	1 408	1 155	950	2 385	7 401	13 299
			1982-1983			
Maternelle	47	12	7	5	5	13
Élèves spéciaux[2]	3	-	4	4	4	3
1re - 4e année	19	50	42	27	31	30
5e - 8e année	14	35	33	30	33	29
9e - 13e année	17	3	14	34	28	24
Total (%)	100	100	100	100	100	100
Nombre	2 266	948	713	2 116	6 250	12 293

Nota : 1. La population étudiante des réserves, âgée de 15 ans ou moins, dont l'enseignement est financé par le MAINC et qui était inscrite à des écoles primaires et secondaires le 15 octobre.

2. Voir le glossaire.

Les totaux ne tiennent pas compte d'un certain nombre d'élèves qui n'ont pas été répartis. Ce tableau croisé a été établi à partir de données non ajustées obtenues auprès de la Direction générale de l'éducation; il se peut donc que les totaux partiels diffèrent des chiffres publiés par le Centre de référence du programme du MAINC. Voir aussi le rapport sur la méthodologie.*

Source : État nominatif, Direction générale de l'éducation, MAINC.

* Les chiffres ayant été arrondis, il se peut que leur somme ne correspondent pas aux totaux indiqués.

Les totaux ne tiennent pas compte d'un certain nombre d'éleves qui ne furent pas répartis. Ce tableau croisé fut établi à partir de données non ajustées obtenues auprès de la Direction générale de l'éducation; il se peut donc que les totaux partiels diffèrent des chiffres publiés par le Centre de référence du programme du MAINC. Voir aussi le rapport sur la méthodologie. Il se peut que l'addition des chiffres n'arrive pas juste puisqu'ils ont été arrondis.

Source : Etat nominatif, Direction générale de l'éducation, MAINC.

Dans l'ensemble, le nombre d'inscriptions scolaires a diminué d'environ 1 000, une baisse qui reflète le vieillissement de la population indienne des réserves, lequel s'explique en grande partie par la baisse de la fécondité. Progressivement, au cours des dix dernières années, les bandes se sont chargées de plus en plus de l'administration de leurs écoles. Le nombre d'élèves qui fréquentaient les écoles des bandes a presque doublé entre 1978-1979 et 1982-1983; parallèlement, le nombre d'élèves indiens inscrits dans les écoles provinciales a chuté au cours de la même période. Selon les projections, cette tendance devrait se maintenir.

La figure 6.2 répartit les élèves qui ont quitté l'école selon le type d'école et l'âge. Il est intéressant de noter que ces élèves ne sont pas tous des décrocheurs, mais comme les données sur ces derniers ne sont pas sûres, il faut les remplacer par les données sur les départs scolaires. La figure révèle que les départs scolaires augmentaient en rapport direct avec l'âge dans les écoles provinciales et fédérales, mais non dans les autres écoles. Les écoles provinciales ont affiché le taux de départ scolaire le plus élevé dans tous les groupes d'âge, un fait qui est manifeste dans la proportion plus basse d'Indiens qui détenaient un certificat d'études secondaires.

6.6 Éducation permanente

Le tableau 6.7, qui repose sur les chiffres du MAINC, indique les pourcentages cumulés d'Indiens âgés de 18 à 44 ans qui étaient inscrits à des cours d'éducation permanente, de niveau universitaire ou autre, en Colombie-Britannique au cours des quatre années allant de 1979 à 1983. Selon les renseignements obtenus auprès du bureau régional du MAINC à Vancouver, environ 1 000 étudiants ont été exclus du Système d'information de l'éducation permanente (SIEP) du ministère au cours des quatre années de référence. En Colombie-Britannique, le gros des fonds destinés à l'enseignement postsecondaire est administré directement par les bandes ou les conseils tribaux. Rien ne laisse croire, cependant, que les données manquantes sur le quart des étudiants effectifs modifieraient sensiblement les pourcentages indiqués au tableau.

FIGURE 6.2

DÉPARTS SCOLAIRES [1] EN POURCENTAGE DES INSCRIPTIONS, SELON L'AGE ET LE TYPE D'ÉCOLE RÉGION DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE DU MAINC, 1982 - 1983

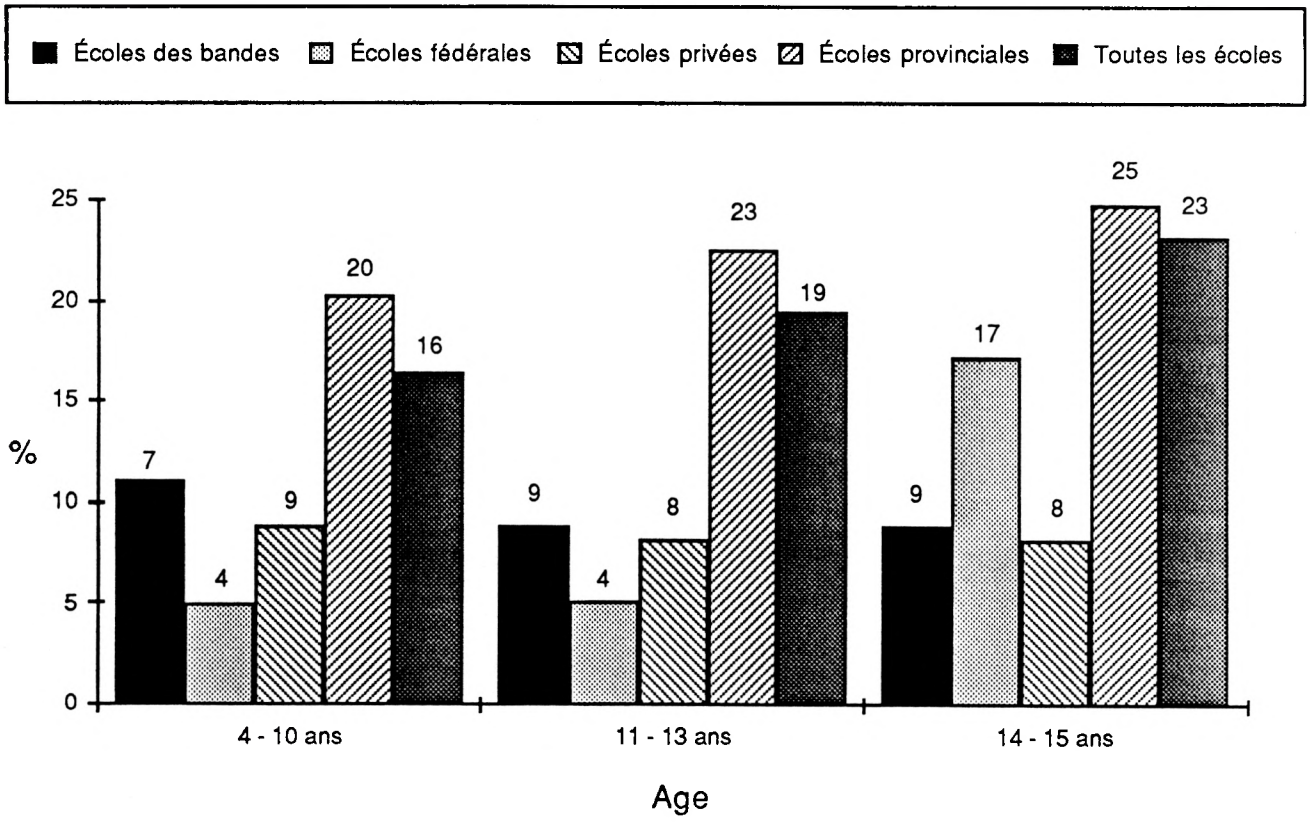

Nota : 1. Sont inclus les départs pour toutes les raisons parmi les élèves indiens qui habitent dans les réserves et dont l'enseignement est financé par le MAINC.

Source : État nominatif, Direction générale de l'éducation, MAINC.

TABLEAU 6.7

Éducation permanente - Inscriptions cumulées d'Indiens inscrits habitant dans les réserves et hors des réserves, selon l'âge et le sexe
Région de la Colombie-Britannique du MAINC, 1979-1983[1]
(en pourcentage)

Âge/sexe	Indiens inscrits dans les réserves	Indiens inscrits hors des réserves	Ensemble des Indiens inscrits
Hommes			
18-24 ans	35	37	36
25-34 ans	45	48	46
35-44 ans	20	15	18
Tous âges (%)	100	100	100
Nombre	751	341	1 092
Femmes			
18-24 ans	34	31	33
25-34 ans	46	48	47
35-44 ans	19	20	20
Tous âges (%)	100	100	100
Nombre	1 296	689	1 985
Les deux sexes			
18-24 ans	35	33	34
25-34 ans	46	48	47
35-44 ans	19	19	19
Tous âges (%)	100	100	100
Nombre	2 047	1 030	3 077[2]

Nota : 1. Comprend toutes les années. L'année correspond à la date de début de la période de formation.
Les données du SIEP sont incomplètes. Pour plus de renseignements, voir l'Aperçu de l'éducation des Indiens inscrits et le rapport sur la méthodologie. Par suite de changements administratifs apportés à la présentation des données en 1983-1984, les données de 1983 du SIEP sur les compétences professionnelles ne portent que sur les trois premiers mois.
Les chiffres ayant été arrondis, il se peut que leur somme ne corresponde pas aux totaux indiqués.

Source : SIEP, Direction générale de l'éducation, MAINC.

Il apparaît que les Indiens de 25 à 34 ans étaient plus susceptibles de suivre des cours pour adultes que ceux de 18 à 24 ans. La répartition des inscriptions en pourcentage et par groupe d'âge a montré que le nombre d'étudiants était à peu près le même à l'intérieur et à l'extérieur des réserves.

Il y avait une différence marquée entre les hommes et les femmes qui étaient inscrits à des cours d'éducation permanente, un écart que le rapport masculinité:féminité n'expliquait pas (voir le tableau 2.5). Selon le tableau 6.7, les femmes comptaient pour 65 % des inscriptions et les hommes pour 35 %.

Enfin, la figure 6.3 porte sur le programme d'études projeté. Elle révèle que les inscriptions dans les collèges communautaires ont prédominé au cours de la période de référence, bien qu'elles aient diminué en nombres absolus après 1980. Le programme du baccalauréat, qui attirait moins d'étudiants immédiatement après 1979, a été plus populaire en 1983. Le nombre d'inscriptions aux cours de perfectionnement et dans les écoles techniques a diminué constamment.

6.7 Conclusion

L'analyse précédente a clairement établi que les Indiens de la Colombie- Britannique avaient un niveau de scolarité inférieur de moitié à celui de la population de référence. Bien que les jeunes Indiens soient plus instruits que leurs aînés de 65 ans et plus, une forte proportion des Indiens n'ont toujours pas terminé leurs études secondaires, le niveau de scolarité indispensable pour occuper la plupart des emplois rémunérateurs, sinon tous. Cette lacune désavantage gravement les Indiens qui cherchent un emploi dans le marché du travail concurrentiel d'aujourd'hui. Les effets du niveau de scolarité sur l'activité et le revenu dans diverses catégories professionnelles sont examinés au chapitre 7.

Ces données intéressent toutes les personnes chargées de la planification des programmes d'enseignement. Le fait que beaucoup d'enfants

FIGURE 6.3

INSCRIPTIONS SELON LE PROGRAMME D'ÉTUDES PROJETÉ

RÉGION DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE DU MAINC, 1979 - 1983

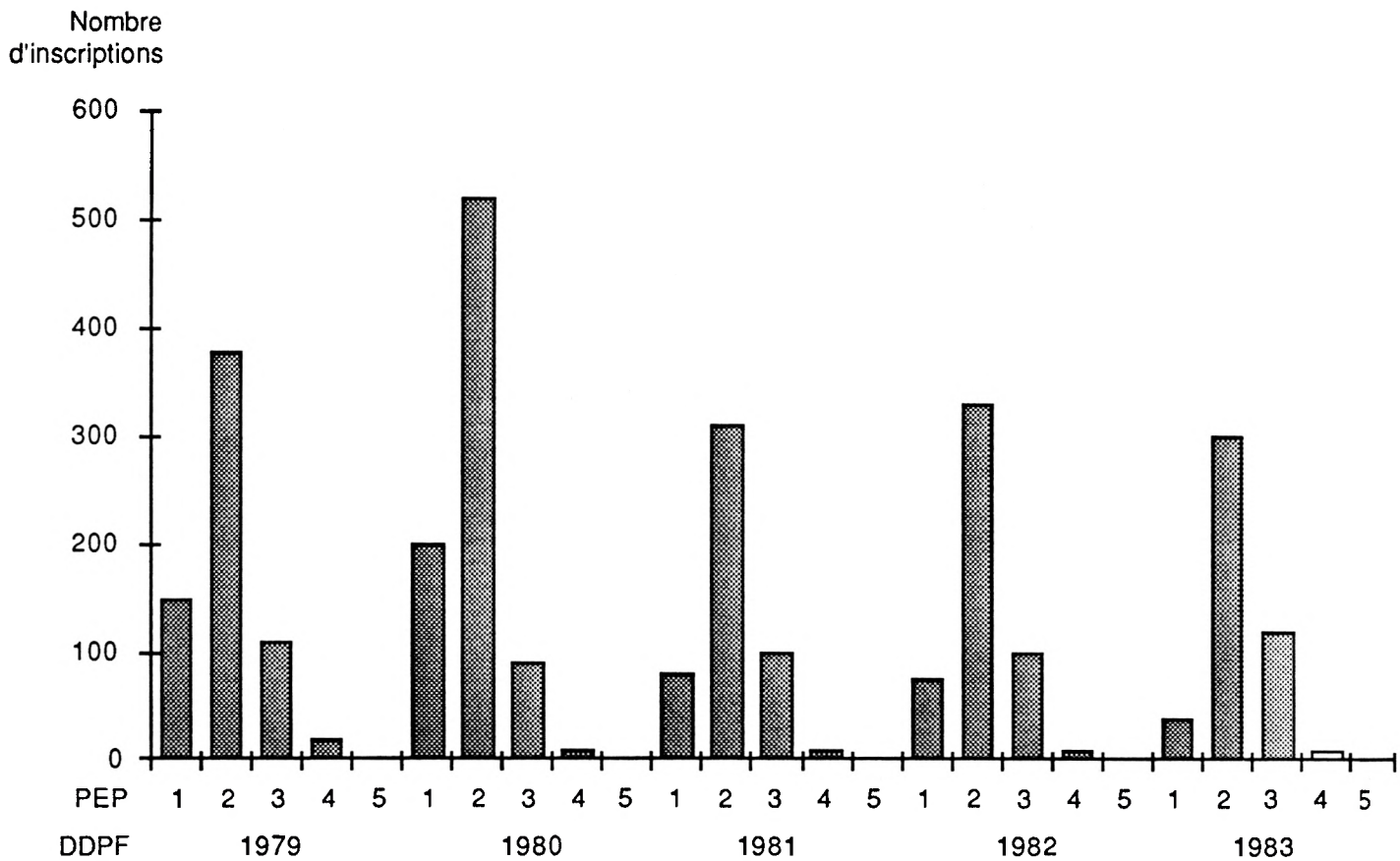

Nota : Les données du SIEP sont incomplètes. Pour plus de renseignements, voir l'aperçu de l'éducation des Indiens inscrits et le rapport sur la méthodologie. Par suite de changements administratifs apportés à la présentation des données de 1983 - 1984, les données de 1983 du SIEP sur les compétences professionnelles ne portent que sur les trois premièrs mois.

PEP = Programme d'études projeté
1 = Perfectionnement et école technique
2 = Collège communautaire (y compris le CÉGEP)
3 = Baccalauréat
4 = Maîtrise
5 = Doctorat
DDPF = Date du début de la période de formation

Source : SIEP, Direction générale de l'éducation, MAINC.

semblent prendre du retard autour de la 8e année est préoccupant. Il y a peut-être lieu d'enseigner des programmes renforcés spéciaux aux enfants indiens afin de ne pas maintenir ce désavantage de scolarité.

Le faible niveau de scolarité des Indiens et le fait que beaucoup d'entre eux ne satisfont pas aux exigences scolaires de beaucoup d'emplois suscitent des préoccupations de plus en plus vives. Les Indiens de la Colombie-Britannique accordent plus d'attention à l'éducation comme en témoignent la proportion croissante d'entre eux qui font des études universitaires, le nombre croissant d'écoles des bandes et le nombre croissant de bandes et de conseils tribaux qui administrent eux-mêmes les fonds affectés à l'enseignement postsecondaire.

7. EMPLOI ET REVENU

7.1 Introduction

Le présent chapitre examine l'activité des Indiens de la Colombie-Britannique sur le marché du travail en 1981 et le rapport entre, d'une part, cette variable et, d'autre part, le niveau de scolarité et le revenu touché en 1980. Il porte également sur les revenus des particuliers et des familles économiques et il étudie les différences entre les Indiens des réserves et ceux vivant à l'extérieur des réserves. La situation que ces données font apparaître comporte des répercussions importantes pour l'élaboration des politiques du MAINC.

Il est à noter que les données sur la population active présentent diverses lacunes. Statistique Canada signale que les définitions généralement admises des termes "activité" et "chômage" ne tiennent pas suffisamment compte de certaines formes de travail, tout particulièrement parmi la population indienne des réserves[1]. La direction de la distorsion provoquée par les définitions est signalée chaque fois que la chose est possible.

7.2 Activité

La figure 7.1 et le tableau 7.1 montrent que le taux d'activité des Indiens était nettement inférieur à celui de la population de référence en 1981, soit 50 % comparativement à 66 %. Parmi les Indiens, le taux d'activité des hommes était plus élevé que celui des femmes et l'écart entre les deux sexes était à peu près le même que dans la population de référence, bien que le taux global d'activité des Indiens ait été de 16 % plus bas que celui de la population de référence. Les Indiens hors réserves ont affiché un taux d'activité de 55 %, alors que dans les réserves, le taux d'activité était de 45 %. Les taux d'activité de toutes les populations variaient

FIGURE 7.1

ACTIVITÉ [1]

COLOMBIE-BRITANNIQUE, 1981

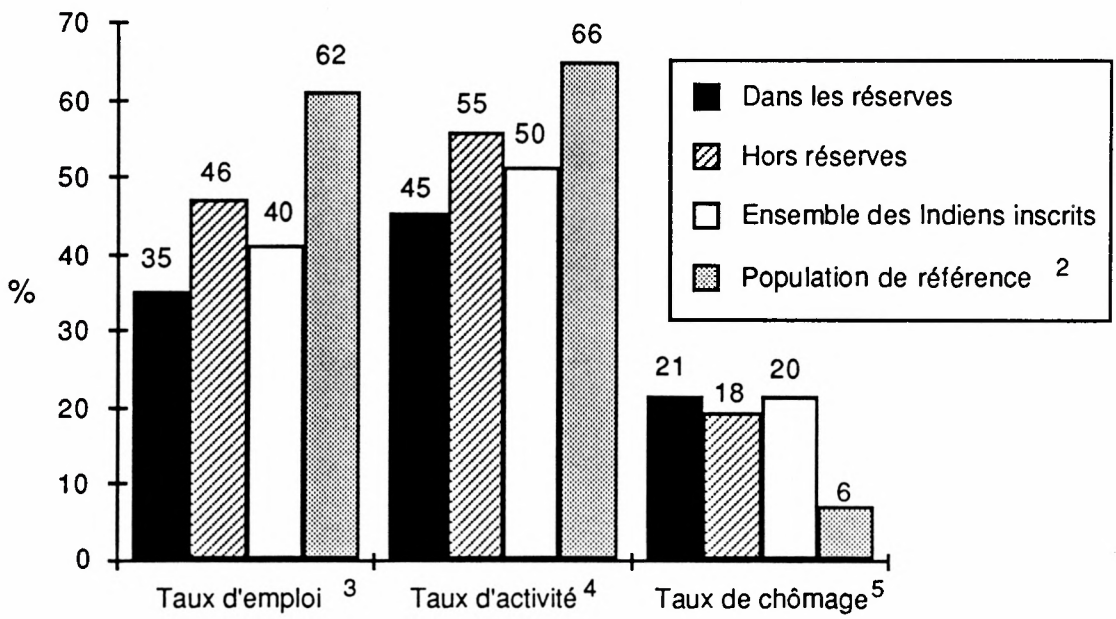

Nota : 1. Personnes de 15 ans et plus qui, au cours de la semaine précédant le jour du recensement, faisaient partie de la population active occupée ou de la population active en chômage.
2. Ensemble de la population moins les Indiens inscrits.
3. Pourcentage de la population active occupée par rapport à la population totale de 15 ans et plus.
4. Pourcentage de la population active par rapport à la population totale de 15 ans et plus.
5. Pourcentage des chômeurs par rapport à la population active totale.

Source : Données spéciales établies par le MAINC à partir du recensement du Canada de 1981.

TABLEAU 7.1

Personnes de 15 ans et plus, selon l'activité, l'âge et le sexe

Colombie-Britannique, 1981

(en pourcentage)

Activité[1]/sexe	15-24 ans	25-44 ans	45-64 ans	65 ans et plus	Tous âges 15 ans et plus	15-24 ans	25-44 ans	45-64 ans	65 ans et plus	Tous âges 15 ans et plus
	Indiens inscrits dans les réserves					Indiens inscrits hors des réserves				
Taux d'activité[2]										
Hommes	44	76	61	7	56	56	88	66	18	68
Femmes	25	47	30	6	33	41	53	46	2	46
Les deux sexes	35	63	46	7	45	48	66	54	8	55
Taux de chômage[3]										
Hommes	22	21	16	6	20	24	12	14	29	17
Femmes	30	20	19	15	23	28	14	18	-	19
Les deux sexes	25	21	17	10	21	26	13	16	25	18
Taux d'emploi[4]										
Hommes	34	60	51	7	45	43	78	57	13	57
Femmes	18	38	24	5	25	30	46	38	2	38
Les deux sexes	26	50	38	6	35	36	57	46	6	46
	Ensemble des Indiens inscrits					Population de référence[5]				
Taux d'activité[2]										
Hommes	50	81	63	10	61	75	96	85	14	79
Femmes	34	51	37	5	40	66	67	48	5	53
Les deux sexes	42	64	49	7	50	70	82	66	9	66
Taux de chômage[3]										
Hommes	23	17	15	16	19	10	4	4	4	5
Femmes	29	16	19	14	21	10	7	6	6	8
Les deux sexes	26	17	17	15	20	10	5	5	4	6
Taux d'emploi[4]										
Hommes	38	68	53	8	50	68	92	81	13	74
Femmes	24	43	30	4	32	59	62	45	5	49
Les deux sexes	31	54	41	6	40	63	77	63	9	62

Nota :
1. Pour la définition des termes, voir le glossaire.
2. Pourcentage de la population active par rapport à la population totale de 15 ans et plus.
3. Pourcentage des chômeurs par rapport à la population active totale.
4. Pourcentage de la population active occupée par rapport à la population totale de 15 ans et plus.
5. Ensemble de la population moins les Indiens inscrits.

Source : Données spéciales établies par le MAINC à partir du recensement du Canada de 1981.

également en fonction de l'âge, le groupe des 25 à 44 ans affichant les taux les plus élevés. Parmi les Indiens, les taux d'activité les plus bas furent le fait des 15 à 24 ans et des personnes de 65 ans et plus.

Le taux de chômage atteignait 20 % chez les Indiens, soit 14 % de plus que le taux de 6 % enregistré dans la population de référence. Il était élevé tant chez les hommes que chez les femmes. Il variait dans une certaine mesure selon le groupe d'âge et répondait ainsi aux écarts entre les taux d'activité. Dans la population indienne, tout comme dans l'ensemble de la population provinciale, c'était les 15 à 24 ans qui affichaient le taux de chômage le plus élevé; dans ce groupe d'âge, le taux de chômage parmi les Indiennes représentait le triple de celui de la population féminine de référence.

Il se peut que les définitions utilisées aient faussé ces données et qu'en conséquence, les taux de chômage aient été sous-estimés. Afin d'être classé parmi les chômeurs, une personne sans travail doit chercher un emploi, ce qui est peine perdue dans beaucoup de réserves où les possibilités de travail rémunérateur sont limitées. De plus, le travail qui se fait dans les réserves se compose en grande partie de travaux saisonniers et de subsistance. En termes économiques, nous dirions donc qu'il se peut que le sous-emploi ait été assez élevé dans les réserves et que le taux de chômage réel ait été supérieur au taux indiqué dans la statistique de la population active. La forte proportion d'assistés sociaux parmi les Indiens des réserves (voir le chapitre 9) étaye cette thèse.

C'est pourquoi le taux d'emploi est une mesure plus utile. Comme l'indique le tableau 7.1, le taux d'emploi parmi les Indiens était de 22 % plus bas que celui de la population de référence, soit 40 % contre 62 %. Il était inférieur chez les hommes comme chez les femmes, et ce dans tous les groupes d'âge. Les taux affichés dans les réserves, tant chez les hommes que chez les femmes, étaient nettement moindres que ceux des Indiens hors réserves, sauf parmi les femmes de 65 ans et plus vivant dans les réserves.

Mesurée à l'aune des taux d'activité, de chômage et d'emploi, la situation des Indiens des réserves était pire que celle des Indiens hors réserves. Ces derniers affichaient des taux d'activité et d'emploi plus élevés que ceux de la population des réserves, mais nettement inférieurs à ceux de la population de référence. Ces mesures ne tracent peut-être pas un portrait complet de la situation, mais elles font voir clairement que les Indiens n'étaient pas sur un pied d'égalité avec le reste de la population provinciale pour ce qui est de l'activité dans une économie axée sur l'argent.

7.3 Niveau de scolarité, revenu et activité

Comme le montre le tableau 7.2, il existait un rapport direct entre le niveau de scolarité et le revenu tant chez les Indiens que dans la population de référence de plus de 15 ans. Malgré cela, indépendamment de leur niveau d'instruction, les Indiens touchaient un revenu nettement inférieur à celui de leurs homologues dans la population de référence. Parmi les personnes qui avaient terminé des études secondaires ou fait des études postsecondaires, 16 % des Indiens avaient un revenu de 20 000 $ ou plus, comparativement à 33 % de la population de référence. À l'inverse, parmi les personnes qui n'avaient pas fait d'études secondaires, 6 % des Indiens et 15 % de la population de référence se classaient dans cette tranche de revenu.

Il y avait également des écarts entre les Indiens des réserves et ceux vivant en dehors des réserves. Comme il est précisé au chapitre 6, les Indiens des réserves étaient généralement moins instruits que ceux de l'extérieur et il se peut que ce facteur soit lié aux proportions plus élevées de gagne-petit dans les réserves. La pénurie d'occasions d'emploi dans les réserves a peut-être été un autre facteur déterminant. Dix-neuf pour cent des Indiens hors réserves qui détenaient au moins un certificat d'études secondaires ont déclaré un revenu de 20 000 $ ou plus, alors que dans les réserves, la proportion correspondante était de 10 % seulement.

TABLEAU 7.2

Répartition des personnes de 15 ans et plus ne fréquentant pas l'école, selon la tranche de revenu et le plus haut niveau de scolarité atteint

Colombie-Britannique, 1980

(en pourcentage)

Tranche de revenu	Aucune scolarité ou mat.[1]	1re-8e année	9e-13e année	Certificat d'études secondaires[2]	Total	Aucune scolarité ou mat.[1]	1re-8e année	9e-13e année	Certificat d'études secondaires[2]	Total
	Indiens inscrits dans les réserves					Indiens inscrits hors des réserves				
Aucun revenu	18	24	25	14	22	19	22	24	10	19
Ayant un revenu	82	76	75	86	78	81	78	76	90	81
Moins de 5 000 $	45	36	37	30	36	33	37	32	24	31
5 000 $ - 9 999 $	32	21	14	21	19	32	21	19	18	19
10 000 $ - 19 999 $	4	12	15	25	15	15	14	17	29	20
20 000 $ et plus	-	7	8	10	8	-	7	9	19	11
Total %	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Nombre (en milliers)	1,2	5,8	5,4	2,8	15,1	0,4	3,4	5,3	4,7	13,8
	Ensemble des Indiens inscrits					Population de référence[3]				
Aucun revenu	18	23	25	12	20	22	12	14	8	10
Ayant un revenu	82	77	75	88	80	78	88	86	92	90
Moins de 5 000 $	42	36	35	26	33	32	27	23	16	20
5 000 $ - 9 999 $	32	21	16	19	19	29	28	20	16	19
10 000 $ - 19 999 $	6	13	16	27	17	11	18	24	28	25
20 000 $ et plus	2	7	8	16	9	6	16	19	33	26
Total %	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Nombre (en milliers)	1,6	9,3	10,7	7,5	29,0	25,0	235,8	527,8	941,4	1 730,0

Nota :
1. Les personnes que n'ont aucune scolarité ou qui ont terminé la maternelle seulement.
2. Certificat d'études secondaires ou études postsecondaires.
3. Ensemble de la population moins les Indiens inscrits.

Les chiffres ayant été arrondis, il se peut que leur somme ne corresponde pas aux totaux indiqués.

Source : Données spéciales établies par le MAINC à partir du recensement du Canada de 1981.

Comme l'indique le tableau 7.3, le niveau de scolarité évoluait en rapport direct avec l'activité. Dans la population indienne, le taux d'activité était plus élevé parmi les personnes plus instruites. Parmi les Indiens qui avaient terminé leurs études secondaires ou fait des études postsecondaires, le taux d'activité atteignait 77 %, alors que parmi ceux qui n'avaient pas dépassé la 8e année, il était de 40 %. Ces comportements d'activité étaient presque identiques à ceux de la population de référence.

Les taux de chômage les plus élevés furent enregistrés parmi les Indiens qui n'avaient pas dépassé la 13e année, alors que les taux les plus bas étaient le fait des détenteurs d'un certificat d'études secondaires au moins. Parmi ces derniers, le taux de chômage atteignait 18 % dans les réserves comparativement à 10 % en dehors des réserves. Encore une fois, cet écart reflète probablement la pénurie d'occasions d'emploi appropriées dans les réserves.

Un rapport analogue existait entre le niveau de scolarité et le taux d'emploi tant chez les Indiens que dans la population de référence. Parmi les Indiens qui avaient terminé leurs études secondaires ou fait des études postsecondaires, le taux d'emploi se situait à 67 %, tandis que parmi ceux qui n'avaient pas dépassé la 8e année, il était de 28 %.

La population active inexpérimentée comprend les chômeurs de 15 ans et plus qui n'avaient jamais travaillé ou qui n'avaient pas travaillé depuis le 1er janvier 1980. La proportion des chômeurs inexpérimentés était plus élevée chez les Indiens que dans la population de référence. Elle diminuait à mesure que le niveau de scolarité augmentait, mais ce phénomène était peut-être lié aux différences entre les taux de chômage.

7.4 Population active expérimentée, profession et activité

Parmi les actifs expérimentés, les Indiens ont touché en 1980 un revenu moyen nettement inférieur à celui de l'ensemble de la population de la

TABLEAU 7.3

Activité des personnes de 15 ans et plus ne fréquentant pas l'école, selon le plus haut niveau de scolarité atteint

Colombie-Britannique, 1981

(en pourcentage)

	Plus haut niveau de scolarité atteint				
Activité[1]	Aucune scolarité ou école maternelle[2]	1re-8e année	9e-13e année	Certificat d'études secondaires au moins[3]	Total
Indiens inscrits dans les réserves					
Taux d'activité[4]	13	40	56	75	50
Taux de chômage[5]	18	24	23	18	22
Taux d'emploi[6]	11	30	43	62	39
Chômeurs inexpérimentés[7]	-	15	19	13	16
Indiens inscrits hors des réserves					
Taux d'activité[4]	27	41	58	78	60
Taux de chômage[5]	22	24	25	10	18
Taux d'emploi[6]	21	31	44	70	49
Chômeurs inexpérimentés[7]	-	19	22	20	21
Ensemble des Indiens inscrits					
Taux d'activité[4]	16	40	57	77	55
Taux de chômage[5]	19	24	24	13	20
Taux d'emploi[6]	13	30	43	67	44
Chômeurs inexpérimentés[7]	-	17	20	16	19
Population de référence[8]					
Taux d'activité[4]	29	40	61	75	65
Taux de chômage[5]	13	9	8	5	6
Taux d'emploi[6]	25	37	56	72	61
Chômeurs inexpérimentés[7]	17	14	14	11	13

Nota :
1. Pour la définition des termes, voir le glossaire.
2. Personnes sans aucune scolarité ou ayant terminé la maternelle seulement.
3. Certificat d'études secondaires ou études postsecondaires.
4. Pourcentage de la population active par rapport à la population totale de 15 ans et plus.
5. Pourcentage des chômeurs par rapport à la population active totale.
6. Pourcentage de la population active occupée par rapport à la population totale de 15 et plus.
7. Pourcentage des chômeurs qui n'ont aucune expérience. (Pour une explication, voir le glossaire.)
8. Ensemble de la population moins les Indiens inscrits.

Source : Données spéciales établies par le MAINC à partir du recensement du Canada de 1981.

Colombie-Britannique, l'écart se situant autour de 6 300 $. Comme l'indique le tableau 7.4, le revenu moyen des Indiens oeuvrant dans le secteur primaire était environ de 4 200 $ en deçà de celui de leurs homologues dans la population de référence. Dans le secteur secondaire, le revenu moyen n'était que de 12 100 $ chez les Indiens comparativement à 18 500 $ dans la population de référence, alors que dans le secteur tertiaire, il était de 9 700 $ dans la population indienne et 16 700 $ dans la population de référence.

Les écarts marqués entre les revenus moyens des hommes des deux populations qui exerçaient différentes professions dans le secteur tertiaire semblent indiquer une faible présence des hommes indiens dans les emplois les plus rémunérateurs. Par exemple, le revenu annuel moyen des hommes indiens qui oeuvraient dans le domaine de la direction était de 14 300 $ en deçà de celui de la population masculine de référence. Dans le domaine des services, l'écart entre le revenu moyen des deux groupes d'hommes n'était que de 3 900 $ en faveur de la population de référence.

À l'exception des pêcheurs et trappeurs, les Indiens hors réserves avaient un revenu supérieur à celui de leurs homologues dans les réserves. Chez les hommes, l'écart absolu se situait autour de 2 200 $ dans l'ensemble des professions, alors que chez les femmes, il était de 1 500 $. Dans le secteur tertiaire, les hommes des réserves touchaient plus que leurs homologues hors des réserves dans la catégorie du travail de bureau seulement, alors que chez les femmes, seules les Indiennes des réserves qui étaient vendeuses gagnaient plus que leurs consoeurs hors des réserves.

Bien que, mesurée selon le revenu moyen, leur situation économique ait été légèrement meilleure que celle de la population des réserves, les Indiens hors réserves étaient très désavantagés étant donné qu'ils rivalisaient d'habitude plus directement avec les non-Indiens dans le marché du travail. Dans toutes les catégories professionnelles, les revenus des Indiens hors réserves étaient nettement inférieurs à ceux de la population de référence. Dans le secteur secondaire, par exemple, les hommes indiens hors réserves gagnaient en moyenne 15 100 $, soit 4 600 $ de moins que leurs

TABLEAU 7.4

Revenu moyen de la population active expérimentée, selon le sexe et la profession

Colombie-Britannique, 1980

(en dollars)

Profession	Indiens inscrits dans les réserves			Indiens inscrits hors réserves			Ensemble des Indiens inscrits			Population de référence[1]		
	Hommes	Femmes	Deux sexes	Hommes	Femmes	Deux sexes	Hommes	Femmes	Deux sexes	Hommes	Femmes	Deux sexes
Ensemble de la population active expérimentée (toutes professions)	11 714	6 502	9 993	13 898	8 031	11 078	12 765	7 473	10 584	20 952	10 741	16 869
Secteur primaire, toutes professions	11 814	4 564	11 362	14 023	3 198	12 503	12 631	3 758	11 807	17 764	6 846	16 020
Pêche et piégeage	11 367	6 685	11 095	9 659	-1 149	7 717	10 795	1 664	9 857	17 389	6 141	16 379
Exploitation forestière et abattage	13 791	4 891	13 473	17 391	10 243	17 047	15 144	7 307	14 828	21 580	8 753	20 944
Secteur secondaire, toutes professions	13 897	5 487	11 805	15 064	7 201	12 364	14 517	6 587	12 121	19 656	10 148	18 546
Secteur tertiaire, toutes professions	10 763	6 817	8 739	13 399	8 340	10 305	12 187	7 787	9 672	22 021	10 860	16 691
Direction[2]	13 051	7 958	10 040	15 709	10 897	12 914	14 544	9 578	11 637	28 806	14 342	22 734
Travail de bureau	12 316	7 304	7 829	8 462	9 347	9 235	9 512	8 700	8 797	16 629	10 822	11 943
Vente	9 993	7 166	8 310	13 899	5 357	8 425	12 781	5 807	8 395	22 294	9 271	16 44
Services	9 961	5 294	6 567	10 536	6 169	7 278	10 320	5 860	7 023	14 195	7 106	10 241
Bâtiment	8 366	1 999	8 152	11 966	-	11 705	9 891	3 162	9 659	18 789	10 986	18 622
Toutes autres professions	11 632	4 165	10 880	13 835	8 709	12 941	12 626	6 929	11 854	17 323	10 291	16 193

Nota : 1. Ensemble de la population moins les Indiens inscrits.
2. Comprend les professions dans les domaines technique, social, ecclésiastique, médical et de l'enseignement.
Pour la définition des catégories professionnelles et de la population active expérimentée, voir le glossaire.

Source : Données spéciales établies par le MAINC à partir du recensement du Canada de 1981.

homologues dans la population de référence. Dans le secteur tertiaire, l'écart entre les hommes indiens hors réserves et la population masculine de référence atteignait 8 600 $. Quant aux Indiennes hors réserves, celles qui oeuvraient dans le secteur secondaire gagnaient environ 2 900 $ de moins que leurs homologues dans la population de référence, alors que celles qui travaillaient dans le tertiaire avaient à peu près 2 500 $ de moins.

Chez les Indiens tout comme dans la population de référence, le revenu moyen des femmes était inférieur à celui des hommes. Dans l'ensemble de la population active expérimentée, le revenu moyen des Indiennes était égal à 58 % de celui des Indiens, alors que dans la population de référence, le revenu moyen des femmes correspondait à 51 % de celui des hommes. En ce sens, les Indiennes étaient doublement désavantagées. Leur revenu annuel moyen était nettement inférieur à celui des femmes de référence dans toutes les catégories professionnelles, et, tant chez les Indiens que dans la population de référence, les femmes gagnaient moins que les hommes en moyenne.

Le tableau 7.5 répartit la population active expérimentée, indienne et de référence, selon la profession et le sexe. Près d'un cinquième des Indiens expérimentés oeuvraient dans le secteur primaire, soit près du quadruple de la proportion correspondante dans la population de référence. Le rapport était légèrement inférieur à 5:1 parmi les Indiens des réserves où près du quart des actifs expérimentés des deux sexes travaillaient dans le primaire. Dans chaque groupe, la proportion d'hommes était égale à plusieurs fois la proportion correspondante de femmes : dans la population de référence, la proportion d'hommes était trois fois et demie plus élevée que celle des femmes, alors que parmi l'ensemble des Indiens inscrits, elle était sept fois plus élevée. Parmi les hommes de tous les groupes, les travailleurs forestiers et les bûcherons étaient proportionnellement plus nombreux que les pêcheurs et les trappeurs.

Dans la population de référence, 13 % des actifs expérimentés oeuvraient dans le secteur secondaire, soit 19 % des hommes et 4 % des femmes. La proportion était à peu près la même parmi l'ensemble des Indiens

TABLEAU 7.5

Population active expérimentée - Profession selon le sexe,

Colombie-Britannique, 1981

Profession	Indiens inscrits dans les réserves			Indiens inscrits hors des réserves			Ensemble des Indiens inscrits			Population de référence[1]		
	Hommes	Femmes	Deux sexes	Hommes	Femmes	Deux sexes	Hommes	Femmes	Deux sexes	Hommes	Femmes	Deux sexes
Secteur primaire	34	5	24	21	4	13	28	4	18	7	2	5
Pêche et piégeage	11	1	7	6	1	4	8	1	5	1	-	-
Exploitation forestière et abattage	17	1	11	11	1	6	14	1	8	3	-	2
Autres	6	2	5	5	2	3	5	2	4	4	2	3
Secteur secondaire	15	10	14	19	11	15	17	11	14	19	4	13
Transformation	11	10	10	10	9	9	10	9	10	6	2	4
Usinage, fabrication, montage et réparation de produits	4	1	3	10	2	6	7	1	5	13	2	8
Secteur tertiaire	38	82	53	49	83	66	43	83	60	67	92	77
Direction[2]	10	27	16	13	19	16	11	22	16	23	24	23
Travail de bureau	1	22	8	4	27	15	2	26	12	6	37	19
Vente	1	5	3	4	7	5	2	6	4	9	11	10
Services	5	26	12	9	28	18	7	27	15	10	19	13
Bâtiment	17	1	11	13	1	7	15	1	9	13	-	8
Personnel d'exploitation des transports	4	-	3	6	1	3	5	1	3	7	1	4
Toutes autres professions	13	3	9	11	2	7	12	3	8	7	2	5
Ensemble de la population active expérimentée												
Toutes professions (%)	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Nombre (en milliers)	5,3	2,7	8,0	4,9	4,6	9,5	10,1	7,3	17,5	807,6	551,2	1 358,8

Nota : 1. Pour la définition de la profession et de la population active expérimentée (population active), voir le glossaire.
2. Ensemble de la population moins les Indiens inscrits. ical Occupations.
3. Comprend les professions dans les domaines technique, social, ecclésiastique, médical et de l'enseignement.
Certains chiffres ayant été arrondis et d'autres supprimés parce que négligeables, il se peut que leur somme ne corresponde pas aux totaux indiqués.

Source : Données spéciales établies par le MAINC à partir du recensement du Canada de 1981.

des deux sexes, soit 14 %, mais l'écart entre les deux sexes était beaucoup plus mince, 17 % des hommes travaillant dans le secondaire et 11 % des femmes. Les proportions étaient légèrement plus fortes à l'extérieur qu'à l'intérieur des réserves.

Enfin, dans toutes les populations, la majorité des actifs expérimentés oeuvraient dans le secteur tertiaire, soit 77 % de la population de référence et 60 % des Indiens. La proportion des Indiens qui exerçaient une profession tertiaire était de 13 % plus élevée à l'extérieur qu'à l'intérieur des réserves. Dans tous les groupes, la proportion des femmes qui travaillaient dans le tertiaire était beaucoup plus élevée que la proportion correspondante d'hommes. Dans la population de référence, l'écart entre les deux sexes était de 25 % en faveur des femmes, alors que parmi les Indiens, il atteignait 40 %. De fait, dans les réserves, la proportion des femmes oeuvrant dans le secteur tertiaire dépassait le double de celle des hommes.

Dans le secteur tertiaire, la profession prédominante variait d'un groupe à l'autre et selon le sexe. Chez les femmes de référence, le travail de bureau l'emportait, suivi de la direction. Chez les Indiennes, les deux principales catégories professionnelles étaient les services et le travail de bureau à l'extérieur des réserves, mais la direction et les services à l'intérieur des réserves, bien que l'écart n'ait été que de 1 % dans chaque cas.

Quant aux catégories professionnelles prévalant chez les hommes, la direction se rangeait première et le bâtiment deuxième dans la population de référence. Chez les hommes indiens, les deux mêmes catégories se sont classées premières à égalité en dehors des réserves, alors que dans les réserves, elles prédominaient encore, mais leur ordre était inversé. De fait, près de la moitié des hommes expérimentés qui oeuvraient dans le secteur tertiaire dans les réserves étaient des travailleurs du bâtiment.

Dans le tableau 7.6, les actifs sont répartis selon qu'ils travaillaient à plein temps ou à temps partiel en 1980. La proportion des

TABLEAU 7.6

Population active expérimentée[1] - Travail en 1980 par profession,

Colombie-Britannique, 1981

(en pourcentage)

Travail en 1980/sexe	Profession[2]															
	Indiens inscrits dans les réserves				Indiens inscrits hors des réserves				Ensemble des Indiens inscrits				Population de référence[3]			
	Primaire	Secondaire	Tertiaire	Toutes prof.[4]	Primaire	Secondaire	Tertiaire	Toutes prof.[4]	Primaire	Secondaire	Tertiaire	Toutes prof.[4]	Primaire	Secondaire	Tertiaire	Toutes prof.[4]
Hommes																
N'a pas travaillé en 1980	5	3	7	7	3	5	4	4	4	4	6	6	4	2	2	2
A travaillé en 1980 - surtout à plein temps[5]	77	85	76	77	84	87	75	80	79	86	75	78	85	92	87	88
A travaillé en 1980 - surtout à temps partiel	18	12	17	16	13	9	21	16	16	11	19	16	12	6	10	10
Total (%)	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Nombre (en milliers)	1,8	0,8	2,0	5,3	1,0	0,9	2,4	4,9	2,8	1,8	4,4	10,1	57,6	151,0	542,9	807,6
Femmes																
N'a pas travaillé en 1980	20	-	13	12	-	7	8	8	13	7	10	10	9	6	5	5
A travaillé en 1980 - surtout à plein temps[5]	60	58	59	59	57	66	62	62	57	63	61	61	58	75	63	64
A travaillé en 1980 - surtout à temps partiel	24	35	28	29	37	27	29	30	30	29	29	29	34	19	32	31
Total (%)	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Nombre (en milliers)	0,1	0,3	2,2	2,7	0,2	0,5	3,8	4,6	0,3	0,8	6,1	7,3	11,9	20,7	507,6	551,2
Les deux sexes																
N'a pas travaillé en 1980	6	4	10	9	4	5	7	6	5	5	8	7	5	2	4	4
A travaillé en 1980 - surtout à plein temps[5]	76	78	67	71	80	80	67	71	77	79	67	71	80	90	76	78
A travaillé en 1980 - surtout à temps partiel	18	18	23	20	16	15	26	23	18	16	25	22	15	8	21	18
Total (%)	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Nombre (en milliers)	1,9	1,1	4,3	8,0	1,2	1,4	6,2	9,5	3,1	2,5	10,5	17,5	69,6	171,7	1 050,5	1 358,8

Nota :
1. Ensemble de la population moins les Indiens inscrits.
2. Comprend toutes les professions, y compris celles qui ne sont pas classées dans les secteurs primaire, secondaire ou tertiaire.
3. Aux fins du recensement, un répondant a travaillé à plein temps ou à temps partiel selon que la plupart des semaines au cours desquelles il a travaillé en 1980 étaient des semaines de travail complètes ou partielles.

Les chiffres ayant été arrondis, il se peut que leur somme ne corresponde pas aux totaux indiqués.
Pour la définition des catégories professionnelles et de la population active expérimentée, voir le glossaire.

Source : Données spéciales établies par le MAINC à partir du recensement du Canada de 1981.

travailleurs à plein temps était plus faible parmi les Indiens que dans la population de référence, alors que les proportions de personnes qui avaient travaillé à temps partiel ou n'avaient pas travaillé y étaient plus élevées. Par exemple, 71 % des Indiens des deux sexes avaient un emploi à plein temps dans l'ensemble des professions, comparativement à 78 % de la population de référence; par ailleurs, 22 % des Indiens et 18 % des non-Indiens travaillaient à temps partiel, alors que 7 % des Indiens et 4 % des non-Indiens n'avaient pas travaillé du tout en 1980.

La proportion des Indiens actifs expérimentés qui occupaient un poste à plein temps ou à temps partiel variait très peu selon qu'ils habitaient à l'intérieur ou à l'extérieur des réserves. Par contre, la proportion des Indiens qui n'avaient pas travaillé du tout était un peu plus basse en dehors des réserves, soit 6 % contre 9 % dans les réserves.

Les comportements d'activité variaient selon le sexe chez les Indiens tout comme dans la population de référence. Une proportion plus forte de femmes que d'hommes travaillaient à temps partiel, alors que plus d'hommes travaillaient à plein temps. Par exemple, 79 % des Indiens qui oeuvraient dans le secteur primaire ont travaillé à plein temps surtout, en comparaison de seulement 57 % des femmes. La proportion des Indiennes qui faisaient partie de la population active expérimentée et qui n'ont pas travaillé du tout en 1980 était environ le double de la proportion correspondante d'hommes tant chez les Indiens que dans la population de référence.

7.5 Principale source de revenu

Comme l'indique le tableau 7.7, deux fois plus d'Indiens que de membres de la population de référence n'ont touché aucun revenu en 1980, soit 25 % contre 12 %. Parmi les Indiens, la proportion des sans-revenu était légèrement plus élevée dans les réserves (27 %) qu'à l'extérieur (23 %).

TABLEAU 7.7

Répartition des personnes de 15 ans et plus, selon leur principale source de revenu

Colombie-Britannique, 1980
(en pourcentage)

Principale source de revenu[1]	Indiens inscrits dans les réserves	Indiens inscrits hors des réserves	Ensemble des Indiens inscrits	Population de référence[2]
Aucun revenu	27	23	25	12
A touché un revenu	73	77	75	88
Revenu d'un emploi[3]	49	56	52	66
Transferts gouvernementaux[4]	23	19	21	12
Autres revenus	1	2	1	10
Total	100	100	100	100

Nota : 1. Pour la définition des termes, voir le glossaire.
2. Ensemble de la population moins les Indiens inscrits.
3. Revenu reçu sous forme de rémunération, de revenu net provenant d'un travail autonome non agricole et (ou) de revenu net agricole.
4. Revenu reçu sous forme de transferts pécuniaires de tous les paliers de gouvernement. Sont inclus les allocations familiales, les pensions de sécurité de la vieillesse, les suppléments de revenu garanti, les prestations du Régime de pensions du Canada, les prestations d'assurance-chômage, les prestations d'assistance sociale, ainsi que tout autre revenu provenant de sources publiques.
Les chiffres ayant été arrondis, il se peut que leur somme ne corresponde pas aux totaux indiqués.

Source : Données spéciales établies par le MAINC à partir du recensement du Canada de 1981.

Dans l'ensemble, 66 % des membres de la population de référence qui ont touché un revenu le tiraient principalement de leur emploi, alors que seulement 52 % des Indiens, soit 56 % hors des réserves et 49 % dans les réserves, se classaient dans cette catégorie.

La proportion des Indiens qui avaient un revenu et qui le tiraient principalement de transferts gouvernementaux représentait presque le double de la proportion correspondante dans la population de référence, soit 21 % contre 12 %. Ces paiements comprennent les allocations familiales, les pensions de sécurité de la vieillesse, les suppléments de revenu garanti, les prestations du Régime de pensions du Canada, les prestations d'assurance-chômage et les autres formes de revenu provenant de sources publiques. Ils constituaient la principale source de revenu de 23 % des Indiens des réserves et de 19 % de ceux qui vivaient en dehors des réserves et touchaient un revenu.

7.6 Revenu moyen et répartition des revenus

L'ampleur de l'écart entre les revenus des Indiens et ceux des non-Indiens apparaît également lorsque nous examinons le revenu moyen des particuliers. La figure 7.2 présente un sommaire du revenu de la population indienne totale, décompose ces chiffres selon que les Indiens habitaient à l'intérieur ou à l'extérieur des réserves, et établit une comparaison avec la population de référence. Même lorsque les variables de l'âge et du sexe sont supprimées, la position désavantageuse des Indiens par rapport à la population de référence est évidente.

Le revenu des Indiens en 1980 était inférieur à celui de la population de référence. Il faut remarquer cependant, que les données du recensement sur les Indiens inscrits ne reflètent pas fidèlement leur revenu "réel" car ceux-ci reçoivent divers biens et services gratuits ou subventionnés des gouvernements. De plus, dans les réserves notamment, une partie des aliments consommés sont cultivés dans les jardins familiaux ou sont les

FIGURE 7.2

RÉPARTITION DES REVENUS

COLOMBIE-BRITANNIQUE, 1980

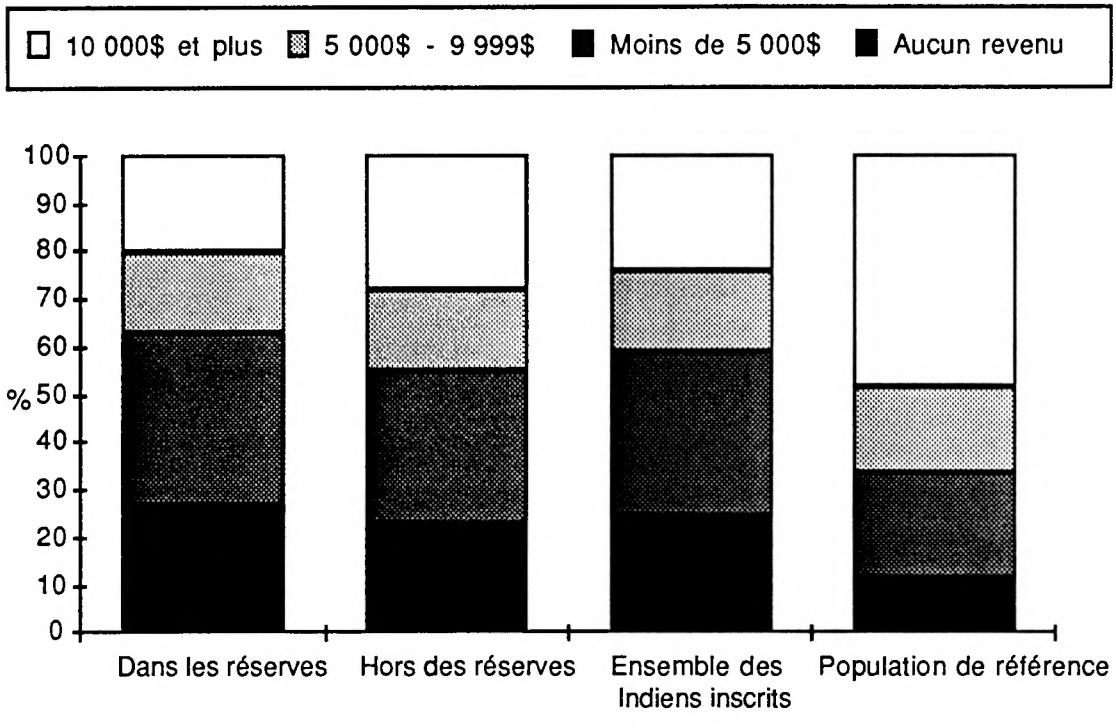

Nota : Population de référence = Ensemble de la population moins les Indiens inscrits.

Source : Données spéciales établies par le MAINC à partir du recensement du Canada de 1981.

produits de la chasse, de la pêche ou du piégeage. Le revenu tiré de ces activités n'est pas toujours déclaré. Comme l'indique le tableau 7.8, la structure des revenus selon l'âge était à peu près la même dans les deux populations. Les revenus étaient bas parmi les jeunes, plus élevés parmi les personnes d'âge mûr puis ils diminuaient de nouveau parmi les personnes de 65 ans et plus.

Comme le montre le tableau 7.7, la proportion des Indiens qui n'avaient aucun revenu en 1980 dépassait le double de la proportion correspondante de non-Indiens, soit 25 % contre 12 %. Le tableau 7.8 révèle que chez les hommes, l'écart entre les Indiens et les non-Indiens était supérieur à 3:1, soit 17 % contre 5 %. L'écart était plus mince chez les femmes, mais la proportion d'Indiennes et de non-Indiennes sans revenu était nettement supérieure à la proportion correspondante d'hommes dans leurs groupes respectifs, soit 33 % contre 17 % chez les Indiens et 19 % contre 5 % dans la population de référence.

Les proportions d'Indiens qui n'avaient aucun revenu se rapprochaient à l'intérieur et à l'extérieur des réserves, mais c'était principalement parce que les proportions d'hommes étaient presque identiques. Dix pour cent plus d'Indiennes dans les réserves qu'en dehors des réserves n'avaient touché aucun revenu.

Dans toutes les populations, les 15 à 24 ans comptaient la plus forte proportion de personnes sans revenu, laquelle atteignait 46 % parmi les Indiens des réserves, 36 % parmi les Indiens hors réserves et 21 % dans l'ensemble de la population de la Colombie-Britannique. Certains dans ce groupe d'âge étaient probablement encore à l'école et ne gagnaient rien ou très peu.

Les personnes de ce groupe d'âge qui avaient un revenu touchaient généralement moins de 5 000 $; environ 37 % d'entre eux dans les deux populations se situaient dans cette tranche de revenu. Cependant, 25 % de la population de référence âgée de 15 à 24 ans avaient un revenu de 10 000 $ ou plus, soit plus du double de la proportion correspondante de 11 %

TABLEAU 7.8

Répartition des personnes de 15 ans et plus, selon la tranche de revenu, l'âge et le sexe

Colombie-Britannique, 1980

(en pourcentage)

Tranche de revenu/sexe	Indiens inscrits dans les réserves				Indiens inscrits hors réserves				Ensemble des Indiens inscrits				Population de référence[1]			
	15-24 ans	25-64 ans	65 ans et plus	Tous âges 15 ans et plus	15-24 ans	25-64 ans	65 ans et plus	Tous âges 15 ans et plus	15-24 ans	25-64 ans	65 ans et plus	Tous âges 15 ans et plus	15-24 ans	25-64 ans	65 ans et plus	Tous âges 15 ans et plus
Hommes																
Aucun revenu	38	5	-	17	31	3	-	16	35	4	-	17	18	1	1	5
A touché un revenu	62	95	99	83	69	97	98	85	65	96	99	83	82	99	99	95
Moins de 5 000 $	38	31	40	34	34	21	28	27	36	27	38	31	33	8	18	15
5 000 $ - 9 000 $	11	20	53	19	15	13	47	15	13	17	52	17	17	8	42	14
10 000 $ et plus	13	45	6	30	20	63	23	42	16	52	10	35	32	83	39	66
Total (%)	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Nombre (en milliers)	3,7	5,3	0,7	9,7	3,3	3,7	0,2	7,3	7,0	9,0	1,0	17,0	238,7	671,5	123,8	1 033,9
Femmes																
Aucun revenu	54	32	-	39	40	23	-	29	47	27	-	33	24	21	2	19
A touché un revenu	46	68	98	62	60	77	100	71	53	73	98	67	76	79	98	81
Moins de 5 000 $	37	39	39	38	39	32	44	35	38	35	41	37	40	25	36	30
5 000 $ - 9 999 $	6	16	56	15	12	21	49	19	10	19	53	17	18	18	44	22
10 000 $ et plus	3	13	-	9	8	24	-	17	5	19	4	13	18	36	17	29
Total (%)	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Nombre (en milliers)	3,5	4,8	0,6	8,8	3,9	6,3	0,3	10,5	7,3	11,1	1,0	19,3	235,6	669,4	150,5	1 055,5
Les deux sexes																
Aucun revenu	46	18	-	27	36	15	-	23	41	17	1	25	21	11	2	12
A touché un revenu	54	82	99	73	64	85	99	77	59	83	99	75	79	89	98	88
Moins de 5 000 $	38	34	40	36	37	28	37	32	37	31	39	34	37	16	28	22
5 000 $ - 9 999 $	8	18	54	17	14	18	48	17	11	18	52	17	17	13	43	18
10 000 $ et plus	8	30	4	20	13	38	14	27	11	34	7	23	25	60	27	47
Total (%)	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Nombre (en milliers)	7,1	10,1	1,3	18,5	7,2	10,1	0,6	17,8	14,3	20,1	1,9	36,3	474,2	1 340,9	274,3	2 089,4

Nota : 1. Ensemble de la population moins les Indiens inscrits.
Les chiffres ayant été arrondis, il se peut que leur somme ne corresponde pas aux totaux indiqués.

Source : Données spéciales établies par le MAINC à partir du recensement du Canada de 1981.

enregistrée parmi les Indiens de ce groupe d'âge. Encore une fois, les Indiens des réserves furent moins fortunés que ceux de l'extérieur des réserves.

Parmi les hommes de ce groupe d'âge, 32 % de la population de référence avaient touché 10 000 $ ou plus, comparativement à 16 % des Indiens. Les femmes gagnaient moins que les hommes, qu'elles fussent d'ascendance indienne ou pas. Seulement 18 % des femmes de référence et 5 % des Indiennes ont reçu 10 000 $ ou plus en 1980.

Le tableau 7.8 montre également que parmi les 25 à 64 ans, les Indiens gagnaient moins que la population de référence, et ce tant chez les hommes que chez les femmes. Soixante pour cent de la population de référence avaient un revenu d'au moins 10 000 $, tandis que seulement 34 % des Indiens se classaient dans cette tranche de revenu. Près de la moitié des Indiens de ce groupe d'âge n'avaient aucun revenu ou touchaient moins de 5 000 $ par an, en comparaison de 27 % de la population de référence.

Parmi les 25 à 64 ans, les proportions d'hommes et de femmes qui se rangeaient dans les diverses tranches de revenu variaient tant chez les Indiens que dans la population de référence. Par exemple, seulement 19 % des Indiennes gagnaient 10 000 $ ou plus, contre 52 % des hommes; dans la population de référence, les proportions correspondantes étaient respectivement de 36 % et 83 %.

Les écarts entre les Indiens des réserves et ceux vivant à l'extérieur des réserves persistaient dans ce groupe d'âge. Soixante-trois pour cent des hommes hors réserves touchaient au moins 10 000 $, alors que dans les réserves, seulement 45 % des hommes se situaient dans cette tranche de revenu. Soixante et onze pour cent des Indiennes des réserves n'avaient aucun revenu ou recevaient moins de 5 000 $, comparativement à 55 % des Indiennes hors réserves.

Grâce à la pension de sécurité de la vieillesse, les sans-revenu étaient très rares parmi les personnes de 65 ans et plus dans les deux populations. Cependant, les écarts relevés dans les deux autres groupes d'âge persistaient dans celui-ci. Dans la population de référence, 27 % des personnes de 65 ans et plus avaient un revenu d'au moins 10 000 $, alors que seulement 7 % des Indiens se classaient dans cette tranche de revenu. Les Indiens de ce groupe d'âge qui vivaient dans les réserves furent moins fortunés que leurs homologues hors des réserves. De plus, les femmes, indiennes et non indiennes, avaient les revenus les plus bas.

Le tableau 7.9, qui présente les revenus individuels moyens des Indiens et de la population de référence, montre clairement la situation désavantageuse des Indiens. Le revenu moyen de l'ensemble des Indiens des deux sexes correspondait à seulement 60 % environ du revenu moyen provincial, soit 8 300 $ comparativement à 14 300 $. Les Indiens des réserves touchaient moins que ceux vivant en dehors des réserves, l'écart moyen s'élevant à 1 400 $.

Il apparaît également dans le tableau 7.9 que, lorsque les revenus moyens sont classés selon le sexe, les femmes avaient les revenus individuels moyens les plus bas, indépendamment de leur lieu de résidence. Tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des réserves, les Indiennes touchaient en moyenne environ la moitié du revenu des hommes. C'était également le fait des femmes de référence. Cependant, le revenu individuel moyen des Indiennes correspondait à 55 % de celui des hommes indiens, alors que dans la population de référence, le revenu moyen des femmes était égal à 47 % de celui des hommes.

7.7 Revenu des familles économiques

Dans l'ensemble, le revenu moyen des familles économiques indiennes de la Colombie-Britannique en 1980 correspondait à 67 % de celui des familles de la population de référence. Dans les réserves, le revenu familial moyen était de 17 300 $, soit 58 % de celui de la population de référence

TABLEAU 7.9

Revenu individuel moyen des personnes de 15 ans et plus qui ont touché un revenu, selon le sexe

Colombie-Britannique, 1980

(en dollars)

	Hommes	Femmes	Les deux sexes
Indiens inscrits dans les réserves	9 379	4 914	7 577
Indiens inscrits hors des réserves	12 174	6 410	9 000
Ensemble des Indiens inscrits	10 591	5 783	8 294
Population de référence[1]	18 995	8 963	14 327

Nota : 1. Ensemble de la population moins les Indiens inscrits.

Source : Données spéciales établies par le MAINC à partir du recensement du Canada de 1981.

(30 000 $), alors que hors des réserves, il s'élevait à 22 100 $, soit 74 % de celui de la population de référence. Cependant, les Indiens de la Colombie- Britannique étaient plus fortunés que l'ensemble des Indiens du Canada. Alors que la province se classait deuxième derrière l'Alberta quant au revenu familial moyen dans la population de référence (30 000 $), elle occupait le premier rang pour ce qui était du revenu moyen des familles économiques d'Indiens inscrits (20 000 $). (Voir l'Aperçu de la situation des Indiens inscrits du Canada, tableau 7.7.)

Chez les Indiens comme dans la population de référence, il existait un rapport direct entre la taille de la famille économique et son revenu, sauf peut-être dans la tranche de revenu la plus basse (tableau 7.10). Les familles économiques indiennes dont le revenu était inférieur à 5 000 $ étaient généralement un peu plus grandes que celles qui recevaient entre 5 000 $ et 9 999 $. Les familles économiques plus grandes comptaient peut-être plus de personnes aptes à travailler, mais il est impossible de confirmer cette thèse. De toute évidence, cependant, les familles économiques les plus nombreuses dans chaque population se classaient dans la tranche de revenu supérieur, à savoir 30 000 $ et plus. Comme il est précisé au chapitre 3, les familles indiennes, et tout particulièrement celles des réserves, se composaient généralement d'un plus grand nombre de personnes que les familles de référence.

Le tableau 7.11 présente une répartition plus détaillée des familles économiques selon leur revenu et leur taille. Tant chez les Indiens que dans la population de référence, la proportion des familles économiques qui touchaient 30 000 $ ou plus augmentait en rapport direct avec la taille de la famille. Dans les familles indiennes, ce rapport a été relevé à l'intérieur comme à l'extérieur des réserves. La tendance aux familles élargies chez les Indiens, qui est signalée au chapitre 3, a peut-être été un facteur déterminant, au même titre que le besoin d'un revenu plus élevé puisqu'il y avait plus de monde à vêtir et à nourrir.

TABLEAU 7.10

Taille moyenne des familles économiques, selon la tranche de revenu

Colombie-Britannique, 1980

Tranche de revenu	Taille moyenne des familles économiques[1]			
	Indiens inscrits dans les réserves	Indiens inscrits hors des réserves	Ensemble des Indiens inscrits	Population de référence[2]
Familles économiques sans revenu	-	-	2,0	2,6
Familles économiques ayant un revenu	4,9	3,8	4,2	3,2
Moins de 5 000 $	4,2	3,5	3,9	3,0
5 000 $ - 9 999 $	4,4	3,2	3,8	2,5
10 000 $ - 14 999 $	4,7	3,7	4,2	2,6
15 000 $ - 19 999 $	5,0	3,6	4,3	2,9
20 000 $ - 29 999 $	5,1	4.0	4,4	3,2
30 000 $ et plus	5,7	4,1	4,6	3,5
Ensemble des familles économiques	4,9	3,8	4,2	3,2

Nota : 1. Pour la définition du terme, voir le glossaire.
2. Ensemble de la population moins les Indiens inscrits.

Source : Données spéciales établies par le MAINC à partir du recensement du Canada de 1981.

TABLEAU 7.11

Répartition des familles économiques selon la tranche de revenu et la taille de la famille

Colombie-Britannique, 1980

(en pourcentage)

Tranche de revenu	Taille de la famille					Taille de la famille				
	2 membres	3 ou 4 membres	5 ou 6 membres	7 membres et plus	Toutes les familles	2 membres	3 ou 4 membres	5 ou 6 membres	7 membres et plus	Toutes les familles
	Indiens inscrits dans les réserves					Indiens inscrits hors des réserves				
Familles économiques sans revenu	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Familles économiques ayant un revenu										
Moins de 5 000 $	27	16	10	9	15	13	12	10	-	12
5 000 $ - 9 999 $	28	21	17	15	20	21	14	10	-	15
10 000 $ - 14 999 $	16	20	19	13	18	14	12	12	-	12
15 000 $ - 19 999 $	7	13	13	12	12	12	9	9	-	10
20 000 $ - 29 999 $	14	19	24	23	21	18	25	32	20	25
30 000 $ et plus	6	11	17	26	15	21	27	26	45	26
Ensemble des familles économiques	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Nombre (en milliers)	0,8	1,9	1,8	1,2	5,7	1,9	3,6	1,6	0,4	7,5
	Ensemble des Indiens inscrits					Population de référence[2]				
Familles économiques sans revenu	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Familles économiques ayant un revenu										
Moins de 5 000 $	17	14	10	10	13	4	3	2	3	3
5 000 $ - 9 999 $	23	16	14	13	17	13	5	3	3	8
10 000 $ - 14 999 $	15	15	16	13	15	15	6	4	4	10
15 000 $ - 19 999 $	11	11	11	11	11	12	9	7	6	10
20 000 $ - 29 999 $	17	23	28	23	23	24	28	26	21	26
30 000 $ et plus	16	21	22	30	22	32	48	58	63	43
Ensemble des familles économiques	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Nombre (en milliers)	2,7	5,5	3,4	1,6	13,2	300,7	312,4	95,5	10,1	718,6

Nota : 1. Pour la définition du terme, voir le glossaire.
2. Ensemble de la population moins les Indiens inscrits.
Les chiffres ayant été arrondis, il se peut que leur somme ne corresponde pas aux totaux indiqués.

Source : Données spéciales établies par le MAINC à partir du recensement du Canada de 1981.

7.8 Conclusion

La condition d'infériorité économique des Indiens est bien documentée et il ne fait pas de doute que les Indiens, tant les particuliers que les familles, ont eu moins de succès que la population de référence dans le marché du travail. La situation est lourde de conséquences, principalement pour les Indiens de la Colombie-Britannique, mais aussi pour les auteurs des politiques et des programmes.

Les Indiens et les responsables de la politique du MAINC devront peut-être se pencher davantage sur la position désavantageuse des Indiens des réserves par rapport aux Indiens hors réserves, du moins telle qu'elle apparaît selon les indicateurs analysés dans la présente étude. Il se peut aussi que cette différence ne soit pas aussi nette qu'elle le semble. D'une part, les données du recensement sous-estiment l'étendue réelle du chômage et notamment du sous-emploi parmi les Indiens qui vivent dans les réserves. D'autre part, les données du recensement sur les revenus des Indiens des réserves ne tiennent pas compte de la valeur pécuniaire des produits de la chasse et de la pêche qui peuvent faire partie du mode de vie dans les réserves. De plus, le coût de la vie était moins élevé à l'intérieur qu'à l'extérieur des réserves pour ce qui était de la part du revenu consacrée au logement (voir la section 3.6).

Comme il est apparu précédemment, les possibilités d'emploi influent peut-être sur le taux de chômage plus élevé et le taux d'emploi plus bas parmi les Indiens des réserves. L'importance de ce lien varie selon la situation géographique de la réserve. Par exemple, les Indiens qui habitent une réserve située près de la ville de Vancouver n'ont pas du tout les mêmes possibilités d'emploi que ceux qui vivent loin d'un centre urbain. Les planificateurs des programmes et les personnes chargées d'exécuter les programmes de développement économique, d'orientation professionnelle ou d'orientation pédagogique doivent tenir compte de cette réalité.

L'écart marqué entre les revenus des Indiens qui faisaient partie de la population active expérimentée et oeuvraient dans les différents secteurs d'activité professionnelle et les revenus de leurs homologues dans la population de référence comporte plusieurs répercussions. Premièrement, il laisse entendre que les Indiens n'occupaient pas les postes supérieurs dans les diverses catégories professionnelles. L'écart important entre les salaires des Indiens qui occupaient des postes de direction et ceux de leurs homologues dans la population de référence étaye cette thèse.

Deuxièmement, étant donné le rapport direct qui existe entre le revenu et le niveau de scolarité, pourquoi le revenu des Indiens demeure-t-il nettement inférieur à celui de la population de référence bien que leur niveau d'instruction ait augmenté? Un fait s'impose. Comme le révèle le chapitre 6, la proportion d'Indiens ayant fait des études universitaires partielles était égale au quart de la proportion correspondante de la population de référence. De plus, la proportion d'Indiens détenant un grade, certificat ou diplôme universitaire était encore plus petite comparativement à la proportion correspondante de la population de référence.

Il semblerait que d'autres facteurs interviennent -- des facteurs que les variables du recensement ne mesurent pas directement et qui sont peut-être liés à la situation de la population indienne. D'aucuns soutiennent qu'un facteur, entre autres, a été négligé : la discrimination, qui existe dans l'emploi et qui, selon les constatations d'études, touche d'autres minorités visibles au Canada[2], contribue probablement à maintenir les Indiens dans leur condition d'infériorité économique pour ce qui est de leur taux d'activité et de leur revenu moyen.

Renvois

1. La déclaration suivante, qui figure dans la publication Les Autochtones du Canada (Ottawa, juin 1984) de Statistique Canada, souligne les lacunes que comportent les taux d'activité et de chômage en ce qui a trait aux Indiens des réserves :

> Les définitions données par Statistique Canada aux termes activité et chômage ont été élaborées de concert avec d'autres pays industrialisés et elles sont applicables à des marchés du travail plus développés. Ces définitions ne sont pas tout à fait appropriées dans le cas des autochtones qui s'en tiennent à leur mode de vie traditionnel ou qui habitent des régions éloignées. Bon nombre d'autochtones qui vivent sur une terre peuvent ne pas être considérés comme faisant partie de la population active parce que les biens qu'ils produisent sont consommés plutôt que vendus sur le marché. C'est particulièrement le cas des Indiens inscrits dans les réserves et des Inuit. De plus, l'éloignement des régions où de nombreux autochtones vivent décourage ces derniers de chercher activement un emploi, et par conséquent, ils peuvent ne pas être comptés dans la population active en chômage. Il est important de se rappeler ces limites conceptuelles lorsqu'on étudie les données du recensement relatives au marché du travail.

2. Voir, par exemple, l'étude récente de Frances Henry et Effie Ginsberg, Who Gets the Work: A Test of Racial Discrimination in Employment (Toronto, The Social Planning Council of Metropolitan Toronto, 1985); le rapport de la Commission Abella, Egalité en matière d'emploi (Ottawa, Approvisionnements et Services Canada, 1984); et David Hughes et Evelyn Kallen, The Anatomy of Racism: Canadian Dimensions (Toronto, Harvest House, 1974).

8. LOGEMENT

8.1 Introduction

Le présent chapitre examine les conditions de logement des Indiens inscrits de la Colombie-Britannique en 1981. Diverses variables sont analysées, y compris le nombre de personnes par pièce, l'état des logements, la période de construction, le système de chauffage principal et la présence d'une salle de bains. Les conditions de logement des Indiens en 1981 sont comparées avec celles de l'ensemble de la population provinciale et tout écart entre la population indienne des réserves et celle de l'extérieur est signalé. L'analyse porte également sur la durée d'occupation des logements, le mode d'occupation et la part de leur revenu de 1980 que les ménages consacraient au logement. Toutes les données présentées dans ce chapitre sont tirées des données spéciales établies par le MAINC à partir du recensement du Canada de 1981.

Il est intéressant de noter que le nombre de logements privés occupés est égal au nombre de ménages privés et que les conditions de logement de chaque population se rapportent à ses ménages (voir le glossaire). De plus, un logement privé occupé par des Indiens inscrits est un logement privé occupé par un ménage d'Indiens inscrits. (Voir la section 3.2 sur les ménages.)

Quelques-uns des facteurs étudiés au chapitre 3 sur les familles et les ménages, et notamment la taille et la composition des familles et des ménages, ont également rapport aux conditions de logement. Les effets possibles du revenu (chapitre 7) sur le logement sont aussi examinés. Cette analyse des conditions de logement des Indiens devrait intéresser les personnes qui s'occupent de l'important programme de logement du MAINC.

8.2 Nombre moyen de personnes par pièce

Selon le tableau 8.1 de l'Aperçu de la situation des Indiens inscrits du Canada, les logements des Indiens de la Colombie-Britannique contenaient en moyenne 0,8 personne par pièce. Ce chiffre était supérieur à la moyenne provinciale globale de 0,5 personne par pièce, mais légèrement inférieur à la moyenne nationale de 0,9 personne par pièce enregistrée dans l'ensemble de la population indienne inscrite du Canada.

Tout comme d'autres indicateurs de la situation des Indiens, le nombre de personnes par pièce différait selon que le logement était situé à l'intérieur ou à l'extérieur des réserves. Dans les réserves, il y avait en moyenne 1,0 personne par pièce, soit le double de la moyenne provinciale et un peu plus que dans les logements des Indiens hors réserves (0,8 personne par pièce).

Comme il est précisé au chapitre 3, les familles et les ménages d'Indiens comptaient en moyenne plus de personnes que les familles et ménages dans la population de référence. Ce fait est manifeste dans la proportion plus élevée d'habitations indiennes qui étaient surpeuplées, c'est-à-dire qu'elles contenaient plus d'une personne par pièce. Le tableau 8.4 montre que 19 % des logements indiens étaient surpeuplés, soit 29 % dans les réserves et 12 % hors des réserves, alors que seulement 2 % des logements de la population de référence étaient dans cet état.

8.3 État des logements

Selon les résultats du recensement de 1981, les logements des Indiens n'étaient pas en aussi bon état que ceux de la population de référence (tableau 8.1). Près de la moitié des habitations indiennes avaient besoin de réparations, soit le double de la proportion correspondante des logements de la population de référence. De plus, 20 % des habitations indiennes avaient besoin de réparations majeures, contre seulement 5 % des logements de la population de référence.

TABLEAU 8.1

Répartition des logements privés occupés, selon l'état du logement

Colombie-Britannique, 1981
(en pourcentage)

État du logement	Indiens inscrits dans les réserves	Indiens inscrits hors des réserves	Ensemble des Indiens inscrits	Population de référence[1]
A besoin d'un entretien régulier seulement	43	61	54	79
A besoin de réparations mineures	28	25	26	16
A besoin de réparations majeures	29	14	20	5
Total des logements privés occupés (%)	100	100	100	100
Nombre (en milliers)	6,3	9,2	15,5	981,1

Nota : 1. Ensemble de la population moins les Indiens inscrits.

Source : Données spéciales établies par le MAINC à partir du recensement du Canada de 1981.

Dans l'ensemble, les logements indiens dans les réserves étaient en moins bonne condition que ceux des Indiens hors réserves. Vingt-neuf pour cent des logements dans les réserves avaient besoin de réparations majeures, comparativement à seulement 14 % de ceux des Indiens hors réserves. Moins de la moitié des logements dans les réserves, soit 43 %, étaient en assez bon état pour ne nécessiter qu'un entretien régulier, alors que 61 % des logements des Indiens hors réserves et 79 % de ceux de la population de référence se classaient dans cette catégorie.

8.4 Période de construction

Comme l'indique le tableau 8.2, la majorité (67 %) des logements privés occupés par les Indiens de la Colombie-Britannique ont été construits entre 1961 et 1981. Vingt-sept pour cent de tous les logements indiens ont été construits entre 1961 et 1970, et 40 % entre 1971 et 1981. Cette répartition se rapprochait beaucoup de la ventilation correspondante des habitations dans l'ensemble de la province.

La composition du parc immobilier selon la période de construction était à peu près la même dans les deux populations. Il y avait cependant une différence marquée entre la période de construction des logements indiens dans les réserves et celle des logements des Indiens hors réserves. Soixante-deux pour cent des logements indiens hors réserves furent construits entre 1961 et 1981, contre 75 % des logements dans les réserves. Cet écart reflète, en partie du moins, les mesures prises par le MAINC au cours de cette période pour améliorer le parc immobilier des réserves. Par contre, la construction relativement récente des logements dans les réserves contraste avec leur état inférieur qui est signalé au tableau 8.1.

TABLEAU 8.2

Répartition des logements privés occupés, selon la période de construction
Colombie-Britannique, 1981
(en pourcentage)

Période de construction	Indiens inscrits dans les réserves	Indiens inscrits hors des réserves	Ensemble des Indiens inscrits	Population de référence[1]
Avant 1921	2	4	4	4
1921-1945	6	13	10	12
1946-1960	17	20	19	21
1961-1970	32	24	27	23
1971-1981	43	38	40	40
Ensemble des logements privés occupés	100	100	100	100

Nota : 1. Ensemble de la population moins les Indiens inscrits.
Les chiffres ayant été arrondis, il se peut que leur somme ne corresponde pas aux totaux indiqués.

Source : Données spéciales établies par le MAINC à partir du recensement du Canada de 1981.

8.5 Système de chauffage principal

Une des grandes différences entre les logements des Indiens de la Colombie-Britannique et ceux de la population de référence en 1981 résidait dans la nature du système de chauffage principal utilisé. Le tableau 8.3 répartit les logements des Indiens dans les réserves, ceux des Indiens hors réserves et ceux de la population de référence selon le système de chauffage principal. Seulement 64 % des logements indiens avaient le chauffage central, contre 91 % des habitations de la population de référence. Vingt-six pour cent des logements indiens et 5 % de ceux de la population de référence étaient chauffés principalement au moyen d'un poêle de chauffage, d'un poêle de cuisine ou d'une fournaise de plancher.

Encore une fois, les Indiens hors réserves jouissaient d'une meilleure situation que la population des réserves. Quatre-vingts pour cent des logements indiens hors réserves étaient dotés d'un système de chauffage central, comparativement à seulement 41 % des logements dans les réserves. Quarante-cinq pour cent des logements dans les réserves étaient chauffés principalement au moyen d'un poêle de chauffage, d'un poêle de cuisine ou d'une fournaise de plancher, alors que seulement 12 % des habitations des Indiens hors réserves utilisaient un tel appareil comme principal système de chauffage.

8.6 Salles de bains

Un autre indicateur de la qualité du logement est la présence d'une salle de bains, qui signale habituellement la présence de l'eau courante. La proportion des logements indiens qui étaient dotés d'une salle de bains était légèrement inférieure à la moyenne provinciale; elle s'élevait à 94 %, alors que 99 % des habitations de la population de référence avaient une salle de bains (tableau 8.4). Le tableau 8.5 de l'Aperçu de la situation des Indiens inscrits du Canada montre que la proportion des logements indiens équipés d'une salle de bains était de 12 % plus élevée en Colombie-Britannique que dans l'ensemble du Canada.

TABLEAU 8.3

Répartition des logements privés occupés,
selon le système de chauffage principal

Colombie-Britannique, 1981
(en pourcentage)

Système de chauffage principal	Indiens inscrits dans les réserves	Indiens inscrits hors des réserves	Ensemble des Indiens inscrits	Population de référence[1]
Chauffage central	41	80	64	91
Poêle de chauffage, poêle de cuisine, fournaise de plancher	45	12	26	5
Autres	15	8	10	4
Ensemble des logements privés occupés				
%	100	100	100	100
Nombre (en milliers)	6,3	9,2	15,5	981,1

Nota : 1. Ensemble de la population moins les Indiens inscrits.

Source : Données spéciales établies par le MAINC à partir du recensement du Canada de 1981.

TABLEAU 8.4

Indicateurs des conditions de logement

Colombie-Britannique, 1981

Conditions de logement	Pourcentage des logements privés occupés par : Indiens inscrits dans les réserves	Indiens inscrits hors des réserves	Ensemble des Indiens inscrits	Population de référence[1]
Surpeuplé[2]	29	12	19	2
A besoin de réparations majeures	29	14	20	5
Est dépourvu de chauffage central	59	20	36	9
Est dépourvu d'une salle de bains	11	3	6	1
Nombre total de logements privés occupés	6 285	9 200	15 505	981,1[3]

Nota : 1. Ensemble de la population moins les Indiens inscrits.
2. Pourcentage des logements où il y a plus d'une personne par pièce.
3. En milliers.

Source : Données spéciales établies par le MAINC à partir du recensement du Canada de 1981.

Le pourcentage des logements indiens pourvus d'une salle de bains variait beaucoup selon que le logement était situé à l'intérieur ou à l'extérieur des réserves. Quatre-vingt-dix-sept pour cent des habitations des Indiens hors réserves avaient une salle de bains, soit à peu près la même proportion que dans la population de référence, alors que seulement 90 % des logements dans les réserves étaient ainsi équipés.

8.7 Durée d'occupation et mode d'occupation

Comme le montre le tableau 8.5, les ménages privés étaient répartis à peu près également chez les Indiens et dans la population de référence selon la durée d'occupation de leurs logements. De grandes différences se dégagent, cependant, lorsque les ménages indiens sont décomposés selon qu'ils habitaient à l'intérieur ou à l'extérieur des réserves. Seulement 12 % des ménages indiens dans les réserves occupaient leurs logements depuis moins d'un an, alors que c'était le fait de 32 % des ménages indiens hors réserves. Trente-quatre pour cent des ménages des réserves occupaient leurs logements depuis plus de dix ans, contre 9 % des ménages indiens hors réserves et 21 % des ménages de référence.

Avant d'examiner les données sur les propriétaires, tirées du tableau 8.8 de l'Aperçu de la situation des Indiens inscrits du Canada, il est à noter que le mode d'occupation des logements à l'intérieur des réserves indiennes est plutôt compliqué, car il y existe des formes de propriété particulières. En règle générale, les Indiens qui vivent dans les réserves ne possèdent pas leurs logements de la même façon que l'ensemble de la population ou les Indiens hors réserves. Il se peut, par exemple, que des Indiens des réserves vivent dans un logement appartenant à la bande. Par ailleurs, certaines bandes possèdent des logements et les personnes qui les occupent peuvent se considérer comme locataires ou, en leur qualité de membres de la bande, comme propriétaires. De plus, quels que soient les modes d'occupation dans une réserve donnée, ils peuvent toujours être assimilés à la propriété de fait, bien que l'engagement sur hypothèque et la revente des habitations soient soumis à d'importantes contraintes.

TABLEAU 8.5

Répartition des ménages privés, selon la durée d'occupation

Colombie-Britannique, 1981
(en pourcentage)

Durée d'occupation	Indiens inscrits dans les réserves	Indiens inscrits hors des réserves	Ensemble des Indiens inscrits	Population de référence[1]
Moins de 1 an	12	32	24	22
1 - 2 ans	12	22	18	20
3 - 5 ans	20	22	21	21
6 - 10 ans	22	14	17	16
Plus de 10 ans	34	9	19	21
Ensemble des ménages (%)	100	100	100	100
Nombre (en milliers)	6,3	9,2	15,5	981,1

Nota : 1. Ensemble de la population moins les Indiens inscrits.
Les chiffres ayant été arrondis, il se peut que leur somme ne corresponde pas aux totaux indiqués.

Source : Données spéciales établies par le MAINC à partir du recensement du Canada de 1981.

La similitude apparente entre les proportions de propriétaires parmi l'ensemble des Indiens inscrits et dans la population de référence (respectivement 59 % et 64 %) en Colombie-Britannique en 1981 est un accident statistique, qui est le résultat de l'établissement de la moyenne des deux populations indiennes très différentes quant au mode d'occupation de leurs logements. La proportion des Indiens qui se considéraient comme propriétaires de leurs logements était presque deux fois plus élevée à l'intérieur qu'à l'extérieur des réserves, soit 81 % contre 44 %.

8.8 Part du revenu de 1980 du ménage qui était consacrée aux principales dépenses de propriété ou au loyer brut

A ce chapitre aussi, les chiffres portant sur l'ensemble des Indiens de la Colombie-Britannique révèlent une similitude apparente avec la population de référence et voilent d'importantes différences entre les Indiens des réserves et ceux qui habitaient à l'extérieur. Dans le cas des ménages indiens vivant dans les réserves, les données sur les principales dépenses de propriété sont évidemment influencées par les modes d'occupation propres aux réserves. Seulement 11 % des ménages indiens dans les réserves consacraient au moins un quart de leur revenu aux principales dépenses de propriété, alors que 33 % des ménages indiens hors réserves se classaient dans cette catégorie. Ces proportions contrastaient avec les 26 % de la population de référence dont les principales dépenses de propriété dépassaient le quart de leur revenu (tableau 8.9 de l'Aperçu de la situation des Indiens inscrits du Canada). (Vingt-cinq pour cent du revenu du ménage est généralement considéré comme le plafond au-delà duquel les principales dépenses de propriété deviennent un fardeau.)

Le mode d'occupation des logements dans les réserves fausse également les données sur le loyer brut exprimé en pourcentage du revenu que le ménage a touché en 1980; les ménages indiens à l'intérieur et à l'extérieur des réserves sont donc étudiées isolément. Dans l'ensemble, selon le tableau 8.10 de l'Aperçu de la situation des Indiens inscrits du Canada, les

ménages indiens hors réserves affectaient une part beaucoup plus élevée de leur revenu au loyer. Quarante-six pour cent des ménages indiens hors réserves, contre 20 % de ceux qui vivaient dans les réserves, consacraient au moins 30 % de leur revenu de 1980 à leur loyer brut. Dans la population de référence, la proportion correspondante était de 36 %. Ces chiffres reflètent peut-être, du moins en partie, le fait (signalé au chapitre 7) que les Indiens avaient souvent un revenu inférieur à celui des non-Indiens. Étant donné que les revenus étaient généralement plus bas à l'intérieur qu'à l'extérieur des réserves, les loyers payés dans les réserves étaient sans doute très bas. La proportion des locataires y était aussi très faible : 19 % des Indiens des réserves ont déclaré qu'ils louaient leurs logements, alors que 56 % des Indiens hors réserves se situaient dans la catégorie des locataires. (Voir le tableau 8.8 de l'Aperçu de la situation des Indiens inscrits du Canada.)

8.9 Conclusion

Selon les divers indicateurs des conditions de logement dont le recensement de 1981 fait état, les habitations indiennes étaient de qualité inférieure à celles de l'ensemble de la province. La figure 8.1 fait ressortir les points saillants. Les logements indiens étaient plus surpeuplés, moins bien chauffés et avaient davantage besoin de réparations majeures et de salles de bains que ceux de la population de référence. Le surpeuplement des logements indiens dans les réserves reflète probablement, du moins en partie, la taille plus grande des familles et des ménages dans ce segment de la population (voir le chapitre 3).

L'infériorité des conditions de logement dans les réserves par rapport à celles des Indiens hors réserves indique la présence de lacunes dans le parc immobilier des réserves. Il se peut, par exemple, que l'utilisation plus grande d'appareils de chauffage moins coûteux reflète le revenu inférieur des Indiens des réserves. Il se peut également que l'insuffisance des revenus soit liée à la proportion relativement élevée des logements dans les réserves qui avaient besoin de grosses réparations.

FIGURE 8.1

INDICATEURS DES CONDITIONS DE LOGEMENT

COLOMBIE-BRITANNIQUE, 1981

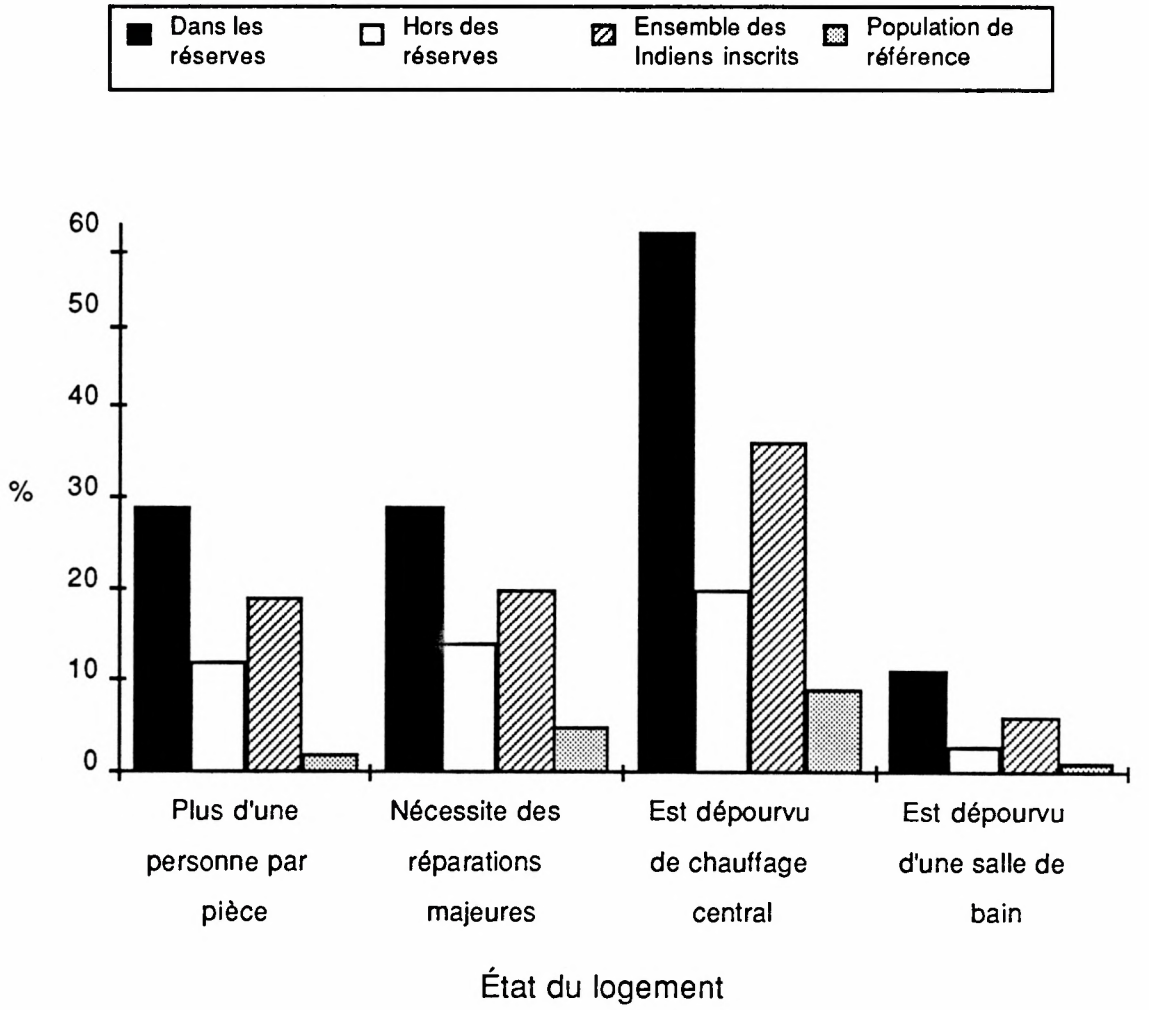

Nota : Population de référence = Ensemble de la population moins les Indiens inscrits.

Source : Données spéciales établies par le MAINC à partir du recensement du Canada de 1981.

Il se peut que, dans les réserves, la forte proportion des logements qui étaient pourvus d'un poêle de cuisine, d'un poêle de chauffage ou d'une fournaise de plancher soit liée à la proportion relativement élevée de décès attribuables à des incendies (voir le tableau 5.2). Nous avons besoin de données supplémentaires pour établir si les logements dans les réserves sont soumis régulièrement à des inspections préventives comme le sont les habitations urbaines qu'occupent les Indiens hors réserves.

Les effets des modes d'occupation particuliers qui existent dans les réserves ne sont pas clairs. Cependant, la forte proportion de propriétaires dans les réserves signifie que les frais de réparations doivent être supportés par une population indienne dont le revenu moyen est inférieur à la moyenne. Les données analysées dans le présent chapitre n'indiquent pas qui, de l'avis des Indiens des réserves, est chargé de l'entretien des logements qui sont parfois désignés comme "les logements des Affaires indiennes". Il est évident, cependant, que des problèmes existent et que pour les résoudre, il faudra la collaboration des Indiens et du gouvernement.

9. SERVICES SOCIAUX

9.1 Introduction

Le présent chapitre examine brièvement l'adoption d'enfants indiens et, parmi les Indiens des réserves, le nombre d'enfants qui sont placés dans des foyers nourriciers, la proportion des assistés sociaux ainsi que le nombre d'adultes qui sont hébergés dans des foyers d'accueil. Il est à noter que ces données sont incomplètes et qu'au mieux, elles ne font que donner une petite idée de certains éléments de la prestation de services sociaux aux Indiens.

Il existe un rapport étroit entre, d'une part, l'assistance sociale et, d'autre part, les revenus et l'emploi. Ces sujets sont traités au chapitre 7; en Colombie-Britannique, les Indiens des réserves avaient un taux d'emploi qui était égal à près de la moitié du taux correspondant parmi les non-Indiens (tableau 7.1) et un revenu individuel moyen qui représentait un peu plus de la moitié de celui de la population de référence (tableau 7.9).

9.2 Adoptions d'enfants indiens inscrits

Les Indiens se plaignent depuis de nombreuses années du placement d'enfants indiens dans des foyers adoptifs non indiens. Comme le montre le tableau 9.1, entre 1971 et 1981, environ 80 % des enfants indiens mis en adoption ont été adoptés par des non-Indiens ("Autres"). Les chiffres plus optimistes enregistrés en 1974 et 1975 ont probablement été faussés par le petit nombre de cas signalés. Il se peut, cependant, que les nouvelles approches tripartites (fédérales-provinciales-indiennes) aux services d'aide à l'enfance améliorent sensiblement la situation dans un proche avenir.

TABLEAU 9.1

Enfants indiens inscrits[1]
adoptés par des Indiens inscrits et des non-Indiens

Colombie-Britannique, 1971-1981

Année	Total	Adoptés par des	
		Indiens inscrits	non-Indiens
	Nombre	%	%
1971	97	14,4	85,6
1972	109	16,5	83,5
1973	85	18,8	81,2
1974	22	50,0	50,0
1975	26	38,5	61,5
1976	141	17,7	82,3
1977	137	17,5	82,5
1978	98	21,4	78,6
1979	118	31,4	68,6
1980	128	22,7	77,3
1981	72	18,1	81,9

Nota : 1. Les Indiens inscrits de moins de 16 ans, qu'ils habitent à l'intérieur ou à l'extérieur des réserves.

Source : Statistique Canada, Sécurité sociale. Programmes nationaux. Autres Programmes, 1982, n° 86-511 au cat., janvier 1983, p. 86.

9.3 Prestation de services sociaux aux Indiens des réserves

L'Aperçu de la situation des Indiens inscrits du Canada renferme diverses données sur les enfants et les adultes indiens des réserves qui sont placés dans des foyers. Il ne faut pas oublier que les données portant sur les Indiens des réserves ne doivent pas être appliquées à la population indienne hors réserves.

En Colombie-Britannique, environ 60 % des Indiens des réserves ont touché des prestations d'assistance sociale entre 1979 et 1981. (Voir le tableau 9.1 de l'Aperçu de la situation des Indiens inscrits du Canada.) Sont exclus de ces chiffres les allocations de formation, les allocations familiales ainsi que les prestations d'assurance-chômage et de pension de vieillesse[1]. Ces données étayent la thèse de la sous-estimation du taux de chômage parmi les Indiens des réserves (formulée au chapitre 7). Il existe une statistique qui porte sur diverses années, mais les différences entre les méthodes comptables et les méthodes utilisées pour estimer la proportion des assistés sociaux interdisent toutes comparaisons chronologiques.

Selon le tableau 9.3 de l'Aperçu de la situation des Indiens inscrits du Canada, 1 090 enfants indiens qui vivaient dans les réserves ou des terres de la Couronne et qui avaient moins de 16 ans ont été placés dans des foyers nourriciers en Colombie-Britannique en 1982-1983, alors qu'en 1976-1977, ils étaient 1 150[2]. Comme le nombre total d'enfants dans ce groupe d'âge a aussi diminué, la proportion des enfants placés dans des foyers nourriciers était la même au cours des deux années, soit 7,6 %. La proportion des enfants indiens des réserves placés dans des foyers nourriciers en Colombie-Britannique dépassait la proportion nationale correspondante de 1,1 % en 1976-1977 et 2,8 % en 1982-1983.

Dans le tableau 9.2 de l'Aperçu de la situation des Indiens inscrits du Canada, il ressort que 42 Indiens adultes (âgés de 16 ans ou plus) qui vivaient dans les réserves de la Colombie-Britannique furent placés dans des foyers d'accueil en 1982-1983, alors qu'en 1980-1981, ils étaient 18[3]. Le

chiffre enregistré en 1982-1983 semble relativement bas comparativement au nombre d'Indiens accueillis dans des foyers dans les autres provinces au cours de cette même année. Seulement 11 % de tous les Indiens adultes placés dans des foyers au Canada vivaient en Colombie-Britannique, alors que la province comptait 16 % de l'ensemble de la population indienne des réserves du pays. Il est à noter que le nombre d'Indiens adultes placés dans des foyers dans les réserves est peut-être faible à cause de l'insuffisance des établissements et de la longue tradition de la garde des aînés dans les familles.

9.4 Conclusion

Bien que cette description des services sociaux offerts aux Indiens soit très incomplète, deux points se dégagent. Premièrement, la majorité des enfants indiens mis en adoption étaient adoptés par des non-Indiens. Ces adoptions sont controversées car les Indiens estiment qu'elles amènent ces enfants à perdre leur culture et leur patrimoine indiens. La situation se complique encore plus du fait qu'aucune loi fédérale ne régit les adoptions et que les lois provinciales applicables ne tiennent pas compte nécessairement des préoccupations des Indiens. Toutefois, les Indiens et les deux paliers de gouvernement ont reconnu récemment qu'une action concertée s'imposait.

En second lieu, une forte proportion des Indiens des réserves touchaient des prestations d'assistance sociale. Ce n'est pas étonnant, étant donné le faible taux d'emploi et le niveau des revenus à l'intérieur des réserves. Cette situation préoccupe évidemment les Indiens ainsi que le MAINC.

Renvois :

1. Statistique Canada, Sécurité sociale. Programmes nationaux. Autres programmes, 1982, n° 86-511 au catalogue, janvier 1983, p. 66 et 74. Le MAINC verse des prestations d'assistance sociale aux particuliers et aux

familles qui satisfont aux critères établis axés sur le besoin. Cette assistance comprend l'aide financière versée au titre des objets de première nécessité tels que les aliments, les vêtements, le chauffage, les services d'utilité publique ainsi que le loyer ou le remboursement d'un emprunt hypothécaire. Dans des circonstances spéciales, elle peut aussi s'étendre à d'autres objets tels que des meubles, des médicaments qui apportent un complément au régime alimentaire et une aide alimentaire supplémentaire pour les femmes enceintes et les personnes qui habitent des régions isolées. Elle exclut l'aide financière versée dans le cadre d'autres programmes gouvernementaux, par exemple les allocations de formation et les allocations familiales, ainsi que les prestations de sécurité sociale telles que les prestations d'assurance-chômage et de pension de vieillesse. Les données sont tirées de deux sources : des données partielles sur le nombre d'assistés sociaux dans les bandes répondantes et sur les prestations versées; et des données sur le nombre de cas. Ces deux sources donnent des proportions qui diffèrent quelque peu. (Voir l'Aperçu de la situation des Indiens inscrits du Canada, tableau 9.1.)

2. Données établies à partir des documents suivants : Statistique Canada, Sécurité sociale. Programmes nationaux. Autres programmes, 1982, n° 86-511 au catalogue, janvier 1983, p. 83 (pour 1976-1977 à 1980-1981); Direction du développement social, MAINC, mars 1985 et "Population indienne inscrite selon l'âge, le sexe et la résidence" pour le Canada et les régions, 31-12-1981 et 31-12-1982, Réserves et Fidéicommis, MAINC (pour 1981-1982 et 1982-1983). Les Territoires du Nord-Ouest sont exclus des données. (Voir l'Aperçu de la situation des Indiens inscrits du Canada, tableau 9.3.)

3. Direction du développement social, MAINC, mars 1985. Les données se rapportent aux Indiens inscrits adultes qui habitaient dans les réserves ou des terres de la Couronne avant d'être accueillis dans un foyer et qui avaient besoin de soins correspondant aux soins des types I et II prévus dans le Régime d'assistance publique du Canada. (Voir l'Aperçu de la situation des Indiens inscrits du Canada, tableau 9.2.)

10. JUSTICE

10.1 Introduction

Le présent chapitre analyse les données du Service correctionnel du Canada, portant sur les Indiens et l'ensemble des habitants de la Colombie-Britannique qui étaient âgés d'au moins 16 ans et qui avaient eu des démêlés avec la justice pénale. Il est à noter que les données statistiques contenues dans le présent chapitre se rapportent à une population plus nombreuse que les seuls Indiens inscrits; elles englobent en outre les Indiens non inscrits et ceux dont le statut n'est pas établi dans un groupe appelé les Amérindiens. Par conséquent, il ne faut pas attribuer les totaux des Amérindiens aux seuls Indiens inscrits. De plus, la population de référence correspond à l'ensemble des prisonniers moins les Amérindiens.

Les données portent sur la décennie 1974-1983 et elles ne se rapportent qu'aux prisonniers fédéraux détenus dans des établissements fédéraux et provinciaux. Il s'agit des personnes reconnues coupables de délits du code pénal. Il n'existe pas de données utilisables sur les Indiens ou les autochtones condamnés aux termes du code civil provincial.

10.2 Détenus

Le tableau 10.1 montre que le nombre d'Amérindiens incarcérés chaque année est passé de 93 en 1974 à 129 en 1983, soit une hausse proportionnelle supérieure à l'accroissement de la population de référence. Ainsi la proportion d'Amérindiens parmi l'ensemble des détenus a augmenté de 7 % à 9 % au cours de cette période. Cependant, les données disponibles n'indiquent pas clairement si cette augmentation était liée à l'accroissement général du nombre de détenus chez les Indiens au cours de la décennie ou si elle était liée à d'autres facteurs.

TABLEAU 10.1

Nombre de prisonniers au 31 décembre

Colombie-Britannique[1], 1974-1983

Année	Amérindiens[2]	Population de référence[3]
1974	93	1 257
1975	94	1 222
1976	112	1 289
1977	106	1 279
1978	98	1 200
1979	100	1 178
1980	104	1 158
1981	116	1 151
1982	121	1 281
1983	129	1 346

Nota : 1. Province de résidence. Sont exclus les prisonniers dont le lieu de résidence est situé à l'extérieur de la province ou n'est pas précisé.
2. Sont inclus les Indiens inscrits, les Indiens non inscrits ainsi que ceux dont le statut n'est pas établi.
3. Ensemble des prisonniers moins les Amérindiens (voir la note 2).

Source : Service correctionnel Canada.

Selon les données du Service correctionnel du Canada qui répartissent les détenus fédéraux en pourcentage selon leur âge et leur sexe, les hommes prédominaient. Le tableau 10.2 montre que les femmes représentaient environ 3 % des prisonniers tant chez les Amérindiens que dans la population de référence.

Selon le tableau 10.2, les détenus amérindiens étaient généralement plus jeunes que ceux de la population de référence : les moins de 30 ans comptaient pour 64 % des premiers et 55 % des derniers. Chez les femmes, la proportion des détenues qui avaient entre 20 et 24 ans différait beaucoup entre les deux groupes : 63 % des Amérindiennes se situaient dans ce groupe d'âge, contre 26 % des prisonnières de référence.

10.3 Incarcérations antérieures

Lorsque le nombre d'incarcérations antérieures des Amérindiens et celui de la population de référence sont mis en comparaison, il apparaît que le taux de récidive était à peu près le même dans les deux groupes (tableau 10.3). Soixante-quatre pour cent des détenus amérindiens purgeaient leur première peine, comparativement à 66 % des détenus de référence. Cependant, une proportion plus élevée d'Amérindiens avaient déjà purgé au moins trois autres peines d'emprisonnement, soit 9 % contre 5 % de la population de référence.

Le tableau 10.3 révèle aussi que le nombre d'incarcérations antérieures variait légèrement selon l'âge. Comme l'on pourrait s'y attendre, le pourcentage de délinquants primaires le plus élevé a été relevé parmi les 16 à 19 ans dans les deux groupes de détenus et il diminuait par la suite. Parmi les détenus de 25 à 29 ans, 11 % des Amérindiens avaient déjà purgé au moins trois peines d'emprisonnement, alors que 6 % de la population de référence se classaient dans cette catégorie de récidivistes; un écart semblable persistait dans les groupes d'âge suivants jusqu'à celui des 50 à 64 ans.

TABLEAU 10.2

Répartition des prisonniers, selon l'âge et le sexe

Colombie-Britannique[1], 1974-1983[2]
(en pourcentage)

Âge[3]	Amérindiens[4]			Population de référence[5]		
	Hommes	Femmes	Deux sexes	Hommes	Femmes	Deux sexes
16-19 ans	9	5	8	6	5	6
20-24 ans	29	63	30	23	26	24
25-29 ans	27	5	26	25	28	25
30-39 ans	25	16	25	28	26	28
40-49 ans	9	11	9	12	11	12
50-64 ans	2	-	2	5	3	5
65 ans et plus	-	-	-	-	-	-
Tous âges	100	100	100	100	100	100

Nota : 1. Province de résidence. Sont exclus les prisonniers dont le lieu de résidence est situé à l'extérieur de la province ou n'est pas précisé.
2. Agrégats de toutes les années.
3. L'âge au moment de la mise en prison (au 31 décembre).
4. Sont inclus les Indiens inscrits, les Indiens non inscrits ainsi que ceux dont le statut n'est pas établi.
5. Ensemble des prisonniers moins les Amérindiens (voir la note 4).
Les chiffres ayant été arrondis, il se peut que leur somme ne corresponde pas aux totaux indiqués.

Source : Service correctionnel Canada.

TABLEAU 10.3

Nombre d'incarcérations antérieures, selon l'âge

Colombie-Britannique[1], 1974-1983[2]
(en pourcentage)

Nombre d'incarcérations antérieures	Âge[3] 16-19 ans	20-24 ans	25-29 ans	30-39 ans	40-49 ans	50-64 ans	65 ans et plus	Tous âges
Amérindiens[4]								
0 peine	90	79	60	46	46	57	-	64
1 peine	8	14	20	27	24	10	-	19
2 peines	2	4	9	12	16	19	-	9
3-5 peines	-	3	6	8	2	-	-	5
6-9 peines	-	-	4	4	7	14	-	3
10 peines ou plus	-	-	1	1	2	-	-	1
Total	100	100	100	100	100	100	-	100
Population de référence[5]								
0 peine	96	80	63	58	56	52	64	66
1 peine	3	15	24	21	27	18	28	20
2 peines	1	4	7	12	10	22	3	8
3-5 peines	-	1	4	5	5	4	-	4
6-9 peines	-	-	1	2	1	4	5	1
10 peines ou plus	-	-	1	1	-	-	-	-
Total	100	100	100	100	100	100	100	100

Nota : 1. Province de résidence. Sont exclus les prisonniers dont le lieu de résidence est situé à l'extérieur de la province ou n'est pas précisé.
2. Agrégats de toutes les années.
3. L'âge et le nombre d'incarcérations antérieures au moment de la mise en prison (au 31 décembre).
4. Sont inclus les Indiens inscrits, les Indiens non inscrits ainsi que ceux dont le statut n'est pas établi.
5. Ensemble des prisonniers moins les Amérindiens (voir la note 4).
Les chiffres ayant été arrondis, il se peut que leur somme ne corresponde pas au totaux indiqués.

Source : Service correctionnel Canada.

10.4 Crimes

D'après les comparaisons établies à la figure 10.1 et au tableau 10.4 entre les crimes pour lesquels les prisonniers amérindiens avaient été condamnés et ceux de la population de référence, les premiers étaient plus susceptibles de commettre des crimes contre la personne. Cinquante-huit pour cent des crimes perpétrés par des Amérindiens de 16 ans et plus étaient des crimes contre la personne, comparativement à 32 % des crimes commis par la population de référence. Il semble que les crimes contre la personne étaient plus répandus parmi les Amérindiens plus âgés, c'est-à-dire les 40 à 64 ans, alors que le vol était le crime prédominant parmi les plus jeunes. Parmi les détenus amérindiens de 20 à 24 ans, par exemple, 23 % avaient été condamnés pour vol. Selon les données, aucun des détenus amérindiens de 50 ans et plus n'avait été reconnu coupable de vol.

Les infractions à la Loi sur les stupéfiants étaient beaucoup plus répandues dans la population de référence que parmi les Amérindiens. Elles constituaient 3 % des crimes perpétrés par les Amérindiens et 20 % de ceux qui avaient été commis par la population de référence. La proportion des crimes contre la propriété était à peu près la même dans les deux groupes de détenus.

Aucunes données ne sont disponibles sur la répartition des peines auxquelles les prisonniers amérindiens sont condamnés selon leur sexe. Il y a lieu de croire, cependant, qu'il existe des différences entre les hommes et les femmes quant à la nature des crimes perpétrés et à la peine purgée.

10.5 Durée des peines

Le tableau 10.5 présente la répartition proportionnelle de la durée des peines auxquelles sont condamnés les détenus amérindiens et la population de référence de 16 ans et plus, collectivement et par groupe d'âge. Les peines des Amérindiens étaient généralement plus courtes, ce qui indique peut-être

FIGURE 10.1

RÉPARTITION EN POURCENTAGE DES CRIMES DES PRISONNIERS

COLOMBIE-BRITANNIQUE [1], 1974 - 1983 [2]

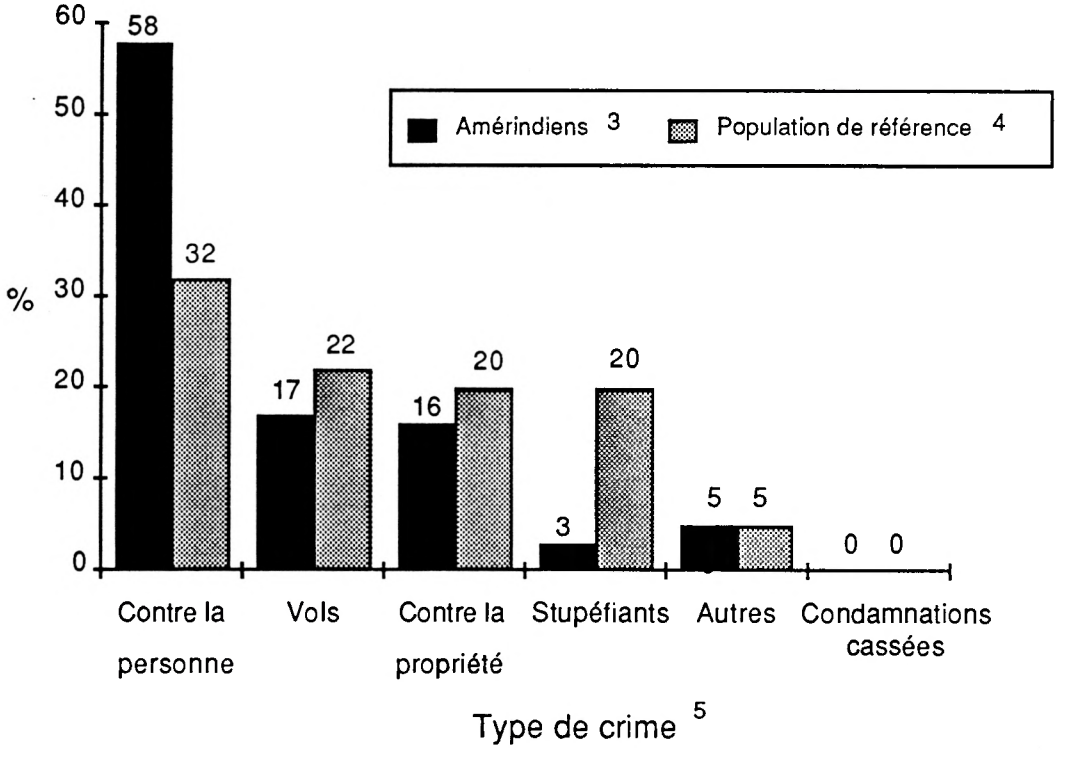

Nota :1. Province de résidence. Sont exclus les prisonniers dont le lieu de résidence est situé à l'extérieur du pays ou n'est pas précisé.
2. Agrégats de toutes les années.
3. Sont inclus les Indiens inscrits, les Indiens non inscrits ainsi que ceux dont le statut n'est pas établi.
4. Ensemble des prisonniers moins les Amérindiens (voir ci-dessus).
5. Le crime le plus grave faisant l'objet de la présente peine purgée.

Les chiffres ayant été arrondis, il se peut que leur somme ne corresponde pas aux totaux indiqués.

Source : Service correctionnel Canada.

TABLEAU 10.4

Répartition en pourcentage des crimes des prisonniers, selon l'âge

Colombie-Britannique[1], 1974-1983[2]

Type de crime[3]	Âge[4] 16-19 ans	20-24 ans	25-29 ans	30-39 ans	40-49 ans	50-64 ans	65 ans et plus	Tous âges
Amérindiens[5]								
Crimes contre la personne	69	50	63	50	73	81	-	58
Vols	14	23	16	15	16	-	-	17
Crimes contre la propriété	11	18	14	20	8	19	-	16
Stupéfiants	2	2	1	8	2	-	-	3
Autres	3	6	5	7	1	-	-	5
Condamnations cassées	-	-	1	-	-	-	-	-
Total	100	100	100	100	100	100	-	100
Population de référence[6]								
Crimes contre la personne	38	32	30	32	34	36	72	32
Vols	30	30	27	18	13	9	5	22
Crimes contre la propriété	20	21	20	19	17	22	13	20
Stupéfiants	5	14	19	25	30	23	8	20
Autres	5	3	4	6	6	10	3	5
Condamnations cassées	1	-	-	-	1	1	-	-
Total	100	100	100	100	100	100	100	100

Nota : 1. Province de résidence. Sont exclus les prisonniers dont le lieu de résidence est situé à l'extérieur de la province ou n'est pas précisé.
2. Agrégats de toutes les années.
3. Le crime le plus grave faisant l'objet de la présente peine purgée.
4. L'âge au moment de la mise en prison (au 31 décembre).
5. Sont inclus les Indiens inscrits, les Indiens non inscrits ainsi que ceux dont le statut n'est pas établi.
6. Ensemble des prisonniers moins les Amérindiens (voir la note 5).
Les chiffres ayant été arrondis, il se peut que leur somme ne corresponde pas aux totaux indiqués.

Source : Service correctionnel Canada.

TABLEAU 10.5

Durée de la peine des prisonniers, selon l'âge[1]

Colombie-Britannique[2], 1974-1983[3]

(en pourcentage)

Durée de la peine[4]	Âge[4] 16-19 ans	20-24 ans	25-29 ans	30-39 ans	40-49 ans	50-64 ans	65 ans et plus	Tous Âges
Amérindiens[5]								
Moins de 2 ans	1	7	12	10	5	-	-	9
2 ans et moins de 3 ans	21	21	7	21	13	10	-	16
3 ans et moins de 4 ans	18	22	15	10	7	-	-	15
4 ans et moins de 5 ans	11	15	15	9	11	38	-	13
5 ans et moins de 10 ans	4	19	31	28	9	-	-	22
10 ans et moins de 20 ans	-	8	3	12	28	-	-	9
20 ans et plus	-	1	-	-	-	-	-	-
Période indéterminée	-	-	-	2	5	-	-	1
Emprisonnement à vie	44	7	15	7	21	52	-	15
Condamnations cassées	-	-	1	-	-	-	-	-
Total	100	100	100	100	100	100	-	100
Population de référence[6]								
Moins de 2 ans	4	5	6	6	5	4	5	6
2 ans et moins de 3 ans	18	14	13	10	8	9	11	12
3 ans et moins de 4 ans	16	16	14	11	12	10	8	13
4 ans et moins de 5 ans	11	12	11	8	7	7	-	10
5 ans et moins de 10 ans	24	27	26	26	23	20	3	25
10 ans et moins de 20 ans	8	9	14	16	20	8	-	13
20 ans et plus	1	2	4	3	4	2	-	3
Période indéterminée	-	1	1	4	10	24	8	4
Emprisonnement à vie	18	13	11	14	10	15	66	13
Condamnations cassées	1	-	-	-	1	1	-	-
Total	100	100	100	100	100	100	100	100

Nota :
1. L'âge au moment de la mise en prison (au 31 décembre).
2. Province de résidence. Sont exclus les prisonniers dont le lieu de résidence est situé à l'extérieur de la province ou n'est pas précisé.
3. Agrégats de toutes les années.
4. Durée totale de la peine.
5. Sont inclus les Indiens inscrits, les Indiens non inscrits ainsi que ceux dont le statut n'est pas établi.
6. Ensemble des prisonniers moins les Amérindiens (voir la note 5).

Les chiffres ayant été arrondis, il se peut que leur somme ne corresponde pas aux totaux indiqués.

Source : Service correctionnel Canada.

que leurs crimes étaient moins graves. Cinquante-trois pour cent des peines auxquelles les Amérindiens étaient condamnés étaient d'une durée de moins de cinq ans, contre 41 % des peines des détenus de référence.

Parmi les détenus de 16 à 19 ans, une proportion plus élevée d'Amérindiens étaient condamnés à l'emprisonnement à vie, soit 44 % comparativement à 18 % de la population de référence. Ce phénomène était peut-être lié à la forte proportion des crimes contre la personne chez les Amérindiens. Les données ne sont pas très éloquentes pour ce qui est des circonstances dans lesquelles les prisonniers des deux groupes ont commis leurs crimes.

10.6 Conclusion

L'analyse des données du Service correctionnel du Canada portant sur la décennie 1974-1983 fait voir que le taux de criminalité chez les hommes amérindiens de la Colombie-Britannique était disproportionné. Bien que les données ne précisent pas les raisons de cette situation, il existe plusieurs facteurs déterminants possibles. Comme il est indiqué au chapitre 7, le revenu moyen des Indiens est inférieur à celui de la population de référence -- facteur qui, comme il est généralement admis, contribue à la criminalité d'une population.

Un revenu insuffisant peut influencer le recours au système juridique et il se peut que les habitants des régions éloignées aient de la difficulté à obtenir des services juridiques. Il se peut également que les pratiques culturelles et les traditions différentes des Indiens déterminent le recours aux services juridiques.

L'insuffisance du revenu est peut-être une des raisons pour lesquelles la proportion des infractions à la Loi sur les stupéfiants est faible chez les Amérindiens. Le trafic des stupéfiants requiert une mise de fonds considérable. De toute évidence, il faudra attendre qu'une documentation plus riche soit disponible avant d'entreprendre une analyse plus fouillée de la criminalité des Indiens.

ANNEXE I

GROUPES LINGUISTIQUES DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

Groupes linguistiques	Langue ou dialecte
Algonquin	Ojibway
	Cri (selon le recensement de 1981)
Athapaskan	Castor
	Porteur
	Chilcotin
	Nahani (Kaska [frontière entre la Colombie-britannique et le Yukon])
	Sekani
	Esclave
	Tahltan
Haida	Haida
Kootenay	Kootenay
Salishan	Bella Coola
	Comox
	Cowichan
	Lillooet
	Ntlakyapamuk
	Okanagan
	Puntlatch
	Seechelt
	Semiahmoo
	Shuswap
	Songish
	Squamish

Groupes linguistiques	Langue ou dialecte
Tlingit (frontière entre la C.-B. et le Yukon)	Tagish
Tsimshian	Gitksan
	Niska
	Tsimshian
Wakashan	Haisla
	Heiltsuk
	Kwakiutl
	Nootka (Nuu-chah-nulth)

SOURCE : Liste établie principalement à partir de Appartenance linguistique et culturelle des bandes indiennes du Canada (MAINC, 1980).

ANNEXE II

GLOSSAIRE

Un grand nombre des termes techniques utilisés dans le présent rapport ont une signification très précise. Ce glossaire explique les termes les plus difficiles. Le lecteur qui voudra plus de précisions est prié de se reporter au rapport sur la méthodologie dans la présente série d'aperçus et au Dictionnaire du recensement de 1981 de Statistique Canada (Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, mai 1982, nº 99-901 au cat.).

ÂGE : (Statistique Canada) Âge au dernier anniversaire de naissance (à la **date de référence du recensement).**

AUTOCHTONES : Ce terme englobe les Indiens inscrits, les Indiens non inscrits, les Métis et les Inuit.

BANDE ET BANDE INDIENNE : (MAINC) "Groupe d'Indiens reconnu par le gouvernement, pour lequel ce dernier a mis des terres de côté et retenu des sommes d'argent" (Les Indiens : situation actuelle, MAINC, 1980 : Une **bande** peut avoir une ou plusieurs **réserves.**

Aux termes de la Loi sur les Indiens, "bande signifie un groupe d'Indiens, a) à l'usage et au profit communs desquels, des terres, dont le titre juridique est attribué à Sa Majesté, ont été mises de côté avant ou après le 4 septembre 1951, b) à l'usage et au profit communs desquels, Sa Majesté détient des sommes d'argent, ou c) que le gouverneur en conseil a déclaré être une bande aux fins de la présente loi". (SRC, 1985:1)

DÉPARTS SCOLAIRES : (MAINC) Les élèves indiens des niveaux primaire et secondaire dont le nom figurait à l'état nominatif l'année précédente, mais qui ne sont pas inscrits pendant l'année en cours. Ces départs peuvent être attribuables à divers motifs : le déménagement de l'élève à l'extérieur des réserves, l'abandon des études (par exemple, pour occuper un emploi), une mutation ou un décès.

DONNÉES AJUSTÉES DU REGISTRE DES INDIENS : Voir la définition de REGISTRE.

DURÉE D'OCCUPATION : (Statistique Canada) "Période d'occupation continue du logement par la personne responsable des paiements du ménage ou, si cette personne ne fait pas partie du ménage, par celle qui a répondu aux questions sur le logement."

ÉLÈVE SPÉCIAL : (MAINC) Les élèves qui ont des besoins spéciaux soit en raison d'une déficience physique ou mentale (par exemple, les élèves qui sont sourds, aveugles, atteints de paralysie cérébrale, de la maladie de Down, etc.).

ÉTABLISSEMENT INDIEN : (MAINC) Un endroit (situé habituellement dans des terres de la Couronne), désigné à des fins statistiques, où un groupe autonome d'Indiens habite de manière plus ou moins permanente.

ÉTAT MATRIMONIAL : (Statistique Canada)

Actuellement marié(e) (sauf séparé(e)) : "personne dont le conjoint est vivant, à moins que le couple ne soit séparé ou divorcé; les personnes vivant en union consensuelle sont considérées comme **actuellement mariées".**

Séparé(e) : "personne qui a été abandonnée, ou qui est séparée de son conjoint, légalement ou non, parce qu'elle ne veut plus vivre avec cette personne, mais qui n'a pas obtenu de divorce".

Divorcé(e) : "personne qui a obtenu un divorce et qui ne s'est pas remariée".

Veuf(ve) : "personne dont le conjoint est décédé et qui ne s'est pas remariée".

Célibataire (jamais marié(e)) : personne qui n'a jamais été mariée (y compris toute personne de moins de 15 ans), ou personne dont le mariage a été annulé".

ÉTAT NOMINATIF : (MAINC) Une liste de tous les élèves indiens qui fréquentent des écoles primaires et secondaires et dont l'enseignement est financé par le MAINC. Elle contient les caractéristiques scolaires des enfants indiens qui habitent **dans les réserves,** mais non de ceux dont les familles vivent **en dehors des réserves.** L'emplacement de l'école n'est pas un facteur. (Sont inclus un petit nombre d'élèves non indiens ainsi qu'un petit nombre d'élèves indiens hors réserves, pour les années allant de 1971 à 1982.) Toutes données statistiques établies à partir de l'état nominatif doivent être considérées comme non représentatives du nombre réel d'enfants indiens qui fréquentent l'école.

FAMILLE DE RECENSEMENT : (Statistique Canda)"Époux et épouse (avec ou sans enfants jamais mariés, peu importe leur âge) ou un parent seul (peu importe son état matrimonial) avec un ou plusieurs enfants jamais mariés (quel que soit leur âge) vivant dans le même logement. Aux fins du recensement, les personnes vivant en union libre sont considérées comme **"actuellement mariées",** peu importe leur état matrimonial légal; elles figurent donc comme une famille époux-épouse dans les tableaux sur la famille de recensement." Dans la présente série d'aperçus, le terme **"famille de recensement d'Indiens inscrits"** désigne une famille de recensement dont l'un des conjoints ou les deux sont des **Indiens inscrits** selon la définition du MAINC. Voir le rapport sur la méthodologie.

FAMILLE ÉCONOMIQUE : (Statistique Canada) "Groupe de deux personnes ou plus qui vivent dans le même logement et qui sont apparentées par le sang, par alliance ou par adoption". Les personnes qui vivent en union libre sont considérées, aux fins du recensement, comme **"actuellement mariées".** Dans la présente série d'aperçus, le terme **"famille économique d'Indiens inscrits"** désigne une famille économique qui comprend une **famille de recensement d'Indiens inscrits** ou dans laquelle la personne repère ou son conjoint ou les deux à la fois sont des Indiens inscrits selon la définition du MAINC. Voir la définition de FAMILLE DE RECENSEMENT et le rapport sur la méthodologie.

FRÉQUENTATION SCOLAIRE : (Statistique Canada) "Fréquentation à plein temps ou à temps partiel (jour ou soir) d'une école, d'un collège ou d'une université à un moment quelconque entre septembre 1980 et le 3 juin 1981. La fréquentation est à plein temps si la personne a suivi 75 % ou plus des cours réguliers donnés dans l'année d'études dans laquelle elle était inscrite. La fréquentation à temps partiel s'applique aux cours de courte durée (six semaines ou moins) qui sont suivis pendant le jour. Si une personne a suivi des cours à plein temps et à temps partiel au cours de la période de référence, elle devait inscrire uniquement les cours à plein temps. On ne prend pas en compte les cours suivis à titre de passe-temps ou de divertissement." Les données portent sur les personnes de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'institution.

HABITANT DANS LES RÉSERVES : Voir la définition de RÉSERVE.

HORS RÉSERVES : Voir la définition de RÉSERVE.

INDIEN : Définition aux termes de la Loi sur les Indiens : "Indien signifie une personne qui, conformément à la présente Loi, est inscrite à titre d'Indien ou a droit de l'être." (SRC, 1985:2) Aux fins du présent rapport, le terme "Indien" est utilisé dans le sens prévu dans la Loi sur les

Indiens. Dans les données administratives du MAINC, un **Indien inscrit** (ou un **Indien ayant statut légal)** est une personne, habituellement d'ascendance amérindienne, qui est inscrite en qualité **d'Indien** aux termes de la Loi. La définition du recensement repose sur l'auto-identification du recensé. Le MAINC et Statistique Canada ont établi une variable du recensement qui a aidé à répondre aux besoins d'information du MAINC et sur laquelle reposent nos données de recensement. Le graphique II du rapport sur la méthodologie présente les algorithmes ont été utilisés dans cet ensemble de données spéciales ainsi que dans les totalisations spéciales établies à partir du recensement de 1981. D'autres définitions sont utilisées dans le présent rapport sous les titres des divers ensembles de données.

INDIEN AYANT STATUT LÉGAL : Voir la définition d'INDIEN INSCRIT.

INDIEN INSCRIT : (MAINC) Une personne qui, aux termes de la Loi sur les Indiens, "est inscrite à titre d'Indiens ou a droit de l'être". (Loi sur les Indiens, SRC 1985:2) Voir la définition d'INDIEN.

JOUR DU RECENSEMENT : (Statistique Canada) Le 3 juin, jour du recensement de 1981.

LANGUE MATERNELLE : (Statistique Canada) "Première langue apprise et encore comprise."

LANGUE OFFICIELLE : (Statistique Canada) "Permet de déterminer la capacité des recensés de tenir une conversation dans l'une ou l'autre des langues officielles du Canada."

LANGUE PARLÉE À LA MAISON : (Statistique Canada) "Langue que le recensé parlait à la maison au moment du recensement. Si le recensé parlait plus d'une langue, il devait indiquer la langue qu'il utilisait le plus fréquemment." Il s'agit d'un terme nouveau. Dans le recensement de 1971, l'expression utilisée était "langue d'usage" ou "la langue que vous parlez le plus souvent à la maison". En 1981, l'accent fut placé sur la langue du recensé.

LOGEMENT : (Statistique Canada) Statistique Canada utilise l'expression **"LOGEMENT PRIVÉ OCCUPÉ"** qui signifie "logement privé occupé de façon permanente par une personne ou un groupe de personnes. Sont également inclus dans cette catégorie les logements privés dont les résidents habituels sont temporairement absents le jour du recensement. Sauf indication contraire, toutes les données présentées dans les publications sur le logement se rapportent aux logements privés occupés et non à des logements privés inoccupés ou à des logements occupés par des résidents étrangers et (ou) temporaires". Voir aussi la définition de MODE D'OCCUPATION, MÉNAGE et MÉNAGE PRIVÉ.

LOYER BRUT : Voir la définition de PRINCIPALES DÉPENSES DE PROPRIÉTÉ/LOYER BRUT.

MÉNAGE, MÉNAGE PRIVÉ : (Statistique Canada) "La ou les personnes (autres que des résidents étrangers) qui occupent un logement privé et qui n'ont pas de lieu de résidence habituelle ailleurs au Canada. Le nombre de **ménages privés** est égal au nombre de **logements privés occupés.**" Dans la présente série d'aperçus, un **ménage d'Indiens inscrits** est un ménage privé qui comporte une **famille de recensement d'Indiens inscrits** ou dont la moitié des membres au moins sont des **Indiens inscrits,** selon la définition du MAINC. Voir la définition de FAMILLE DE RECENSEMENT et le rapport sur la méthodologie.

MIGRANTS et NON-MIGRANTS : (Statistique Canada) "Les **MIGRANTS** sont des **personnes ayant déménagé** qui, le jour du recensement, résidaient toujours au Canada mais dans une subdivision de recensement différente de celle où elles résidaient cinq ans plus tôt **(MIGRANTS INTERNES)** ou encore ce sont les personnes qui résidaient à l'extérieur du Canada cinq ans plus tôt **(MIGRANTS EXTERNES).**" "Les **NON-MIGRANTS** sont des **personnes ayant déménagé** qui, le jour du recensement, demeuraient dans la même subdivision de recensement que celle où elles résidaient cinq ans plus tôt."

MOBILITÉ : (Statistique Canada) "La mobilité est déterminée d'après la réponse à la question concernant le domicile habituel d'une personne **le jour du recensement** et son domicile habituel cinq ans plus tôt. Cette question permet de classer la population en **personnes n'ayant pas déménagé** et **personnes ayant déménagé (mobilité).** Les **personnes ayant déménagé** peuvent également être classées comme **non-migrants** ou **migrants** (STATUT MIGRATOIRE)."

INDIEN AYANT STATUT LÉGAL : Voir la définition d'INDIEN INSCRIT.

MODE D'OCCUPATION : (Statistique Canada) "Indique si le logement est possédé ou loué par un membre du ménage. Un logement est classé **"possédé"** même s'il est hypothéqué ou grevé d'une autre créance. Le logement peut être situé sur un terrain donné ou pris en location, ou encore faire partie d'un condominium enregistré ou non. Un logement est classé **"loué"** même s'il est donné en location sans loyer en argent ou à un loyer réduit, ou qu'il fait partie d'une coopérative. Aux fins du recensement, tous les membres d'une coopérative ont des parts dans cette coopérative et occupent leur logement en vertu d'un bail." Voir aussi le rapport sur la méthodologie.

ORIGINE ETHNIQUE : (Statistique Canada) "Groupe ethnique ou culturel auquel appartenait le recensé ou ses ancêtres à leur première arrivée sur ce continent. Les autochtones ne devaient pas tenir compte de la mention 'à votre première arrivée sur ce continent'." Dans les recensements précédents (effectués avant 1981), l'origine ethnique se limitait à l'ascendance paternelle, mais en 1981, les recensés pouvaient aussi indiquer leur ascendance maternelle ou plus d'une origine ethnique. Les recensés définissaient eux-mêmes leur origine ethnique. La définition d'un Indien adoptée par le MAINC repose sur des considérations juridiques et administratives.

NIVEAU DE SCOLARITÉ : Voir la définition de SCOLARITÉ, PLUS HAUT NIVEAU ATTEINT.

PERSONNES AYANT DÉMÉNAGÉ et **PERSONNES N'AYANT PAS DÉMÉNAGÉ** : (Statistique Canada) "Les **personnes ayant déménagé** sont celles qui, le jour du recensement, demeuraient dans un logement différent de celui qu'elles occupaient cinq ans plus tôt." "Les **personnes n'ayant pas déménagé** sont celles qui, le jour du recensement, demeuraient dans le même logement que celui qu'elles occupaient cinq ans plus tôt."

PERSONNES EN CHÔMAGE : Voir la définition de POPULATION ACTIVE TOTALE.

PERSONNES OCCUPÉES : Voir la définition de POPULATION ACTIVE TOTALE.

PLUS HAUT NIVEAU DE SCOLARITÉ ATTEINT : Voir la définition de SCOLARITÉ, PLUS HAUT NIVEAU ATTEINT.

POPULATION ACTIVE EXPÉRIMENTÉE : Voir la définition de POPULATION ACTIVE TOTALE.

POPULATION ACTIVE TOTALE : (Statistique Canada) "Personnes de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'institution, qui étaient soit occupées soit en chômage pendant la semaine précédant le recensement (le 3 juin 1981)." Il s'agit de la **population active totale** qui est décomposée en **"personnes occupées"** et **"personnes en chômage".** Les autres personnes de 15 ans et plus étaient classées dans la catégorie des **"inactifs".** Les **PERSONNES OCCUPÉES** "comprennent toutes les personnes qui, au cours de la semaine précédant le recensement : a) avaient fait un travail quelconque; ou b) étaient temporairement absentes de leur travail à cause d'un conflit de travail, d'une maladie ou d'une incapacité temporaire, de vacances, ou encore pour d'autres raisons". Les **PERSONNES EN CHÔMAGE** "comprennent toutes les personnes qui, pendant la semaine précédant le recensement : a) étaient sans travail, mais avaient cherché un emploi au cours des quatre semaines précédentes et étaient prêtes à travailler; ou b) s'attendaient à reprendre l'emploi dont elles avaient été mises à pied depuis 26 semaines ou moins; ou c) avaient pris des dispositions précises en vue de se présenter à un nouvel

emploi dans les quatre semaines suivant le recensement". La catégorie des **INACTIFS** "comprend les personnes qui, pendant la semaine précédant le recensement, ne voulaient pas ou ne pouvaient pas travailler compte tenu des conditions existant sur le marché du travail. Plus particulièrement, ce sont les personnes qui ont cherché du travail au cours des quatre semaines précédentes mais qui n'étaient pas prêtes à travailler pendant la semaine de référence, de même que les personnes qui n'ont pas travaillé, n'avaient pas d'emploi auquel ils devaient se présenter au cours des quatre semaines suivant la semaine de référence et n'ont pas cherché de travail pendant cette période". Il y a aussi la **POPULATION ACTIVE EXPÉRIMENTÉE** qui est une "variable obtenue en retranchant de la **population active totale** les chômeurs de 15 ans et plus qui n'ont jamais travaillé ou ont travaillé seulement avant le 1er janvier 1980".

POPULATION DE RÉFÉRENCE : Aux fins de la présente série d'aperçus, ce terme désigne soit l'ensemble de la population canadienne ou de la population provinciale moins les Indiens inscrits, sauf indications contraires.

POPULATION RURALE : (Statistique Canada) "Toutes les personnes vivant à l'extérieur des régions urbaines." Il y a également les termes **population rurale agricole** et **population rurale non agricole.** Voir la définition de POPULATION URBAINE. Comme il est précisé au chapitre 2, la définition du terme "rural" aux fins du recensement est axée sur la taille et la densité de la population et elle diffère donc de celle du MAINC, qui souligne la proximité et l'accès au centre régional le plus proche. Voir le rapport sur la méthodologie.

POPULATION SERVIE : (Santé et Bien-être social Canada) (Traduction) Puisque la statistique de l'état civil est présentée par région et qu'elle porte sur des personnes servies par la Direction générale des services médicaux (DGSM), la 'population à risque'... devrait être la population servie et non l'ensemble de la population indienne. Puisque les données démographiques de la Direction générale des services médicaux ne sont pas décomposées par groupe d'âge, la 'population selon l'âge' fut calculée en soustrayant le nombre de personnes qui n'étaient pas servies par la DGSM (connu pour

l'Ontario et le Québec seulement) de la population dénombrée par le MAINC. Ce calcul a donné une population totale plus nombreuse (soit environ 5 000 personnes de plus) que la population relevée par les bureaux régionaux. Il semble que dans les sept autres régions, la population servie par la DGSM ne correspond pas non plus à la population totale dénombrée par le MAINC. Quoi qu'il en soit, les taux selon l'âge reposent sur la 'population servie' calculée de cette façon. Les taux bruts (c'est-à-dire non décomposés selon l'âge) sont calculés à partir de la population servie selon les chiffres communiqués par les bureaux régionaux. Les données de la DGSM peuvent également varier quant à la population visée. Certaines régions recueillent des données sur les Indiens vivant à l'intérieur et à l'extérieur des réserves, tandis que d'autres recueillent des données sur les Indiens des réserves seulement (par exemple l'Ontario et le Québec). Voir Janie Reed, Indian and Inuit of Canada: Health Status Indicators, Santé et Bien-être social Canada, juin 1985 (ébauche), p. 1-2.

POPULATION URBAINE : (Statistique Canada) "Personnes demeurant dans une région qui a une concentration démographique de 1 000 habitants et plus, et une densité de population de 400 habitants ou plus au kilomètre carré." Il y a aussi le **GROUPE DE TAILLE DE LA POPULATION URBAINE**; les groupes de taille utilisés dans la présente série d'aperçus sont 1 000 à 9 999, 10 000 à 99 999 et 100 000 et plus. Voir aussi la définition de POPULATION RURALE ainsi que le rapport sur la méthodologie.

PRINCIPALES DÉPENSES DE PROPRIÉTÉ/LOYER BRUT en pourcentage du revenu du ménage : (Statistique Canada) La part de son revenu mensuel total moyen que le ménage a consacrée en 1980 aux **principales dépenses de propriété ou au loyer brut** (c'est-à-dire, total des montants mensuels moyens versés par les ménages au titre du logement). Ces données portent sur les ménages privés dans des logements non agricoles occupés par leur propriétaire/locataire, sauf les ménages propriétaires/locataires qui ont déclaré une perte dans le revenu total du ménage ou qui n'avaient pas de revenu en 1980. Voir les définitions de REVENU TOTAL DU MÉNAGE et REVENU TOTAL DE LA FAMILLE.

PRINCIPALE SOURCE DE REVENU : Voir la définition de REVENU : PRINCIPALE SOURCE DE REVENU.

PROFESSION : (Statistique Canada) "Genre de travail que faisaient, pendant la semaine de référence, les personnes de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'institution. Le genre de travail exécuté est défini à partir du type d'emploi déclaré par le recensé et de la description des tâches les plus importantes qui s'y rattachent. Si le recensé n'avait pas d'emploi au cours de la semaine précédant le recensement, les données portent sur l'emploi qu'il a occupé le plus longtemps depuis le 1er janvier 1980. Les personnes qui avaient deux emplois ou plus devaient donner des renseignements sur l'emploi auquel elles avaient consacré le plus d'heures de travail.".

Aux fins du présent aperçu, nous avons classé les professions en trois grands groupes, comme suit :

- Professions du secteur primaire
  - Pêcheurs et trappeurs
  - Travailleurs forestiers et bûcherons
  - Autres
- Professions du secteur secondaire
  - Travailleurs des industries de transformation
  - Usineurs, travailleurs spécialisés dans la fabrication, le montage et la réparation de produits
- Professions du secteur tertiaire
  - Directeurs, travailleurs des sciences, travailleurs spécialisés des sciences sociales, membres du clergé, enseignants, médecins, travailleurs en santé, professionnels des domaines artistiques
  - Employés de bureau et travailleurs assimilés
  - Travailleurs spécialisés dans la vente
  - Travailleurs spécialisés dans les services
  - Travailleurs du bâtiment
  - Personnel d'exploitation des transports
- Autres professions

Pour la définition des termes et leur champ d'application, voir Statistique Canada, Classification type des professions, 1980, nº 12-565F au cat., février 1981.

PROJECTIONS DÉMOGRAPHIQUES : Les projections portant sur la population indienne inscrite sont tirées de J. Perreault, L. Paquette et M.V. George, Projections de la population indienne inscrite, 1982-1996, MAINC, février 1985. Dans la présente série d'aperçus, nous avons utilisé le scénario d'un accroissement moyen de la population (projection nº 3). Pour l'ensemble de la population canadienne et la population des provinces, nous avons utilisé la projection nº 4 qui suppose une baisse du taux de fécondité, un taux constant de décès, une immigration internationale nette de 50 000 personnes par an et une estimation des taux de migration interne du milieu des années 1970. Voir Statistique Canada, Projections démographiques pour le Canada et les provinces, 1976-2001, nº 91-520 au cat., février 1979. Voir aussi le rapport sur la méthodologie.

PROVINCE DE RÉSIDENCE : (Service correctionnel Canada) Le dernier lieu connu où habitait un détenu fédéral avant d'être emprisonné. Le détenu donne lui-même ce renseignement.

RATIO DE DÉPENDANCE : Le quotient de la population à charge, c'est-à-dire d'âge inactif (de 14 ans ou moins et de 65 ans ou plus), divisée par la population productive, c'est-à-dire en âge d'activité (de 15 à 64 ans). Le terme "dépendance" implique que la population à charge a besoin d'un certain soutien, soit directement ou indirectement, de la part de la population productive. Un ratio de dépendance supérieur à 1 indique qu'il y a plus d'une personne à charge pour chaque adulte d'âge actif.

REGISTRE : (MAINC) Le Registre des Indiens est une liste de tous les Indiens inscrits (aux termes de la Loi sur les Indiens) qui est tenue par le MAINC. Les éléments de la liste qui portent sur les caractéristiques démographiques de la population indienne sont régulièrement mis à jour par les responsables des bandes et sont publiés au 31 décembre de chaque année.

Les données du Registre peuvent être non ajustées ou ajustées pour tenir compte des naissances et des décès déclarés tardivement. Les projections démographiques et autres données démographiques contenues dans la présente série d'aperçus reposent sur les données ajustées du Registre des Indiens.

REGISTRE DES INDIENS : Voir la définition de REGISTRE.

RÉSERVE : (MAINC) " ... signifie une parcelle de terrain dont le titre juridique est attribué à Sa Majesté et qu'Elle a mise de côté à l'usage et au profit d'une bande." (Loi sur les Indiens, SRC 1985:2) Dans le présent aperçu, deux termes sont utilisés pour désigner le lieu de résidence des Indiens inscrits : **habitant dans les réserves** et **hors des réserves.** Les Indiens **habitant dans les réserves** comprennent les Indiens qui vivent dans les réserves mêmes ainsi que ceux qui habitent des **terres de la Couronne** ou des **établissements indiens.** Les Indiens **hors réserves** vivent ailleurs que dans les endroits précisés dans la définition des Indiens **habitant dans les réserves.** La définition du terme "hors réserves" utilisée aux fins du recensement diffère quelque peu de celle qui est contenue dans le Registre des Indiens. Selon la définition du Registre, les Indiens hors réserves comprennent les personnes qui ont habité à l'extérieur des réserves pendant douze mois consécutifs pour des raisons autres que leur santé ou leur éducation. Aux fins du recensement de 1981, ce terme indique le lieu de résidence le jour du recensement. La conciliation de ces concepts est expliquée plus à fond dans le rapport sur la méthodologie.

REVENU : PRINCIPALE SOURCE DE REVENU : (Statistique Canada) "Variable dérivée permettant de déterminer l'élément qui constitue la part la plus importante du revenu total d'une unité. En 1981, plusieurs combinaisons des résultats ont été utilisées pour établir un classement des sources de revenu. Au niveau le plus détaillé, les sources de revenu ont été réparties en cinq catégories : salaires et traitements, travail autonome (agricole, non agricole), transferts gouvernementaux, placements et autres revenus. On a comparé les chiffres absolus obtenus dans chacune de ces catégories et c'est la valeur la plus élevée qui détermine la principale source de revenu." Les données sur le revenu portent sur 1980.

REVENU TOTAL DE LA FAMILLE OU DU MÉNAGE : (Statistique Canada) Le revenu total d'une famille de recensement, d'une famille économique ou du ménage est établi par l'addition du revenu total de tous les membres de la famille ou du ménage en question.

SCOLARITÉ, PLUS HAUT NIVEAU ATTEINT : (Statistique Canada) "Dernière année d'études terminée ou non au niveau primaire et secondaire, ou dernière année universitaire ou non universitaire terminée. Dans la hiérarchie de la scolarité, les études universitaires sont classées au-dessus de la catégorie "autres études non universitaires". En outre, la personne qui a obtenu un diplôme se trouve classée à un échelon au-dessus de celle qui a une scolarité plus élevée mais qui n'a pas de titre scolaire. Cette variable qui est désignée comme "**le plus haut** niveau de scolarité" présuppose une hiérarchie de la scolarité; toutefois, il existe de nombreux cas où cette hiérarchie ne s'applique pas." Les données portent sur les personnes de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'institution.

SYSTÈME D'INFORMATION DE L'ÉDUCATION PERMANENTE (SIEP) : (MAINC) Système utilisé pour consigner les études postsecondaires et la formation continue des Indiens inscrits qui reçoivent une aide financière du MAINC. Ainsi les données ne s'étendent pas aux étudiants indiens qui ne bénéficient d'aucune aide financière. Les données du SIEP sont incomplètes.

TERRES DE LA COURONNE : Voir la définition de RÉSERVE (selon le MAINC).

TYPE D'ÉCOLE : (MAINC) Il s'agit d'une classification administrative et financière :

ÉCOLE DE BANDE : école administrée par une bande située dans une réserve, au moyen de fonds versés par le MAINC.

ÉCOLE FÉDÉRALE : école située dans une réserve et administrée par le MAINC.

ÉCOLE PRIVÉE : école administrée par un groupe privé quelconque, religieux ou autre, avec lequel le gouvernement fédéral a conclu des ententes sur les frais de scolarité et auquel il verse peut-être des fonds d'immobilisation.

ÉCOLE PROVINCIALE : école administrée par la province. Les Indiens fréquentent ces écoles aux termes de deux types d'ententes fédérales-provinciales : a) **les écoles provinciales intégrées** avec lesquelles le gouvernement fédéral a conclu des ententes sur les frais de scolarité et dont la construction et les installations sont financées en partie par le gouvernement fédéral; b) **les écoles provinciales financées** avec lesquelles le gouvernement fédéral a conclu des ententes sur les frais de scolarité, mais qui ne reçoivent pas de fonds d'immobilisation du gouvernement fédéral.

ZONES GÉOGRAPHIQUES : (MAINC) Le MAINC classe les bandes indiennes selon leur proximité aux centres régionaux et leur accessibilité par une route carrossable pendant toute l'année. La classification comporte quatre catégories :

Zone urbaine - une zone dans laquelle la bande indienne est située à moins de 50 km du centre régional le plus proche par une route carrossable pendant toute l'année.

Zone rurale - une zone dans laquelle la bande indienne est située entre 50 km et 350 km du centre régional le plus proche par une route carrossable pendant toute l'année.

Zone éloignée - une zone dans laquelle la bande indienne est située à plus de 350 km du centre régional le plus proche par une route carrossable pendant toute l'année.

Zone à accès spécial - une zone dans laquelle la bande indienne n'est reliée au centre régional le plus proche par aucune voie praticable pendant toute l'année, ce qui lui occasionne des frais de transport plus élevés.

Les zones "urbaines" et "rurales" de cette classification ne correspondent pas à celles de Statistique Canada. Voir les définitions de POPULATION RURALE, POPULATION URBAINE.

BIBLIOGRAPHIE

Boyd, Monica et Mark Rosenberg. Aperçu de la situation des Indiens inscrits - Méthodologie (Canada et certaines provinces), Ottawa, MAINC, 1986.

Fisher, Robin. Contact and Conflict: Indian-European Relations in British Columbia, 1774-1890, Vancouver, University of British Columbia Press, 1977 (réimpression, 1980).

Loi sur les Indiens, Statuts révisés du Canada (codification de bureau), Ottawa, Approvisionnements et Services Canada, 1985.

Affaires indiennes et du Nord Canada. Les Indiens : situation actuelle, Ottawa, MAINC, 1980.

Klein, Sheila et Wendy Wright. L'élaboration des variables spéciales relatives aux Indiens inscrits à partir des données du recensement de 1981, Ottawa, Affaires indiennes et du Nord Canada, 1985.

Madill, Dennis. Historique des traités avec les Indiens de la Colombie-Britannique, Ottawa, Affaires indiennes et du Nord Canada, 1981.

Siggner, Andrew et Chantal Locatelli. Aperçu de la situation démographique, sociale et économique de la population indienne inscrite de la Colombie-Britannique, Ottawa, Affaires indiennes et du Nord Canada, 1981 (révisé).